Programme forestier des Premières nations

Gouvernement du Canada

Ressources naturelles Canada

Affaires indiennes et du Nord Canada

Government of Canada

Natural Resources Canada

Indian and Northern Affairs Canada

En partenariat avec les Premières nations

Le Programme forestier des Premières nations a pour but d'améliorer les conditions économiques des collectivités d'Indiens inscrits, en tenant pleinement compte des principes de l'aménagement durable des forêts.

Visitez notre site site Web à : www.pfpn.gc.ca

100-03359/

RECUEIL DES CONFÉRENCES

PROGRAMME FORESTIER DES PREMIÈRES NATIONS

Réunion nationale
des
Comités de gestion provinciaux et territoriaux

du 11 au 13 février 1999

Saskatoon (Saskatchewan)

This publication is also available in English.

Ressources naturelles Canada
Service canadien des forêts

Affaires indiennes et du Nord canadien

En partenariat avec les Premières nations

PRÉFACE

À sa réunion de juin 1998, le Comité de gestion national du PFPN a analysé plusieurs options pour permettre aux comités de gestion provinciaux et territoriaux de se réunir au sien d'une tribune qui permettait l'analyse générale du programme, et donnerait le temps aux membres du comité des Premières nations de se réunir à huis clos pour discuter d'autres enjeux liés à la foresterie revêtant une importance régionale et nationale. Parmi les options envisagées, le Comité de gestion national a convenu qu'une réunion nationale des membres des comités de gestion provinciaux et territoriaux constituerait la meilleure tribune à toutes fins utiles. La réunion a eu lieu entre le 11 et le 13 février 1999 à Saskatoon (Saskatchewan). Elle était parrainée par le Comité de gestion national et organisée par le Comité de gestion de la Saskatchewan. Les 12 comités de gestion provinciaux et territoriaux, y compris le Comité national de gestion (CNG), ont participé à la réunion.

Varié, l'ordre du jour a permis aux délégués de débattre de divers paramètres du programme, notamment de sa gestion aux paliers provincial et territorial, de l'établissement de partenariats, du renforcement des capacités et de la formation, de l'aménagement des forêts dans les réserves indiennes et des mécanismes de financement du développement des forêts.

Ces actes constituent un résumé des communications données à cette réunion. Ils ont été établis à l'aide des notes et des copies des communications données et ils ne doivent pas être considérés comme un compte rendu in extenso des délibérations. Ils constituent néanmoins un dossier utile des données présentées et analysées par les délégués.

Le succès de la réunion est attribuable aux efforts de nombreuses personnes. Les membres du Comité de gestion national tiennent à remercier le Comité de gestion de la Saskatchewan de l'aide qu'il a apportée à l'organisation de la réunion, et en particulier Duane Hiebert, du grand conseil de Prince Albert, qui a accepté de présider la réunion. Le Comité de gestion national tient également à remercier sincèrement tous ceux et celles qui ont donné de leur temps et qui ont consacré beaucoup d'efforts à préparer les présentations et à transmettre ce savoir aux délégués avec professionnalisme. Étant donné qu'il s'agissait de la première réunion nationale des membres des comités de gestion provinciaux et territoriaux, le Comité de gestion national tient par ailleurs à remercier tous les participants venus des quatre coins du Canada qui ont assuré le succès de cette réunion.

M. Dan Murphy
Affaires indiennes et du Nord Canada,
Membre du CGN

Dr. Dan Welsh
Ressources naturelles Canada,
Membre du CGN

M. Harry Bombay
Membre du CGN des Premières nations

Table des matières

1. Ordre du jour de la réunion 1

2. Propos d'ouverture 4

3. Demandes de Présentations 8

Principaux facteurs qui influent sur la participation des Premières nations au secteur forestier 8

4. Gestion du Programme : expériences des CGPT 12

Colombie-Britannique 12
Manitoba 17
Ontario 21
Territoire du Yukon 24
Territoires du Nord-Ouest 25

5. Établissement de partenariats/renforcement des capacités/formation 29

Projet d'amenagement de la forêt des Kainaiwa (Alberta) 29
Projet de formation de pompiers dans les Terrtoires du Nord-Ouest 32

6. Aménagement des forêts des réserves - comment réussir 36

L'amenagement forestier autochtone au Nouveau-Brunswick 36
L'écotourisme et la foresterie 39
Le passé, le présent et l'avenir de la foresterie à Miawpukek 41
Le foresterie de restaurantion en Nouvelle-Écosse 42

7. Instruments de financement du développement forestier 45

8. Aperçu de l'examen provisoire du PFPN : résultats et recommandations 52

Comité de gestion national 52
Table ronde des CGPT 59

9. Participants 64

PROGRAMME FORESTIER DES PREMIÈRES NATIONS

Réunion nationale
des
Comités de gestion provinciaux et territoriaux

du 11 au 13 février 1999

Sheraton Cavalier, Saskatoon (Saskatchewan)

ORDRE DU JOUR

JEUDI 11 FÉVRIER

PETIT DÉJEUNER SERVI DE 7 h À 7 h 45 DANS LA SALLE DE CONFÉRENCE

8 h 30	Prière d'ouverture		
	Propos d'ouverture - président		Duane Hiebert
	Mot de bienvenue des membres du CGN		
	Analyse de l'ordre du jour		Duane Hiebert
9 h 10	Conférencier :	Les occasions et l'utilisation des ressources naturelles en Saskatchewan	Vice-chef Lawrence Joseph FSIN
		Principaux facteurs qui influent sur la participation des Premières nations au secteur forestier	Harry Bombay NAFA
10 h 10	Pause		
10 h 30	**Gestion du Programme : les expériences des CGPT**		
	Animateur :	Le chef Nathan Matthew - Colombie-Britannique	
	•	Colombie-Britannique	Peter Alexcee
	•	Manitoba	Maria Moore
	•	Ontario	Chef Angus Toulouse
	•	Territoire du Yukon	Tim Cant
	•	Territoires du Nord-Ouest	Beatrice Lepine
12 h 00	Déjeuner (à apporter)		
13 h 30	**Établissement de partenariats/renforcement des capacités/formation**		
	Animateur :	Herb Arcand - Alberta	
	•	Projet de planification de l'aménagement forestier de la tribu des Blood	Elliot Fox
	•	Projet de formation des pompiers dans les T.N.-O.	Seguro Ndabene

14 h 45 Pause

15 h 00 **Aménagement des forêts des réserves - comment obtenir des résultats**

- **Animateur :** Michael Newman - Saskatchewan
- L'aménagement forestier des Premières nations au Nouveau-Brunswick ..... Steve Ginnish
- L'écotourisme et la foresterie ..... Charlie Greg Sark
- Le passé, le présent et l'avenir de la foresterie à Miawpukek ... George Parsons

16 h 10 **Instruments de financement du développement forestier**

- **Animateur :** Dennis Nicholas - Nouveau-Brunswick
- Les fonds de fiducie ..... Harry Bombay

16 h 55 Gestion interne

17 h 00 Levée de la séance

18 h 00 Dîner (à apporter)

VENDREDI 12 FÉVRIER

PETIT DÉJEUNER SERVI DE 7 h À 8 h 15 DANS LA SALLE DE CONFÉRENCE

9 h 00 Aperçu de l'examen provisoire, notamment des résultats et recommandations ..... CGN

10 h 00 **Réunion plénière des CGPT.** (Débat et recommandations sur l'orientation stratégique du Programme dans les provinces/territoires au cours des deux prochaines années; réactions du CGN face à l'examen provisoire, préparation de la table ronde, etc.)

12 h 00 **Caucus des Premières nations (déjeuner-causerie).** Caucus des Premières nations (à huis clos) afin de discuter du PFPN et du cheminement à suivre au cours des deux prochaines années; réactions face à l'examen provisoire du PFPN, aux recommandations et à d'autres problèmes forestiers des Premières nations.

14 h 00 **Table ronde des CGPT.** Un représentant de chaque CGPT donne un exposé (en faisant le point sur les activités de son comité, en précisant les réactions préliminaires face à l'examen provisoire, aux recommandations et aux réponses du CGN et à d'autres problèmes provinciaux/territoriaux liés à la foresterie).

16 h 40 Conclusion/recommandations résultant du caucus des Premières nations

17 h 00 Questions diverses

17 h 20 Prière de clôture et levée de la séance

SAMEDI 13 FÉVRIER

- Visite du Wanuskaewin Heritage Museum et du Western Development Museum

PROPOS D'OUVERTURE

Duane Hiebert, président
Propos d'ouverture

Merci, Aîné Ermine, de la prière d'ouverture. Je suis le président du comité de gestion provincial de la Saskatchewan, et également directeur de la foresterie pour le Grand Conseil de Prince Albert, ville située juste au nord de Saskatoon. Nous représentons près de 33 % de la population autochtone de la province de Saskatchewan. J'aimerais inviter le vice-chef Lawrence Joseph de la *Federation of Saskatchewan Indian Nations* à formuler quelques remarques d'ouverture au nom des Premières nations de la Saskatchewan.

Vice-chef Lawrence Joseph, *Federation of Saskatchewan Indian Nations*
Bienvenue en Saskatchewan.

Merci, M. le président, et merci au sénateur Hilliard Ermine de la merveilleuse prière qu'il a prononcée pour nous et pour nos familles. Il est d'usage chez nous d'entamer des délibérations en levant les mains et en adressant une prière à notre Créateur. Je suis très heureux que ce groupe ait décidé de rester fidèle à cette tradition.

Au nom des 72 chefs, des membres du Conseil et des habitants de la Saskatchewan, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue aux aînés qui se trouvent parmi nous, aux dignitaires spéciaux, à Harry Bombay, à vous mesdames et messieurs, et aux chefs qui sont parmi nous.

J'ai le grand privilège de souhaiter la bienvenue à ceux et celles qui sont originaires d'autres territoires et qui visitent notre territoire occupé par une association appelée le Conseil tribal de Saskatoon. Je tiens à remercier notre organisateur, Duane Hiebert, d'avoir facilité les délibérations sur un élément qui nous tient beaucoup à coeur. C'est le moment rêvé pour nous concentrer sur les ressources forestières. La *Federation of Saskatchewan Indian Nations* est une fédération dont on affirme qu'elle est l'un des plus grands défenseurs des droits issus des traités. Je suppose que l'on peut assimiler ces droits à des droits contractuels dans une société occidentale. Les droits contractuels signifient que les traités qui ont été signés, dans certains cas il y a 125 ans, stipulent très clairement et simplement que ces droits sont octroyés à perpétuité.

Il y a deux ans, les aînés nous ont affirmé que le gouvernement du Canada ne nous présenterait jamais ses excuses. Le 8 janvier 1998, la ministre des Affaires indiennes, Jane Stewart, a exprimé ses regrets.

Le thème de cet atelier est « Les perspectives d'utilisation des ressources naturelles. » Notre rôle de défenseur se rapporte toujours aux droits issus des traités. Nous sommes ici pour clamer haut et fort devant le monde que nous n'avons pas épuisé ni répudié les ressources qui existaient déjà lorsque les traités ont été signés avant l'arrivée des Européens. Cela veut dire que nous avons seulement pris l'engagement de partager l'immense richesse de ce pays avec les Occidentaux, ceux qui sont venus s'établir ici. Tel était le véritable esprit des traités que nous avons signés. Les aînés nous ont toujours dit que c'était précisément le dessein de ces traités. Tout récemment, une affaire judiciaire en C.-B. (l'affaire Delgamuukw) a confirmé ce fait. De fait, le juge Delgamuukw de la Cour suprême a déclaré que les peuples autochtones n'ont jamais renoncé à leurs droits de propriété sur ces ressources naturelles. Deuxièmement, la décision Delgamuukw a confirmé que les aînés nous avaient toujours dit la vérité. Devant les tribunaux de nos jours, on peut recourir au témoignage oral des aînés. Les Indiens considèrent les aînés comme des encyclopédies vivantes. Ceux-ci ont mémorisé des données qu'ils sont chargés de transmettre aux générations suivantes. Je ne dis pas cela de façon menaçante, mais bien parce que c'est une occasion pour nous de recueillir des données qui se transmettent depuis des années non seulement aux gens qui sont nos voisins (les Occidentaux que l'on connaît parfois sous l'appellation de « société dominante »), mais également à nos enfants et à nos petits-enfants. Il est réconfortant d'apprendre que la Cour suprême de ce pays a finalement réaffirmé nos droits.

Dans l'argumentation visant la participation des Autochtones au secteur forestier, il importe de bien comprendre le droit inhérent à vendre les ressources du secteur forestier. Il faut également permettre aux gouvernements des

Premières nations d'utiliser ces ressources de façon judicieuse, non seulement pour subvenir aux besoins de nos propres peuples, mais également à ceux de nos voisins, ce qui veut dire que nous partageons ces ressources pour nous entraider les uns les autres.

Un autre élément de la décision Delgamuukw est que nous resterons ici ensemble, et que personne n'a l'intention de quitter cette terre. Nous ferions donc mieux de nous entendre. Cela est parfaitement vrai et les Premières nations en ont toujours été convaincues. Dès le premier jour, nous avons tendu la main à ceux et celles qui se sont établis ici, qui ont décidé de dresser des clôtures et d'affirmer : « Cette terre m'appartient, c'est MA terre », notion propre à l'homme blanc qui nous est totalement étrangère. En tant qu'Indiens assujettis à un traité, la terre ne nous appartient pas, c'est nous qui lui appartenons. Nous appartenons à notre mère nourricière la Terre, et nous faisons tout simplement partie de l'environnement. C'est de cette façon que nous percevons la Terre et les ressources dont vous avez longuement parlé.

À nouveau, les décisions des tribunaux canadiens dans un certain nombre d'affaires qui ont fait date, comme les affaires Delgamuukw, Calder, Sparrow, Haida et Halfway River, ont réaffirmé la légitimité et l'à-propos de la participation des Premières nations au secteur forestier.

Je tiens à remercier Duane Hiebert et les organisateurs d'avoir facilité ce processus, pour que nous puissions partager ces données. Les gens instruits qui ont étudié le domaine de la foresterie (les ventes, la conservation, et tout le reste) sont parmi nous. Je leur veux du bien et leur souhaite la bienvenue, et me réjouis à la perspective de ce qu'ils ont à nous apprendre par voie de dialogue. J'invite également tous ceux et celles d'entre vous qui connaissent mal le patrimoine traditionnel des Premières nations à nous interroger sur nos concepts.

Dans nos rapports avec les gouvernements, nous nous heurtons à beaucoup de difficultés. Nous voulons leur faire comprendre qu'ils doivent nous fournir des lois habilitantes pour que nous puissions nous développer côte à côte et exploiter ces ressources de manière intelligente. Il ne faut pas que nous nous contentions de préserver ces ressources, mais également que nous subvenions aux besoins de ceux que nous aimons, pas seulement aujourd'hui, mais aussi pour les générations futures.

Chers amis, je veux à nouveau vous souhaiter la bienvenue dans notre territoire issu d'un traité au nom des 72 chefs avec lesquels nous collaborons et du chef de la *Federation of Saskatchewan Indian Nations*, Perry Bellegarde, ainsi que des Grands Conseils que nous servons. Avec l'aide de Dieu, je suis sûr que vos délibérations seront fructueuses et qu'elles serviront peut-être de base de lancement à d'autres développements dans le secteur forestier.

Je m'engage à entériner tout ce qui sortira de cette réunion sous forme d'une résolution, par l'entremise de notre commission des terres et des ressources. Mais j'espère que l'aboutissement de cette réunion sera un mandat authentique et un forum qui nous permettra de lancer nos activités forestières, non seulement dans le domaine du développement, mais également dans celui de la commercialisation. Sur ces mots, M. le président, je vous souhaite une excellente semaine en Saskatchewan.

Duane Hiebert : Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont participé à la planification de cette conférence : Jack Smyth d'Ottawa, et Michael Newman et Carol Mardell du bureau du Service canadien des forêts de Prince Albert. C'est à eux que l'on doit l'organisation de cette réunion.

PROPOS DE BIENVENUE DES MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION NATIONAL (CGN)

Dan Welsh, Service canadien des forêts, Ressources naturelles Canada

Bonjour à tous, je suis ravi d'être parmi vous aujourd'hui. Je tiens à remercier le Conseil tribal de Saskatoon de nous avoir invités sur son territoire. Je tiens également à reconnaître le dur labeur de nos hôtes et des organisateurs qui ont permis la tenue de cette réunion. À la vue du programme qui nous attend aujourd'hui et demain, je dois dire que mon coeur palpite d'excitation. À mon avis, le Programme forestier des Premières nations est quelque chose dont nous

avons tout lieu d'être fiers. Lorsque je songe aux comités de gestion provinciaux et territoriaux de tous le pays, qui travaillent d'arrache-pied pour trouver une façon équilibrée d'exploiter les forêts, d'atteindre les objectifs des Premières nations en matière d'aménagement forestier durable, et qui nous donnent à tous l'occasion d'apprendre à mieux travailler, je pense que nous avons tout lieu de nous féliciter. Le Programme est agencé de telle manière que nous aurons amplement l'occasion d'échanger des expériences et des idées. À bien l'étudier, on voit que nous allons découvrir les expériences de plusieurs des comités de gestion provinciaux et territoriaux, l'expérience qu'ont les gens de l'établissement de partenariats, de l'aménagement des forêts des réserves, tandis que Harry ou Peggy nous parleront ultérieurement de certains instruments de financement. Nous aurons donc l'occasion de ramener chez nous des tas d'idées et de faire part de certaines de ces expériences. Je pense que la seule façon de vraiment faire des progrès est de s'instruire auprès des autres et d'essayer de mettre en pratique ce que nous avons appris. Je suis sûr que cette réunion sera très fructueuse. J'espère que vous saurez tous l'apprécier à sa juste valeur.

Dan Murphy, Affaires indiennes et du Nord canadien

Bonjour, je suis très heureux d'être ici parmi vous. Je dois dire qu'il est tout à fait normal que ce soit une activité forestière qui m'amène ici. La formation initiale que j'ai suivie il y a des années avait trait à la foresterie et j'ai passé les meilleurs étés de ma vie à parcourir le nord du Québec, le nord de l'Ontario et l'Alberta. J'ai donc décrit un cercle complet, après avoir débuté dans la foresterie, puis travaillé comme biologiste dans l'Arctique là où l'arbre le plus proche était à environ 2 000 kilomètres plus au sud, me revoici et aujourd'hui en compagnie des arbres. Le programme de cette réunion m'intrigue au plus haut point. Je suis particulièrement frappé par les partenariats qui se sont instaurés entre les Premières nations et d'autres gouvernements et l'industrie en général. Je pense que c'est un élément très positif, l'un des plus positifs des rapports qu'entretiennent actuellement les gouvernements et les Premières nations. Je félicite tous ceux et celles d'entre vous qui ont contribué à ce succès et je me réjouis vraiment à la perspective d'en apprendre plus long sur vos succès. Je suis ici pour m'instruire, et j'éprouve un profond intérêt personnel pour les forêts et la foresterie en général, dont nous sommes, à mon avis, les gérants, et non les propriétaires. Ensemble, nous sommes des gérants qui aménageons des ressources, peu importe qu'il s'agisse d'arbres, d'animaux ou de poissons, et nous les aménageons pour que les générations futures puissent elles aussi en bénéficier. Je m'attends à passer deux jours passionnants en votre compagnie et espère pouvoir m'entretenir avec beaucoup d'entre vous individuellement pendant ces deux jours.

Harry Bombay, directeur général, Association nationale de foresterie autochtone

Nous combinons ici deux points à l'ordre du jour. Je veux commencer par remercier les Premières nations de la Saskatchewan, la FSIN, le Conseil tribal de Prince Albert, le Conseil tribal de Meadow Lake et les autres Premières nations qui se livrent à la foresterie en Saskatchewan, en remerciant tout particulièrement le Conseil tribal de Saskatoon et les Premières nations qui en sont membres de nous avoir invités à venir ici dans leurs territoires traditionnels.

Je tiens également à souhaiter la bienvenue à tous ceux et celles qui sont ici aujourd'hui. Je suis le représentant des Premières nations au sein du Comité de gestion national du Programme forestier des Premières nations. Cela fait deux ans que je m'occupe de ce programme, soit depuis que nous avons adopté cette structure de comités de gestion provinciaux et territoriaux pour surveiller la gestion et l'exécution du Programme dans les diverses régions. Et à ce titre, j'ai eu l'occasion de contribuer à plusieurs des activités relevant du Programme à l'échelle nationale. Je fais cela non pas en tant que représentant de l'ANFA, mais comme représentant des Premières nations qui m'y ont invité lors d'une réunion préalable des CGPT. Si vous tenez à discuter de quelque chose sous l'angle du chapeau que je porte au sein du CGN, je me ferai un plaisir de vous répondre. À nouveau, bienvenue à tous et à toutes.

J'aimerais remonter quelques mois en arrière. C'est en septembre dernier que l'ANFA a organisé, conjointement avec le Grand conseil de Prince Albert, une conférence à Prince Albert, qui a attiré de nombreux participants. Plusieurs de ceux et celles qui sont ici aujourd'hui y ont assisté et je pense que la réunion d'aujourd'hui réunit certaines des personnes clés qui permettent de faire progresser le Programme forestier des Premières nations. La conférence de Prince Albert a essentiellement porté sur beaucoup des phénomènes intéressants qui se produisent en Saskatchewan.

Comme l'a dit le vice-chef Lawrence Joseph, la Saskatchewan est l'une des provinces qui montrent l'exemple au chapitre de la participation des Premières nations au secteur forestier, et il me paraît tout à fait opportun que nous soyons ici à parler de ces activités.

DEMANDES DE PRÉSENTATIONS

PRINCIPAUX FACTEURS QUI INFLUENT SUR LA PARTICIPATION DES PREMIÈRES NATIONS AU SECTEUR FORESTIER

Harry Bombay, Association nationale de foresterie autochtone

Dans ce contexte, je vais coiffer mon chapeau de l'ANFA, car les Premières nations doivent vraiment s'investir dans les questions stratégiques à l'échelle nationale. Lorsque nous réfléchissons au Programme forestier des Premières nations, nous devons le situer dans le contexte d'enjeux plus importants. Les choses évoluent, et radicalement. Un certain nombre de facteurs expliquent cette évolution. Je les ai classés en six grands secteurs.

1) **Aménagement forestier durable :** Cette expression suppose que l'on reconnaisse à l'échelle nationale, internationale et peut-être même provinciale que les forêts doivent être aménagées de manière à pouvoir subvenir aux besoins des générations actuelles et futures. Des instruments ont été conçus et des méthodes stratégiques sont employées dans diverses régions du pays pour parvenir à l'aménagement forestier durable. Certaines de ces initiatives suscitent une grande dose de scepticisme, mais permettez-moi de m'attarder sur plusieurs d'entre elles.

- **La Stratégie nationale sur les forêts :** Au Canada, les initiatives sont chapeautées par la Stratégie nationale sur les forêts. Il s'agit d'une stratégie nationale plus que d'une initiative fédérale, et d'un processus qui consiste à regrouper les associations et les intérêts du secteur forestier pour déterminer ce qu'il faut faire ensemble pour parvenir à l'aménagement forestier durable. Cette stratégie englobe l'Orientation stratégique n° 7 qui traite des peuples autochtones. Cette orientation comporte six grands objectifs, et dans toute la stratégie, on fait allusion à la participation des peuples autochtones aux travaux qui visent l'aménagement forestier durable. La SNF a été signée au Congrès forestier national à Ottawa, le 1er mai 1999. L'ANFA a été l'un des protagonistes de l'établissement de cette stratégie. Nous avons signé l'Accord canadien sur les forêts par l'entremise de notre président. Ce faisant, nous avons souscrit aux principes et aux objectifs que contient ce document. Cela ne veut pas dire que nous devions forcément réaliser tout ce qui s'y trouve dans l'optique des Autochtones, même si cet accord part du principe que les choses doivent être réalisées avec le concours d'autres groupes, notamment des gouvernements, des industries forestières, des organisations non gouvernementales, des établissements de recherche et d'autres qui participent au secteur forestier. Il s'agit de l'une des principales initiatives visant l'aménagement forestier durable au Canada. L'idée de la SNF n'est pas nouvelle. Cela fait déjà 20 ans que le Canada est doté de ce genre de stratégie. Tous les cinq ans, la stratégie est revue et corrigée. Jusqu'en 1992, la Stratégie canadienne sur les forêts ne faisait pas même mention des peuples autochtones. Pas un seul paragraphe ni même la bibliographie de ce document ne faisait état de l'importance des forêts pour les peuples autochtones. La stratégie de 1992 a été une première étape dans ce sens et la stratégie de 1998, une deuxième.

- **Critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable :** L'une des conséquences de la stratégie de 1992 a été les critères et indicateurs du Conseil canadien des ministres et forêts (CCMF), ce qui est un autre pas vers l'aménagement forestier durable. Les critères et indicateurs du CCMF concernent la façon dont nous mesurons les éléments ciblés pour parvenir à l'aménagement durable des forêts. Le critère n° 6, qui traite de la responsabilité de la société à l'égard de l'aménagement forestier durable, contient deux grands indicateurs sur la participation des Autochtones. Ces deux documents [Critères et indicateurs et Stratégie nationale sur les forêts] ont commencé à définir ce que l'on entend par aménagement forestier durable.

- **Certification :** D'autres initiatives visant l'aménagement forestier durable ne proviennent pas du gouvernement ou des intérêts forestiers existants, mais de la demande des consommateurs pour des pratiques forestières plus respectueuses de l'environnement. Je veux parler ici de la certification des forêts. La certification sera l'un des principaux facteurs qui contribueront à l'aménagement forestier durable. Au Canada, deux processus sont en cours, et je sais que beaucoup d'entre vous sont déjà au courant.

Le **Forest Stewardship Council (FSC)** est un processus international qui a institué un ensemble de principes reposant sur ce qu'il estime être essentiel pour de l'aménagement forestier durable. Parmi ces principes, il y en a un sur la participation des peuples autochtones au secteur forestier qui traite de l'utilisation traditionnelle et coutumière des terres et des droits coutumiers qui garantissent aux consommateurs que les pratiques forestières visent l'aménagement forestier durable et que les produits forestiers sont exploités de manière à assurer leur durabilité. Les Premières nations ont participé à ce processus au sein du FSC. David Naweghabo, de l'Ontario, qui est membre du Conseil international du FSC et y occupe ce qu'on appelle un siège « social », vous fournira quelques données à ce sujet. Au Canada, l'ANFA fait partie du conseil d'administration du FSC-Canada. Pour ce qui est de la rédaction des normes qui émaneront de la certification par le FSC au Canada, je peux vous dire qu'une série de normes est en cours d'élaboration pour différentes régions forestières du pays. C'est ainsi que des normes ont été élaborées dans la région acadienne des Maritimes, et Bill McKay qui est membre de la *Confederacy of Mainland Micmacs* a fait partie de l'équipe chargée de la rédaction de ces normes. Je vous signale en passant que Bill est également membre du conseil du FSC-Canada. Deux des sièges du conseil du FSC-Canada sont donc occupés par des membres des Premières nations. D'autres régions du pays s'occupent également d'adopter des normes : la région des Grands-Lacs-St-Laurent se lance tout juste dans l'élaboration de normes; il y a par ailleurs une initiative en C.-B. (mais je ne pense pas que les Premières nations participent à la rédaction de ces normes pour l'instant). Jusqu'ici au Canada, trois forêts ont été certifiées par le FSC.

L'autre processus au Canada est celui de l'Association canadienne de normalisation (CSA) qui a élaboré les normes Z808 et Z809, dont les compagnies se serviront pour certifier que leurs forêts sont aménagées de manière durable. En vertu de ce processus, aucune forêt n'a encore été certifiée, mais certaines compagnies ont amorcé le processus. Vous verrez que dès qu'un certain nombre d'entre elles s'y seront mises, cela fera boule de neige.

Voici donc quelques-unes des principales activités qui se déroulent au chapitre de l'aménagement forestier durable : les initiatives gouvernementales, la Stratégie nationale sur les forêts et les processus, commandés par les forces du marché qui s'articulent autour de la certification.

2) **Participation du public :** Un autre facteur qui influe sur la participation des Premières nations est la notion de participation du public à l'aménagement des forêts. C'est une notion qui est généralement acceptée au sein du secteur — la participation du public à l'aménagement des forêts. Les Premières nations doivent se méfier de cette expression, tout bonnement parce que nous avons d'autres droits, intérêts et titres dans ces terres qui dépassent ceux des autres intervenants. L'ANFA a préparé un document, dont le titre peut se traduire par *Participation des Autochtones à l'aménagement des forêts : Plus qu'un autre intervenant*, qui s'efforce de donner le ton à la façon dont les Premières nations doivent participer à l'aménagement des forêts et d'aider les Premières nations à savoir comment accepter ou refuser de participer. La participation du public est le seul moyen dans certaines provinces qui autorise la participation des Premières nations. Dans certaines régions du pays, les provinces n'ont pas adopté de politiques qui permettent aux Premières nations de participer, de sorte que lorsqu'elles s'assoient à la table, elles le font sous le couvert de la participation du public. À notre avis, ce n'est pas la façon dont nous devons participer, même si cela permet aux Premières nations d'apporter une contribution et de faire connaître leurs vues autour de la table.

3) **Reconnaissance des droits de propriété et des droits issus des traités des Autochtones :** L'autre facteur important mentionné par le chef Lawrence Joseph et par d'autres a trait à la reconnaissance des titres autochtones et des droits issus des traités dans l'aménagement des forêts. Ce qui se passe dans ce secteur est sans doute ce qu'il y a de plus important à l'heure actuelle. L'affaire Delgamuukw a été mentionnée et le processus de négociation des traités en C.-B. est à la clé de pratiquement tout ce qui se passe dans le secteur forestier de cette province, et nous savons bien sûr qu'un accord de principe a été conclu avec les Nisga'a, que ce traité est en cours de ratification, et que nous aurons sans doute le premier traité en Colombie-Britannique dès ce printemps. Voilà qui modifie les règles du jeu et les pratiques sur qui est maître de telle ou telle partie du territoire. Il y a un chapitre dans le traité des Nisga'a qui traite exclusivement des ressources

forestières. Les Nisga'a entendent élaborer leurs propres règles et règlements qui respecteront ou dépasseront même les normes provinciales. C'est ainsi que les Premières nations pourront exercer leurs pouvoirs et revendiquer leurs titres, en plus d'adopter des politiques conçues pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Dans le domaine des droits des Autochtones et des droits issus des traités, l'une des choses à faire en matière d'aménagement forestier est d'intégrer ces types d'intérêts dans les processus d'élaboration des politiques en cours dans diverses provinces. Seules trois provinces ont cherché à intégrer les droits des Autochtones et les droits issus des traités dans leur politique d'aménagement forestier, et pas forcément à la satisfaction des Premières nations. La C.-B. a cherché à adopter une politique de protection des droits des Autochtones et des droits issus des traités et elle a émis de nouvelles lignes directrices sur les consultations qui ont reçu un accueil peu favorable. En Saskatchewan, un document stratégique a été publié il y a quelques années sur les droits des Autochtones et les droits issus des traités et leur intégration dans l'aménagement des forêts. Je crois savoir que ce document est en cours de remaniement. La seule autre province qui ait tenu compte des Autochtones dans le contexte de l'aménagement forestier est l'Ontario où, par le biais de l'évaluation environnementale de portée générale de l'aménagement des forêts et des conditions qui s'y rattachent, les Premières nations doivent participer à tous les paramètres de l'aménagement des forêts et obtenir leur part des retombées économiques de l'exploitation des forêts. La condition 77 est controversée en Ontario et ne donne pas satisfaction aux Premières nations. Il y a également en Ontario le processus *Des terres pour la vie*, qui est un vaste processus stratégique avec lequel les Premières nations doivent se débattre. Telles sont les incidences avec lesquelles nous sommes aux prises au niveau politique.

4) **Assise territoriale des Autochtones :** Nous avons un certain nombre de processus en cours — revendications relatives aux droits fonciers découlant des traités, en vertu desquelles nous acquérons le contrôle d'une plus grande superficie de terre; revendications territoriales, régions qui font l'objet de revendications territoriales considérables comme le Yukon — qui ont pour effet d'accroître notre influence sur le secteur forestier.

5) **Orientations industrielles :** Il y a d'autres éléments dont il faut tenir compte, par exemple les orientations industrielles. Où s'en va l'industrie? À mesure que notre rôle dans le secteur forestier prend de l'importance, comment nous adaptons-nous aux grandes orientations de l'industrie? L'industrie prend toutes sortes de directions qui ont une incidence sur ce que nous faisons en foresterie. La mondialisation (la fusion d'entreprises, la spécialisation d'entreprises dans certains produits forestiers, les enjeux commerciaux) peut avoir une incidence sur notre participation. L'entente entre le Canada et les États-Unis sur le bois de résineux a une incidence directe sur environ quinze entreprises forestières autochtones. Les Autochtones ne peuvent pas exporter leur production actuelle vers le marché américain du bois de résineux à cause de l'incapacité où se trouvent ces entreprises d'obtenir des quotas suffisants aux termes de cette entente. Ce sont là des choses auxquelles nous ne pensions peut-être pas beaucoup il y a quelques années, mais les questions commerciales ont une profonde incidence sur ce que nous faisons.

6) **Politique d'aménagement forestier** : L'un des principaux paramètres est la décision prise par les gouvernements provinciaux dans l'exercice de leurs compétences sur l'aménagement, par l'octroi de permis et de tenures, de confier davantage de responsabilités au secteur privé en matière d'aménagement forestier. C'est ainsi que le secteur privé doit assumer des rôles et des responsabilités qui reviennent normalement aux gouvernements, à tel point même que dans certains provinces comme l'Ontario, le gouvernement provincial s'attend à ce que l'industrie traite directement avec les Premières nations pour régler les problèmes des droits des Autochtones et des droits issus des traités dans le domaine de l'aménagement des forêts. Or ce n'est pas un rôle qui revient à l'industrie, mais bien aux gouvernements. Nous devons donc analyser la façon dont on aborde la délégation des responsabilités en matière d'aménagement forestier au secteur privé par rapport aux problèmes des Premières nations. La plupart des éléments que je viens de mentionner ont un côté positif. Mais cet enjeu en particulier a une incidence très néfaste sur ce que nous faisons.

7) **Scène internationale :** Différentes initiatives sont prises sur la scène internationale, comme la déclaration des droits autochtones des Nations Unies, les efforts visant à préserver la biodiversité du Canada par le biais

de la convention sur la biodiversité, la question des connaissances traditionnelles dans ce contexte, le besoin de concevoir des instruments pour régler les droits de propriété intellectuelle. C'est ensemble que nous devons nous efforcer de régler ces questions.

Toutes les Premières nations du pays doivent établir des structures ou créer des organismes compétents capables de faire face à ce genre de question. Nous devons nous demander comment nous atteler à ces divers paliers d'activités dans le domaine de la politique forestière. L'Association nationale de foresterie autochtone a été précisément créée pour s'attaquer à ce genre de question, mais peut-être faudrait-il qu'elle se penche sur la façon dont nous changeons, dont nous évoluons et dont nous appuyons les structures gouvernementales existantes que nous commençons à mettre en place au niveau de l'Assemblée des Premières nations et des Conseils tribaux. Comment regrouper tout cela pour créer les types d'organismes capables de répondre aux besoins non seulement du secteur forestier, mais d'autres secteurs également, même si je pense que le secteur forestier revêt une importance capitale car il touche les Premières nations d'un océan à l'autre. Nous devons analyser la façon dont ces organismes affrontent les enjeux fondamentaux qui tiennent tant à coeur aux peuples autochtones et en faire des méthodes qui nous permettent de traiter avec les gouvernements, avec l'industrie, et c'est cela qui est notre mandat. Nous devons nous demander comment nous allons affronter ces questions sur nos terres et comment nous allons intégrer nos usages traditionnels, nos connaissances, nos coutumes et nos processus décisionnels dans des institutions efficaces pouvant contribuer à l'amélioration du sort des Premières nations.

GESTION DU PROGRAMME : EXPÉRIENCES DES CGPT

Animateur : chef Nathan Matthew - Colombie-Britannique

La séance suivante est consacrée aux rapports émanant des diverses régions du pays et portant sur la façon dont se déroule le Programme. Je suis heureux d'être ici parmi vous pour apprendre ce qui se passe dans d'autres régions du pays et tirer les leçons d'autres projets.

Conférencier : Peter Alexcee, Colombie-Britannique, Comité de gestion provincial

Bonjour à tous et à toutes. Je suis heureux de présenter les travaux du Programme forestier des Premières nations en Colombie-Britannique. Loin d'être un expert forestier, j'apporte au Programme forestier des Premières nations une optique commerciale, comme vous pourrez le constater dans notre exposé.

Comité de gestion du Programme forestier des Premières nations

En C.-B., le Programme forestier des Premières nations est géré par un comité de gestion qui se compose de neuf membres des Premières nations et de trois représentants des gouvernements. Ce comité est investi du mandat de répondre aux besoins de 197 bandes et de 34 conseils tribaux, sans oublier les nombreuses entreprises et associations autochtones. Nous n'avons pas encore réalisé tout le potentiel de la C.-B. Nous avons reçu 139 propositions la première année, 93 la deuxième et 96 l'an dernier.

Le plus intéressant, c'est la valeur totale des propositions. La première année, la valeur totale des 139 propositions s'est élevée à 15,5 millions $, dont 6 millions $ réclamés à notre programme. Or, notre budget n'était que de 948 000 $. Et nous avons approuvé 43 propositions. Cela témoigne du fait que les Premières nations en C.-B. ont structuré leurs propositions pour pouvoir mieux négocier. Malheureusement, le succès de notre programme signifie que nous pourrions solliciter deux fois plus de propositions si notre financement n'était pas limité, car la demande existe indubitablement.

À l'instar de tous les comités de gestion, le nôtre repose sur les mêmes principes fondamentaux que le programme national, qui sont : améliorer les conditions économiques des collectivités d'Indiens inscrits... – et sur les quatre mêmes objectifs : renforcer la capacité des Premières nations d'exploiter des entreprises axées sur les ressources forestières...; augmenter la collaboration et les partenariats...; étudier d'autres mécanismes de financement...; et renforcer la capacité à gérer... des ressources forestières. »

Procédures des propositions

À cause des nombreuses demandes que nous recevons, nous devons avoir une procédure de financement très structurée. Imaginez-vous un peu ce que représente l'étude détaillée de 100 propositions. Je crois que la première année, il a fallu plus que quelques jours pour préparer la réunion du Comité.

La procédure débute la première semaine de novembre lorsque nous adressons une lettre d'appel à toutes les bandes et aux conseils tribaux ainsi qu'à toutes les autres parties intéressées. Dans ce dossier, il y a :

- le formulaire de demande;
- une copie des directives de présentation des demandes;
- le répertoire des ressources pour les entreprises forestières des Premières nations;
- le Guide de planification des entreprises forestières des Premières nations.

Les directives de présentation des demandes décrivent la politique, les normes et les procédures du Programme forestier des Premières nations en C.-B. et les renseignements qu'il faut fournir sur la demande. Le répertoire des ressources énumère les programmes de financement, de formation et de soutien des entreprises qui existent en C.-B.

La date de dépôt des propositions est la première semaine de février. Cela donne environ trois mois pour préparer et présenter une demande. Durant ces trois mois, le Programme reçoit de nombreuses demandes d'aide et de conseils pour préparer les propositions et on organise des séances et des ateliers d'information à l'intention des bandes et des conseils tribaux pour leur expliquer le processus et les lignes directrices du PFPN. Nous indiquons clairement que toute proposition qui nous parviendra après la date d'échéance ne sera pas prise en considération. Une fois que toutes les propositions ont été reçues, elles font l'objet d'un examen préliminaire par rapport aux directives de présentation des demandes, et sont ensuite résumées à l'intention du Comité de gestion.

Les directives de présentation des demandes, mentionnent les critères suivants :

- critères d'examen des propositions de projet;
- critères d'évaluation du niveau prioritaire des propositions;
- critères de contrôle des projets d'immobilisation;
- critères d'approbation des propositions;
- critères de financement;
- critères d'admissibilité d'un projet.

Le résultat de cet examen et de cette évaluation détermine l'admissibilité d'un projet et classe les propositions en trois niveaux de priorité, élevé, moyen et faible. Les résumés d'évaluation des propositions sont envoyés au Comité de gestion en prévision de la réunion du Comité. Nous examinons chaque proposition à cette réunion en commençant par les propositions qui ont reçu l'évaluation la plus favorable. L'approbation d'une proposition et les conditions d'approbation exigent normalement l'accord de la majorité. En général, ce sont les propositions qui ont reçu l'évaluation la plus favorable qui sont approuvées. Mais nous avons décidé qu'une seule proposition par bande/conseil tribal pouvait être approuvée à cause du financement limité dont nous disposons.

Je dois dire toutefois que la majorité des propositions sont d'excellente qualité et qu'elles répondent aux objectifs du Programme, ce qui rend le processus décisionnel d'autant plus difficile. Les propositions qui ne sont pas approuvées sont néanmoins classées. Celles qui obtiennent un classement élevé seront prises en considération advenant que des ressources ne soient pas utilisées au cours du même exercice.

Une fois terminé le processus d'examen des propositions par le Comité de gestion, tous les candidats sont avisés des résultats. Ceux dont la proposition a été approuvée entament le processus d'élaboration d'une entente de contribution. L'entente de contribution est négociée avec le candidat, pour qu'il sache bien ce que l'on attend de lui. Il s'agit d'un document juridique qui définit les conditions et modalités de financement du Programme comme : le montant du financement et le budget de la proposition, les travaux à réaliser, les conditions de paiement et les produits à livrer. On met la dernière touche à l'entente de contribution avant le début de l'exercice financier.

Une fois l'entente de contribution terminée, les projets approuvés sont annoncés dans les médias de toute la province avec des précisions sur le Programme, le projet et les produits à livrer. Le candidat est ainsi très motivé à fournir les produits à livrer. Tout le monde dans la région est au courant des projets entrepris, et cela contribue à la transparence du processus.

Communications

Nous publions également trois fois par an un bulletin de nouvelles intitulé *The Bridge*. Celui-ci fait état de tous les projets approuvés et expose en détail certains projets. Ce bulletin a pour but de renseigner tout le monde sur les possibilités de la foresterie autochtone et sur ce que d'autres bandes et conseils tribaux ont réalisé. *The Bridge* est envoyé à plus de 1 000 personnes figurant sur notre liste d'envoi, notamment les bandes, les conseils tribaux, les associations autochtones, le secteur privé, les ministères fédéraux, le ministère des Forêts et les parties intéressées.

Le dernier volet de notre programme de communication est notre page Web. Cette page Web s'occupe de faire la promotion du Programme et énumère tous les projets approuvés en plus de brosser à grandes lignes un tableau de certains projets (http://www.pfc.forestry.ca).

Surveillance des projets

Durant l'exercice, la surveillance des projets se fait selon les prescriptions de l'entente de contribution. La surveillance peut se faire par téléphone, télécopieur ou par le courrier, par des rapports d'étape ou encore par des visites sur place.

Une fois le projet ou certaines parties du projet terminés (selon les stipulations de l'entente de contribution), on peut solliciter le remboursement des dépenses engagées pour le projet. L'auteur de la proposition doit avoir satisfait à toutes les prescriptions de l'entente de contribution avant qu'un paiement ne puisse lui être versé. Chaque demande de remboursement doit être accompagnée d'un rapport écrit et le paiement final est versé en fonction des travaux terminés. Le rapport doit exposer en détail les produits qui devaient être livrés et indiquer comment l'argent a en fait été dépensé par rapport au budget.

Comme nous l'avons déjà vu, les directives de présentation des demandes décrivent la politique, les normes et les procédures du Programme. Pour nous aider à faire face au gros volume de propositions que nous recevons chaque année, nous avons établi des critères d'évaluation des propositions que nous utilisons dans le cadre de leur examen et évaluation.

Un élément clé est le critère de classement prioritaire des propositions. Les propositions sont classées en trois niveaux prioritaires qui sont « élevé », « moyen » et « faible ». Comme nous l'avons déjà vu, les propositions qui obtiennent un classement élevé sont généralement financées avant celles qui obtiennent un classement« moyen » ou « faible ». Aucune proposition classée « faible » n'a jamais été financée.

La section 13.1 des directives stipule qu'un classement prioritaire élevé démontre que la proposition répond manifestement aux objectifs et aux principes du Programme, que les renseignements sont complets et que les coûts paraissent fiables et clairement délimités. Un classement prioritaire élevé doit également démontrer clairement les produits à livrer, indiquer les types et le nombre d'emplois prévus et prouver que la proposition a de bonnes chances d'aboutir, qu'elle bénéficie de l'appui de la collectivité et qu'elle ne cherche pas seulement à obtenir le financement du Programme.

Une proposition qui obtient un classement prioritaire moyen est identique à une proposition qui obtient un classement élevé, en ce sens qu'elle répond aux critères du Programme, mais pas au même niveau. Il se peut que certains renseignements manquent ou soient incomplets et il faut donc se livrer à un plus gros volume d'interprétation. Une proposition qui obtient un classement prioritaire faible ne contient pas suffisamment de renseignements pour être correctement évaluée, les produits à livrer ne sont pas aussi clairs, elle dépend d'un élément qui n'est pas confirmé ou qui est sous-développé, notamment l'approbation d'un permis de coupe, et elle est généralement plus faible dans son ensemble.

À cause du financement limité dont dispose le Programme, nous avons apporté certains changements à la dernière réunion du Comité qui a eu lieu le 16 septembre 1998. Nous avons décidé de créer un sous-comité pour qu'il étudie les possibilités de collaboration avec d'autres organismes s'occupant de foresterie autochtone en C.-B. Le groupe de travail a organisé une réunion avec les principaux organismes le 6 novembre 1998 parmi lesquels il y avait *Forest Renewal BC*, le ministère des Affaires autochtones de C.-B., des représentants de l'industrie, la *Cariboo Lumber Manufacturers Association* et la *Northern Forests Products Association*, et un représentant du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui représentait également le Groupe d'experts sur le renforcement des capacités post-Delgamuukw parrainé par le gouvernement fédéral.

La stratégie du groupe de travail est « d'instaurer un dialogue » avec ces autres organismes afin de déterminer la meilleure façon de collaborer, « d'établir une entente » qui précise nos efforts concertés (explique en détail les rouages de notre collaboration) et qui diffuse l'aboutissement de nos efforts par nos voies de communication habituelles.

Nous avons vraiment du pain sur la planche; en particulier, nous savons que pour répondre à nos besoins futurs, nous devrons également collaborer avec Développement des ressources humaines Canada et avec ses ententes bilatérales régionales. En C.-B., il y a 10 territoires visés par des ententes bilatérales régionales.

Notre objectif primordial est d'accroître notre potentiel de financement pour répondre à un plus grand nombre de besoins forestiers des Premières nations en C.-B. Le financement du Programme peut généralement se classer en quatre catégories :

- les propositions qui comportent des éléments de formation;
- les propositions qui contribuent à pourvoir des postes au sein de la collectivité;
- les propositions qui assurent des investissements;
- les propositions qui aboutissent à l'élaboration de plans ou d'études.

À l'instar de la plupart des comités de gestion provinciaux et territoriaux, nous avons cherché à satisfaire à toutes les demandes de financement des propositions approuvées qui répondent aux critères du Programme. L'objectif des autres organismes est également de financer les projets qui évoquent une ou plusieurs des catégories du Programme forestier des Premières nations. Notre groupe de travail s'efforce d'établir des partenariats avec d'autres organismes capables d'assurer un financement coordonné supplémentaire pour chaque catégorie.

Par exemple, notre plan de formation prévoit la conclusion d'une entente de collaboration avec Développement des ressources humaines Canada et ses 10 ententes bilatérales régionales pour offrir une formation efficace dans le secteur de la foresterie. De même, en travaillant avec Entreprise autochtone Canada, nous pourrions assurer le financement coordonné de plans d'activités et d'études de faisabilité.

Groupe d'experts sur le renforcement des capacités post-Delgamuukw

Le résultat le plus intéressant qui a immédiatement suivi notre réunion avec les autres organismes a été la demande qui nous a été adressée par le Groupe d'experts sur le renforcement des capacités post-Delgamuukw de C.-B. Ce groupe d'experts a été créé le 7 juillet 1998 par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour recommander des initiatives visant à renforcer les capacités des Premières nations en C.-B. en vue de négocier et de mettre en oeuvre des traités et de gérer des terres et des ressources connexes. L'objectif du Groupe d'experts est d'élaborer des recommandations à l'intention du ministre sur le renforcement des capacités des Premières nations.

Selon les recommandations du Groupe d'experts, le gouvernement fédéral prévoit une initiative qui coûtera aux alentours de 2 à 5 millions $ par an pendant cinq ans. Le gouvernement de C.-B. a accepté d'être partenaire de cette initiative et d'y consacrer 2 millions $ la première année.

Au cours de la réunion du 6 novembre, le représentant du Groupe d'experts a fait savoir que son groupe était très impressionné par les résultats des initiatives prises en C.-B. dans le cadre du Programme forestier des Premières nations et a déclaré que nous avions acquis une excellente réputation. Il a parlé en particulier de nos initiatives relatives à l'entreprenariat et au renforcement des capacités communautaires dans les secteurs de la production de richesses qui touchent aux permis de boisé (*Woodlot licences*), aux permis de coupe forestière (*Forest Licences*), à l'élaboration de plans d'aménagement forestier et aux coentreprises.

Le Groupe d'experts a demandé au groupe de travail sur le Programme forestier des Premières nations en C.-B. de formuler des recommandations sur la façon de multiplier les initiatives forestières des Premières nations afin de pouvoir les utiliser et les intégrer dans ses recommandations à l'intention du ministre. Notre groupe de travail a donc

formulé quatre recommandations, et avec l'approbation du reste du Comité de gestion, les a présentées au Groupe d'experts.

La première recommandation a pour but de venir en aide directement au Programme forestier des Premières nations dans trois secteurs : coentreprises, aménagement forestier/développement d'entreprises et spécialistes en foresterie. Comme vous le savez, chaque comité de gestion provincial et territorial est assujetti à des compressions budgétaires. Cette recommandation vise donc l'appui direct du Programme.

Le spécialiste des forêts est un membre de la collectivité qualifié pour aider la bande à établir ses stratégies et ses programmes forestiers. Chaque bande veut que son propre spécialiste des forêts résolve en son nom les besoins forestiers de la collectivité. Et n'oubliez pas qu'en C.-B., il y a 197 bandes et 34 conseils tribaux, ce qui équivaut à beaucoup de besoins.

La deuxième recommandation vise à répondre à ces besoins immédiats. Le Programme forestier des Premières nations a révélé que les collectivités autochtones veulent obtenir l'aide de la collectivité ou du conseil tribal pour élaborer leurs stratégies forestières. Mais à cause des fonds limités dont on dispose pour financer des spécialistes de la foresterie dans toutes les collectivités, nous avons recommandé l'établissement d'une structure de soutien composée de coordonnateurs des ressources naturelles, d'un conseiller en communications et d'un coordonnateur des coentreprises.

La troisième recommandation vise à financer le programme de formation des techniciens forestiers. Ce programme de formation a été adopté l'an dernier comme projet pilote faisant intervenir l'industrie, le ministère des Forêts de C.-B. et le *Nicola Valley Institute of Technology*. Ce programme de formation a connu un grand succès, avec un taux de diplomation de 90 % et des évaluations élogieuses de la part des participants et des partenaires de l'industrie. Mais en raison de la conjoncture qui règne en C.-B., *Forest Renewal BC* n'est plus en mesure de financer ce programme à cause d'une baisse de ses recettes.

La quatrième recommandation résulte de nos tentatives visant à coordonner nos efforts avec DRHC. Le ministère nous a annoncé qu'il ne s'occupait plus des questions de ressources humaines des Premières nations et qu'il nous fallait traiter avec chacune des 10 ententes bilatérales régionales en C.-B. Même s'il est très louable que les ressources humaines autochtones bénéficient d'un appui direct, nous avons constaté un problème de taille dû au fait que les 10 ententes bilatérales régionales sont devenues très indépendantes, qu'elles ont élaboré leurs propres objectifs régionaux, sans coordonner leurs efforts avec ceux des territoires visés par les autres ententes bilatérales régionales. De fait, il n'y a aucun effort concerté à l'échelle de la province pour tenter de régler les problèmes sectoriels.

Ce que nous visons vraiment avec le Programme forestier des Premières nations en C.-B. et avec nos recommandations au Groupe d'experts sur le renforcement des capacités post-Delgamuukw de C.-B., c'est d'aiguiser les compétences forestières des Autochtones à court terme et à moyen terme.

Notre programme vise avant tout à former des experts forestiers provenant de l'immense bassin de travailleurs autochtones non qualifiés. Les recommandations que nous avons formulées à l'intention du groupe d'experts sur les capacités post-Delgamuukw de C.-B. ont pour but d'aider les Premières nations à former des spécialistes forestiers qualifiés, comme l'illustre la Figure 1.

Figure 1. Concept de progression du programme de formation des techniciens forestiers

Ingénieur forestier (Registered Professional Forester) : désigne un aménagiste des ressources qui doit être encadré pendant 2 ans par un autre ingénieur forestier après avoir obtenu un baccalauréat ès sciences et un grade en foresterie.

Technicien/technologue : mène des travaux techniques, comme des relevés, des recherches, des activités de planification et d'encadrement.

Travailleur forestier : aiguisage des compétences en sylviculture, notamment par la plantation d'arbres, des coupes d'éclaircie et d'espacement. Aiguisage aussi des compétences au sujet de la conduite des équipements, des opérations commerciales forestières et de la préparation de plans d'activités et d'études de faisabilité.

Processus de progression : les compétences que possède le travailleur forestier mènent au niveau de *technicien* dans le programme de formation des techniciens forestiers (qui doivent obtenir un certificat), ce qui permet de devenir *spécialiste de la foresterie communautaire* ou *technologue* (qui doit recevoir un diplôme). Le technologue peut alors postuler des postes de *coordonnateur en ressources naturelles*, de *conseiller en communications* ou de *coordonnateur de coentreprises* ou poursuivre sa formation et obtenir un *baccalauréat* en sciences forestières. Ensuite il peut obtenir le titre d'*ingénieur forestier* (Registered Professional Forester).

Le Comité de gestion du Programme forestier des Premières nations de C.-B. a approuvé l'élargissement de son mandat au chapitre du renforcement des capacités. Le Programme est flexible, structuré, géré de manière responsable et il a fait ses preuves. Le Comité de gestion entend poursuivre son objectif qui est d'aider les Premières nations à renforcer leurs capacités.

Nathan Matthew, C.-B. : Le Programme est touché par la loi des rendements décroissants du gouvernement fédéral en ce qui concerne les peuples autochtones. Il s'agit d'une de ses difficultés majeures. Le Programme sera temporarisé d'ici deux ans, ce qui signifie que par rapport au niveau du financement d'il y a deux ans, nous devrons accomplir le même volume de travail en quatre ans avec 30 % de fonds en moins. C'est l'une des difficultés que doivent résoudre les Premières nations de tout le pays : comment faire plus avec moins. On peut vraiment parler d'un défi de capacité. Certes, nous y sommes habitués, et même de plus en plus, mais cela n'est guère encourageant lorsqu'on lit ce que le gouvernement fédéral affirme dans la Stratégie nationale sur les forêts et qu'on voit ce qu'il fait pour aider les Premières nations à renforcer leurs capacités de s'occuper des ressources naturelles et, en particulier, des forêts. D'après les conversations que j'ai eues avec quelques-uns d'entre vous ce matin, il semble que nous soyons prêts à relever ce défi.

Conférencier : Maria Moore, Manitoba, Comité de gestion provincial

Bonjour Mesdames et Messieurs, je m'appelle Maria Moore et j'appartiens au Conseil tribal des Moskégons. Je suis la présidente du Comité de gestion du Programme forestier des Premières nations au Manitoba. Au cours des 15 prochaines minutes, je vous parlerai de la façon dont le Comité de gestion du Manitoba mène ses activités et dont le Programme est géré et exécuté dans cette province. Je vous préciserai comment nous sollicitons des propositions, ce que nous en faisons et comment nous attribuons les fonds. Je vous parlerai également des impératifs que nous imposons aux auteurs de projets et des mesures que nous avons prises pour assurer le traitement équitable de toutes les propositions et la reddition de comptes au sujet des fonds octroyés.

Le territoire traditionnel des Moskégons et de nombreuses autres Premières nations du Manitoba est situé dans le secteur boisé de la province, en partie dans la forêt d'intérêt commercial et en partie en dehors. Sans doute serez-vous étonné d'apprendre que même si le Manitoba fait partie des provinces des Prairies, 40 % de son territoire est recouvert de forêts. En raison des rapports que les Premières nations du Manitoba entretiennent avec la terre, nous avons voulu

nous intéresser aux questions forestières et nous investir dans l'industrie forestière. Nous ne voulions pas seulement faire partie du développement des ressources pour avoir notre part des retombées économiques, mais également pour participer à la planification des activités. Lors de la création du Programme forestier des Premières nations, nous avons voulu y participer car ses objectifs cadraient étroitement avec les nôtres. Nous avons notamment voulu prendre part à la gestion du Programme car nous y avons vu l'occasion d'exercer une influence sur la façon dont les deniers publics sont dépensés au profit des Premières nations qui s'intéressent à la foresterie.

Notre comité se compose de sept membres, quatre représentant les Premières nations et trois représentant les pouvoirs publics. Les quatre associations ou collectivités autochtones représentées au sein du Comité ont été sélectionnées à l'origine en raison de leur proximité de la forêt et de leur intérêt passé pour le secteur forestier. Mais les membres autochtones du Comité n'ont pas été sélectionnés pour défendre les intérêts de leur propre association ou collectivité. En revanche, ils ont été sélectionnés pour représenter les Premières nations du Manitoba en général. Les membres du Comité ne ménagent aucun effort pour prendre des décisions sages et impartiales qui appuient les objectifs du PFPN et qui contribuent à la réalisation des buts des collectivités autochtones du Manitoba.

Notre comité se réunit plusieurs fois par an, avec une certaine irrégularité, selon les enjeux dont il faut discuter. Chaque fois que nous le pouvons, nous organisons des téléconférences pour minimiser les coûts de déplacement.

Le Comité émet des directives au sujet de l'exécution du Programme au Manitoba. Son rôle consiste à approuver ou à rejeter les demandes de financement et à attribuer les fonds à des projets bien précis. Le Comité s'évertue à répondre à l'ensemble des objectifs du Programme et au besoin, il sollicite des propositions portant expressément sur certains objectifs du Programme.

Le Comité fonctionne sur le mode du consensus. Il faut l'accord général de tous les membres pour prendre des décisions, car il n'y a pas de procédure de vote. Au moins trois membres, un représentant les Premières nations, l'autres les Affaires indiennes et le troisième le Service canadien des forêts, doivent assister à une réunion du Comité pour constituer un quorum. Dans la pratique toutefois, nous ne prenons pas de décisions importantes uniquement lorsque le quorum est réuni.

Le président du Comité est désigné par le Comité. À l'origine, c'est le SCF qui assumait la présidence; toutefois, le poste est pourvu selon les voeux du Comité. La présidence est actuellement assumée par un représentant des Premières nations.

Les services de secrétariat sont fournis par le SCF. Le Service canadien des forêts doit fournir tous les documents relatifs à un projet qui lui sont demandés par le Comité.

Le Service canadien des forêts est l'agent d'exécution du PFPN. À ce titre, le SCF sollicite des propositions auprès des Premières nations, présente les propositions au Comité, surveille les projets et s'occupe de gérer les fonds du Programme. Le SCF prodigue également des conseils techniques au Comité ou aux Premières nations prises individuellement, il rend compte au Comité de gestion national des activités du comité local et se tient en liaison avec l'administration centrale du SCF s'il y a lieu.

Le SCF est chargé de soumettre toutes les propositions à l'examen du Comité. Une fois que le Comité a étudié toutes les propositions, les auteurs des projets sont officiellement avisés par le SCF de la décision du Comité. En cas d'approbation d'un projet, une entente de contribution est préparée et elle représente officiellement le contrat conclu entre la Première nation et le SCF. L'entente de contribution fait état des produits à livrer, du montant approuvé et des règles de présentation des rapports. À mesure que le projet avance, la Première nation peut présenter des demandes de règlement au SCF pour être remboursée des dépenses qu'elle a engagées dans le cadre du projet et le SCF traite ces demandes conformément aux produits à livrer figurant dans l'entente de contribution. Le SCF se tient également en rapport étroit avec les collectivités autochtones pour leur fournir une aide technique ou des conseils et surveiller l'avancement d'un projet, et enfin pour rendre compte au Comité de l'état d'avancement des projets.

Les membres du Comité lancent officieusement des appels de propositions dans le cadre des rapports qu'ils entretiennent quotidiennement avec les collectivités. L'appel officiel est lancé par le SCF par le biais d'envois directs aux collectivités autochtones et par la publication d'annonces dans les journaux autochtones. Mais les appels officieux peuvent être éminemment fructueux. N'importe quel membre du Comité peut lancer un tel appel qui passe par des discussions directes avec les Premières nations ou par l'orientation à donner à des projets connus pour qu'ils répondent aux objectifs du Programme et soient sélectionnés par le Comité du PFPN. Le SCF a donné à plusieurs reprises des communications dans le cadre de conférences, d'ateliers et de réunions pour sensibiliser les gens au Programme et faire valoir les possibilités d'établissement de partenariats entre les Premières nations, l'industrie ou d'autres organismes gouvernementaux.

L'appel de propositions en bonne et due forme est limité au SCF essentiellement pour éviter de créer de la confusion dans l'esprit des attributaires au sujet des agents d'exécution, des responsabilités entre les divers organismes, des points de contact, etc. Un appel officieux peut aboutir à un dialogue fructueux entre les membres du Comité et les attributaires du Programme et se solder par des projets de meilleure qualité. Aucun membre du Comité ou organisme qui y est représenté ne doit toutefois faire naître d'espoir sur les chances d'approbation ou de rejet d'un projet par le Comité. Le Comité est le seul organe investi du pouvoir d'approuver ou de rejeter une proposition.

Le Comité étudie chaque proposition en s'orientant à l'aide des critères d'évaluation suivants :

- les fond sont attribués uniquement en fonction de la qualité d'une proposition, sans qu'il soit question de répartir les fonds équitablement entre les quatre objectifs du Programme ou selon d'autres facteurs préétablis;

- un seul objectif du Programme doit être visé par la proposition, même si les propositions qui en visent plus d'un ont des chances d'être considérées d'un oeil plus favorable (p. ex. une proposition qui vise la sylviculture doit également comporter un volet formation ou création d'entreprises).

En général, les propositions qui offrent des possibilités d'établir des partenariats à long terme avec des parties qui participent à des projets forestiers hors des réserves bénéficient d'un classement prioritaire supérieur à celles qui n'offrent pas ce genre de possibilités. Un aperçu des directives de sélection du Comité accompagne l'appel de propositions pour que les auteurs éventuels comprennent parfaitement la façon dont leur proposition sera évaluée.

La première année du Programme (1996-1997), les auteurs de projets étaient tenus de réaliser leur projet conformément à l'entente de contribution. Les demandes de paiement partiel et les rapports d'étapes étaient traités par le SCF au fur et à mesure des besoins.

La deuxième année du Programme (1997-1998), le Comité a imposé deux nouveaux impératifs.

- **Premièrement,** chaque auteur d'un projet est tenu de présenter verbalement son projet devant le Comité avant que celui-ci ne prenne une décision à son sujet. Lors de cet exposé, le Comité peut interroger l'auteur sur divers paramètres du projet et ainsi mieux comprendre le projet et les exigences de financement. Les membres du Comité peuvent utiliser ces données pour opérer leur choix final et attribuer les fonds. Cette rencontre place également les Premières nations sur un pied d'égalité vu que le projet est jugé en fonction de ses mérites et non pas selon la façon dont il est rédigé. Les coûts de cette séance sont pris en charge par l'auteur du projet.

- **Deuxièmement,** dès lors qu'un projet est approuvé par le Comité, l'auteur du projet est tenu de présenter un sommaire des activités et de l'état d'avancement de son projet dans le cadre d'un atelier qui a lieu vers le milieu ou dans la deuxième moitié de l'exercice financier. L'atelier a pour but de tenir les membres du Comité au courant de l'état d'avancement du projet et de prévoir les fonds qui risquent d'être inutilisés. Les fonds inutilisés peuvent alors être réaffectés à d'autres projets selon les besoins. Cette exigence figure au nombre des résultats prévus dans chaque entente de contribution pour les projets réalisés au Manitoba. Les coûts qui se rattachent à cet atelier doivent être prélevés à même le budget de chaque projet.

Au cours de la deuxième année, les membres du Comité ont exprimé le voeu de participer plus étroitement aux projets sur le terrain. C'est ainsi que les auteurs d'un projet doivent accepter l'idée d'une visite d'inspection du Comité sur le terrain. Ces visites doivent être coordonnées afin d'éviter toute interruption inutile des activités sur le terrain (p. ex. éviter les visites imprévues de différents membres du Comité sur le lieu de déroulement d'un projet).

En conclusion, les auteurs d'un projet approuvé doivent :

(a) signer une entente de contribution qui précise le mode de financement, les travaux à réaliser et les résultats prévus et qui comporte une résolution signée par le Conseil de bande (RCB);

(b) fournir des renseignements sur l'état d'avancement du projet selon les demandes qui leur sont adressées par le président du Comité de gestion ou par les représentants du SCF;

(c) autoriser les visites ou les inspections sur place des projets en cours ou parachevés selon les demandes qui leur sont adressées par le président du Comité de gestion ou par les représentants du SCF;

(d) en cas de présentation d'une demande de paiement partiel avant le parachèvement du projet, annexer à la demande un rapport d'étape qui la justifie au titre des travaux réalisés jusque là;

(e) présenter un rapport final au parachèvement du projet en même temps qu'une demande de règlement définitif au plus tard le 31 mars de chaque année; le rapport doit préciser les travaux réalisés et les résultats du projet et comporter une description des retombées directes et indirectes du projet;

(f) assister à un atelier à une date fixée par le Comité au sujet des projets financés par le PFPN; chaque auteur d'un projet doit faire un exposé devant le Comité pour souligner le but du projet, les activités, les résultats obtenus et les recommandations; tous les Autochtones et autres personnes que cela intéresse peuvent assister à cet atelier;

(g) Faire absorber les coûts qui se rattachent à ces exigences par la Première nation, ce qui signifie que les niveaux de financement approuvés par le Comité de gestion englobent les coûts de respect des exigences ci-dessus.

Le Comité peut approuver une proposition en principe en attendant qu'elle soit modifiée ou qu'elle soit étayée par des documents satisfaisants. Advenant que les documents ou les modifications ne soient pas livrés dans un délai raisonnable, l'approbation peut être révoquée et les fonds réaffectés. Le rapport final est un élément important de chaque projet. Ce rapport ne justifie pas seulement les dépenses du projet, mais il fait état des données et des connaissances techniques qui constituent le fondement des perspectives d'avenir qui s'offrent à la bande ou à d'autres Premières nations. Ce rapport doit être mis à la disposition du Comité; il peut arriver toutefois que l'auteur d'un projet se prévale des dispositions de confidentialité. Le Comité doit respecter toutes les données confidentielles et accepter que la Première nation conserve la paternité de tous les documents qui figurent dans le rapport, notamment les cartes et les données numériques.

Tableau 1. Financement disponible au Manitoba

Année	Subventions et contributions
1996-1997	300
1997-1998	314,1
1998-1999	297,6
1999-2000	277,7
2000-2001	240,3
Total	**1429,7**

Chaque année, le Comité reçoit des demandes qui représentent 5 ou 6 fois les montants disponibles. Cela l'oblige à rejeter d'excellentes propositions, faute de fonds suffisants. Les Autochtones du Manitoba traversent une phase de transition en foresterie vu qu'ils n'ont guère participé à cette branche d'activité par le passé. Nous essayons aujourd'hui de rattraper le retard perdu car nous sommes plus au courant du vaste éventail de possibilités qui existent dans le secteur forestier pour les Premières nations. Le PFPN est un petit programme et nous voulons en faire partie: toutefois, le gouvernement fédéral doit accorder un niveau de priorité élevé à l'appui soutenu et à l'élargissement du Programme au Manitoba, de même qu'à la participation suivie des Premières nations à sa gestion.

J'aimerais profiter de l'occasion pour vous inviter à venir au Manitoba l'an prochain dans la deuxième moitié du mois de janvier lorsque le PFPN organisera sa Conférence 2000. Celle-ci s'inscrit à la suite du cycle de conférences subventionnées par les comités de gestion des trois provinces des Prairies et des Territoires du Nord-Ouest. Attendez-vous à voir paraître une annonce prochainement, et j'espère vous accueillir au Manitoba l'an prochain.

Nathan Matthew, C.-B. : En vous écoutant depuis ce matin, je me demande parfois si nous obtiendrions les mêmes résultats en prenant tout bonnement les montants de ce programme et en les attribuant aux Premières nations selon leur nombre. Je pense que c'est une des directions que prend le Canada avec ses nouvelles ententes de transfert où tout sera morcelé en financements globaux à l'intention des Premières nations, et j'imagine que le financement des activités forestières sera l'une des ressources qui sera distribuée par tête d'habitant. C'est là une autre réflexion pour l'avenir.

Conférencier : Chef Angus Toulouse, Comité de gestion de l'Ontario

Je vais vous donner un bref aperçu de la façon dont le comité de gestion ontarien gère et administre les ressources du Programme. L'Ontario compte environ 136 Premières nations. En Ontario, il existe quatre organismes provinciaux ou territoriaux (OPT). Le Comité de gestion de l'Ontario (CGO) compte sept membres. Nous avons invité les quatre Grands Chefs des OPT à nommer des membres au sein du CGO. Parmi les organismes représentés, mentionnons la nation Anishinabek qui est l'*Union of Ontario Indians*, la nation Nishnawbe-Aski, le *Grand Council Treaty 3*, et l'*Association of Iroquois and Allied Indians*. L'Association des Premières nations indépendantes compte 11 Premières nations; la Première nation des Chippewas de Nawash, l'une des indépendantes, compte un représentant au sein du CGO. Nous avons également un représentant du ministère des Affaires indiennes et un autre du Service canadien des forêts, sur lesquels nous comptons pour assurer le suivi nécessaire et la collecte et l'analyse des données.

La majorité des membres actuels sont avec nous depuis au moins un an; deux de nos membres se sont joints à nous à la fin janvier. Les membres du CGO se sont demandés à plusieurs reprises s'il était utile d'inviter des représentants du gouvernement ontarien et de l'industrie forestière à siéger comme membres « à part entière » ou comme « observateurs », et nous avons finalement décidé de ne pas donner suite à cette idée; cette décision est revue

régulièrement. En tant que Premières nations, nous avons de la difficulté à travailler avec le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario.

Les responsabilités du CGO sont énoncées dans un plan de travail quadriennal préparé en 1997. À l'époque, nous avons indiqué que nos responsabilités consistaient :

- à élaborer un plan de travail;
- à approuver des principes directeurs, des normes et des procédures;
- à répartir les fonds entre les différents projets;
- à concevoir et à mettre en oeuvre des initiatives de communication.

Même si certaines parties de ces responsabilités peuvent être actualisées aujourd'hui, le principe fondamental de la gestion du Programme par le CGO n'a pas changé. Le mandat du CGO est solidement établi et contient des éléments comme :

- objectifs, tâches et membres;
- prise de décisions consensuelles dans la mesure du possible ou, au besoin, par scrutin; à ce jour, nous n'avons pas recouru au scrutin, même si la procédure est là en cas de besoin;
- conflits d'intérêts ou éventuels conflits d'intérêts des membres du CGO;
- formalités administratives, comme les honoraires versés au titre des réunions « sur place » (une à deux par an), même si généralement, les réunions ont lieu par téléconférence.

Nous avons préparé une déclaration d'orientation stratégique. Le CGO sait que les collectivités autochtones de l'Ontario en sont souvent à différentes étapes de leur expérience de la foresterie et du renforcement de leurs capacités, et qu'elles visent souvent des objectifs forestiers différents. Pour bien saisir où en sont nos collectivités sur le plan du développement forestier, M. John Naysmith (ancien doyen de la faculté de foresterie à l'université Lakehead à Thunder Bay) s'est vu confier le mandat en 1996 de préparer un rapport intitulé « Programme forestier des Premières nations de l'Ontario : Enjeux et possibilités ». Il a consulté des responsables et des gens d'affaires des Premières nations, du secteur forestier et du gouvernement ontarien et a décrété qu'il fallait axer le programme ontarien sur les secteurs qui ont le plus de chances de subir l'impact profond du Programme ou qui témoignent d'un véritable besoin.

Comme Harry Bombay l'a déjà mentionné, la Commission d'évaluation environnementale de portée générale a décrété que les Premières nations de l'Ontario devaient profiter des retombées économiques du secteur forestier, et la condition 77 fixée par la Commission stipule que l'industrie et la province doivent s'assurer que les Premières nations obtiennent leur juste part des retombées du développement des forêts. À ce jour, nous n'avons atteint aucun résultat appréciable dans le cadre de cette obligation. Il fallait également que nous permettions aux Premières nations d'accepter des marchés de services, que ce soit dans le domaine de la sylviculture ou de l'exploitation forestière. Il nous fallait également pouvoir conclure des conventions d'entiercement avec l'industrie et la province. Cela devait nous permettre de créer des coentreprises ou tout au moins, d'avoir des ententes simultanées dans des permis de coupe durables. En définitive, nous espérions que les Premières nations proprement dites, collectivement ou individuellement, seraient en mesure d'obtenir un permis de foresterie durable.

Tels sont les secteurs prioritaires établis pour le PFPN en Ontario; ils reflètent les thèmes communs exprimés par les collectivités :

- les connaissances et les points de vue traditionnels sont importants; il faut donc les comprendre plus clairement et les intégrer efficacement dans le processus décisionnel du gouvernement et de l'industrie;
- le voeu universel d'être autonome dans le domaine de la foresterie;
- l'aveu que le potentiel interne de se lancer dans des entreprises commerciales reposant sur la forêt est souvent insuffisant;
- le désir d'établir des partenariats fructueux pour répondre aux besoins;
- le besoin d'avoir accès aux ressources forestières de manière juste et équitable.

L'instrument que nous avons utilisé pour analyser les propositions a permis de fixer des critères ou des principes minimums, parmi lesquels :

- les pratiques forestières doivent être durables et respectueuses de l'environnement;
- les propositions doivent porter sur au moins l'un des objectifs du PFPN; certaines des propositions approuvées se concentrent sur l'objectif n° 1 qui est le renforcement des capacités et sur l'objectif n° 2 qui porte sur la coopération et les partenariats;
- la proposition doit démontrer qu'elle vise une initiative financièrement autonome;
- elle doit débuter l'année de dépôt de la demande (certains projets pluriannuels ont été approuvés en fonction de leur mérite et pour faciliter la tâche au client).

Le montant maximum attribué à une collectivité ou à une entreprise autochtone est fixé chaque année (cela renvoie à la fois à un seul projet et à la somme de plusieurs projets pour le même client). Chaque année, on détermine également la part maximum du PFPN consacrée aux projets (laquelle peut varier selon qu'il y a de « nouveaux » clients ou qu'il s'agit de projets qui se poursuivent).

Les critères minimums sont évalués par des membres du SCF et analysés et vérifiés par des membres du CGO. À l'instar de ce qui se passe dans beaucoup d'autres régions, les fonds sont limités. Nous avons jugé que pour bien gérer les ressources limitées dont nous disposions, il nous fallait fixer une attribution maximum et transmettre cette donnée aux Premières nations. La première année où nous avons lancé notre appel de propositions, nous avons été littéralement inondés de propositions sollicitant des fonds dépassant largement notre capacité. Nous avons compris que nous créions en fait un plus grand nombre de problèmes en lançant un appel général de propositions sans indiquer clairement nos limites de financement pour finalement devoir en rejeter un grand nombre.

Parmi les critères d'évaluation qu'utilisent les membres du CGO pour décider du financement d'un projet et déterminer le niveau d'aide du PFPN, mentionnons :

- la mesure dans laquelle la proposition permet de mobiliser des fonds de l'extérieur;
- les prévisions de trésorerie qui doivent révéler une éventuelle autonomie;
- la génération de retombées économiques (emploi durable, rétention accrue des revenus dans la collectivité, etc.);
- capacité confirmée à réaliser tous les paramètres du projet;
- contribution au renforcement des capacités forestières au chapitre de l'aménagement forestier et du développement d'entreprises;
- contribution aux buts et aux plans de la collectivité;
- soutien des initiatives communautaires entre Premières nations leur profitant mutuellement;
- niveau d'innovation, c.-à-d. mesure dans laquelle une proposition dépasse la foresterie « conventionnelle » pour se lancer dans une coentreprise ou un permis de coupe, au lieu d'être un simple entrepreneur de coupe et de débardage.

Le CGO insiste pour que les propositions témoignent d'une moindre sujétion à l'égard du PFPN avec le temps. Les propositions qui témoignent d'un important financement conjoint sont vivement encouragées. Il en va de même des lettres d'appui provenant des partenaires et des collaborateurs à un projet. Nous insistons beaucoup pour que ces partenaires se manifestent lorsqu'une Première nation indique qu'elle a conclu un partenariat avec l'industrie, et pour qu'ils nous indiquent par écrit en quoi consiste le partenariat et quels avantages la Première nation en tirera.

En 1996, nous avons reçu 65 propositions d'une valeur de 3 millions $ que nous avons étudiées et classées. Vingt-sept projets d'une valeur de 800 000 $ ont été approuvés. Par ailleurs, 500 000 $ restant de l'ex-programme forestier à l'intérieur des réserves ont permis de parachever certains projets.

En 1997 et 1998, il n'y avait pas de date d'échéance précise pour la présentation des propositions. Nous avons reçu/étudié/évalué les propositions selon leur ordre d'arrivée. Nous avons jugé que cela offrait plus de souplesse aux Premières nations pour qu'elles s'organisent mieux et puissent créer des coentreprises et préparer des propositions de qualité, compte tenu du fait que les collectivités, les entreprises et les associations autochtones en sont à divers stades de développement. Cela permet également une meilleure synchronisation avec d'autres programmes de financement;

c'est ainsi qu'on incite les clients à appeler le SCF pour connaître le financement disponible avant de rédiger une proposition.

En 1996, même si le montant maximum était de 60 000 $, la contribution du PFPN à un projet a été en moyenne de 30 000 $. En 1997, le plafond a été ramené à 50 000 $ et en 1998, à 35 000 $. Cette diminution des plafonds reflète :

- la demande dont le Programme est l'objet;
- le désir manifesté par le CGO d'appuyer des initiatives à tous les stades du développement économique et forestier, notamment dans les collectivités possédant une vaste expérience de la foresterie, les collectivités qui se lancent à peine dans ce secteur, les clients existants qui souhaitent poursuivre leurs projets jusqu'au stade de l'« autonomie » et les nouveaux clients à qui aucun fonds n'a jamais été attribué par le passé.

Tous les auteurs de propositions reçoivent un « rapport de décision » d'une page qui fait état du contexte général et des paramètres de la proposition, de la décision de financement et/ou des conditions et/ou remarques du CGO. C'est le SCF qui prépare l'entente de contribution. La réalisation d'un projet prévoit le versement d'un acompte du tiers, le solde étant réglé dès lors qu'on a la preuve que le projet a atteint ses objectifs. On opère également une retenue de 15 % sur le paiement final jusqu'à ce que tous les résultats prévus aient été acceptés. La surveillance est assurée essentiellement par des membres du SCF; il arrive que des membres du CGO visitent certains sites. L'an dernier, chaque membre du Comité a eu l'occasion de visiter des sites en dehors de son secteur pour constater les retombées que les montants attribués ont eues sur les Premières nations.

En général, nous bénéficions de l'appui des auteurs dont la proposition a été approuvée. Le seul problème, dont nous avons déjà parlé, est que le financement est plutôt limité. Nous aimerions pouvoir approuver un plus grand nombre de propositions. Nous aimerions également que la condition 77 soit appliquée pour que les Premières nations obtiennent leur part équitable des ressources forestières. L'une des doléances les plus courantes des Premières nations est que, pour renforcer leurs capacités, elles ont besoin d'un financement de base pour assurer la continuité de leur développement et de leur participation.

Conférencier : Tim Cant, Comité de gestion de Territoire du Yukon

Je tiens à remercier tous ceux qui nous ont invités à cette réunion pour vous faire part de ce qui se passe dans le Yukon. Mon exposé portera sur les rouages de la structure du Programme au Yukon. Au Yukon, les organes politiques affiliés au Programme forestier des Premières nations sont 14 gouvernements distincts de Premières nations qui participent toutes au PFPN, sans oublier le Conseil des Premières nations du Yukon qui est le gouvernement central des Premières nations. Le gouvernement fédéral est représenté par la Division des ressources forestières du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, dont plusieurs membres sont parmi nous ici aujourd'hui. Tous les membres du Comité de gestion ainsi que des représentants du MAINC sont ici. Le gouvernement territorial du Yukon (GTY) est représenté par la Division des ressources forestières du ministère des Ressources renouvelables. Chaque gouvernement d'une Première nation du Yukon choisit un représentant et un substitut. Il y a également deux représentants de droit, l'un du MAINC et l'autre du GTY. Les membres de droit n'ont pas le droit de vote sur les projets, même s'ils assistent à toutes les réunions du Comité de gestion du PFPN et qu'ils ont leur mot à dire dans les décisions sur l'avancement des activités et le plan de travail du PFPN.

Le président du PFPN (votre serviteur) est sélectionné par le Comité de gestion et approuvé par le comité de direction du Conseil des Premières nations du Yukon et par d'autres chefs. Au nombre des rôles et responsabilités du président, mentionnons :

- refléter les besoins et les intérêts des Premières nations en matière de foresterie, lesquels ont été cernés par le biais de sondages communautaires (les niveaux de compétence et les exigences en matière de formation sont des secteurs prioritaires);
- convoquer les réunions du Comité de gestion et approuver les plans de travail et les projets;
- se tenir en liaison avec le Comité de gestion national au sujet des initiatives prises par celui-ci;
- préparer des rapports trimestriels et annuels;

- contribuer à l'administration et à la mise en oeuvre du PFPN.

Durant l'exercice financier, le PFPN tient un certain nombre de réunions du Comité de gestion auxquelles sont invités tous les représentants des collectivités et des gouvernements du Yukon. C'est à ces réunions que l'on prépare le plan de travail annuel, qu'on le met en oeuvre et qu'on en surveille les progrès pour s'assurer qu'il est tenu compte de tous les intérêts. Les responsabilités du Comité de gestion du PFPN sont :

- d'élaborer et d'appliquer des plans de travail afin d'atteindre le but et les objectifs du PFPN;
- d'actualiser les plans de travail chaque année;
- d'assumer la responsabilité de la gestion et de la mise en oeuvre du PFPN et de l'attribution des ressources au niveau territorial;
- d'élaborer des politiques territoriales et des procédures opérationnelles pour l'exécution efficace du Programme dans le respect des besoins régionaux et locaux des Premières nations;
- d'étudier et d'approuver les propositions de projet et les activités qui s'y rattachent;
- d'attribuer les fonds à certains projets au niveau territorial;
- de concevoir et de prendre des initiatives de communication pour appuyer les objectifs du PFPN au niveau territorial.

Nous avons un poste de président à plein temps et nous avions même un autre poste jusqu'à ce que notre budget soit amputé. Le PFPN doit prendre fin le 31 mars 2001. Nous espérons vivement qu'il ne s'agit pas d'un programme de temporarisation. Ce programme est un véritable succès en ce sens qu'il a créé une entité qui permet aux Premières nations du Yukon de se réunir et d'articuler leurs rapports et leurs intérêts pour la foresterie. Avant le PFPN, les Premières nations ne disposaient d'aucun vecteur pour discuter des enjeux et des préoccupations se rattachant à la foresterie. Je me souviens d'avoir assisté à un certain nombre de réunions gouvernementales et je dois dire que les représentants des Premières nations y étaient très peu nombreux. Le gouvernement se disait sans doute qu'il faisait déjà beaucoup pour les Premières nations ou que celles-ci ne s'intéressaient pas vraiment à la foresterie. Lorsque j'ai appris cela et que nous avons tenu une réunion sur les valeurs et les principes de la foresterie au Yukon, il y avait plus de 60 représentants autochtones venus de tous les coins du Yukon, jeunes, vieux et entre les deux âges, et nous avons créé un volume de travail et de documentation phénoménal à cet atelier. Cela témoigne clairement du fait que les forêts touchent le mode de vie des Premières nations et comportent une foule d'enjeux. Les organismes gouvernementaux qui exerçaient une certaine compétence sur le secteur de la foresterie se sont mis à assister à ces réunions et à y apprendre beaucoup de choses, notamment que la foresterie n'est pas seulement une branche d'activité économique mais qu'elle touche tout un mode de vie. Cela englobe bien sûr des paramètres économiques, mais également une pléthore d'autres valeurs.

À mon sens, le Programme a été un grand succès. Certes, il suscite quantité de préoccupations. Sur le plan du financier, je dois dire que le Yukon n'obtient que 100 000 $ par an. Les Premières nations du Yukon ont donc décidé de collaborer ensemble au lieu d'entreprendre des projets séparément à cause du financement limité. Nous avons organisé des ateliers, assisté à des réunions et suivi des séances de formation. Nous tenons beaucoup au maintien de ce programme.

Conférencier : Beatrice Lepine, Comité de gestion du Territoires du Nord-Ouest

Beatrice est directrice de la division de l'aménagement forestier au ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Je représente le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, et suis très honorée que l'on m'ait demandé de venir ici exposer le rôle que nous jouons au sein du Comité. Je crois que lorsque Lorne West m'a invitée, il pensait peut-être que ce que nous faisons dans les Territoires du Nord-Ouest diffère légèrement de ce qui se fait ailleurs et que cela était susceptible d'intéresser les gens qui sont réunis ici aujourd'hui. J'ai écouté le représentant de l'Ontario nous dire que le ministère des Richesses naturelles de cette province ne participe pas aux travaux du Comité. Dans les Territoires

du Nord-Ouest, nous faisons les choses un peu différemment et plusieurs raisons expliquent notre participation à part entière aux travaux du comité de gestion territorial.

Je veux d'abord brièvement vous décrire le contexte dans lequel nous vivons et nous évoluons. Les Territoires du Nord-Ouest comptent 15 % des 4,2 millions de kilomètres carrés de terres boisées du Canada. Il s'agit de forêts boréales nordiques qui parsèment un paysage immense, diversifié sur le plan écologique et en certains endroits, très vulnérable. Nos forêts poussent lentement, nos sols sont froids, leur accès est plutôt limité et bien sûr, tout cela a des incidences sur l'industrie forestière. Sans doute avons-nous ce qu'il faut pour avoir une importante base de ressources forestières, même si celle-ci est plutôt restreinte par rapport au reste du Canada. En 1995-1996, la récolte totale dans les T.N.-O. a été de 133 000 mètres cubes, ce qui est plutôt mince par rapport aux autres provinces. Dans l'ensemble, 75 % de notre bois d'oeuvre est écoulé sur les marchés du sud; mais le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest travaille à l'élaboration de politiques en vue de limiter le volume des exportations et de développer des entreprises à valeur ajoutée. Nous sommes également voués au développement durable des ressources forestières et nous procédons à l'actualisation de nos inventaires et au calcul de la possibilité annuelle de coupe dans nos forêts.

Le secteur forestier dans les T.N.-O. apporte une contribution modeste à l'économie de la région. En 1996, le secteur a alimenté 300 emplois à temps plein : 100 dans l'exploitation forestière et la fabrication de bois d'oeuvre, 30 dans les activités d'aménagement forestier et 170 emplois indirects dans l'approvisionnement et les services fournis au secteur forestier. Il y a en outre 145 emplois à plein temps dans le programme de lutte contre les feux de forêts. La plupart des emplois liés à la foresterie dans les T.N.-O. se trouvent dans des petites collectivités ou des collectivités éloignées où les perspectives d'emploi sont limitées. Dans ce contexte, l'industrie forestière devient un protagoniste important de l'économie locale.

Même si nous avons une vaste masse continentale dans les Territoires du Nord-Ouest, notre population est plutôt clairsemée. Le recensement de 1991 fait état d'une population globale de 57 000 habitants. C'est ainsi que la quasi-totalité des T.N.-O. tiendrait dans un stade de taille moyenne du sud du pays. Il y a néanmoins une différence de taille, en ce sens que 60 % de la population est autochtone et composée de Dénés, d'Inuits et de Métis. La majorité des Autochtones vivent dans des collectivités éloignées. Au total, les ressources forestières constituent un élément important de la vie quotidienne des peuples autochtones dans les T.N.-O.. Comme vous le savez pour la plupart, c'est le 1er avril que les Territoires du Nord-Ouest seront subdivisés pour créer le nouveau territoire du Nunavut, qui deviendra ainsi le foyer des Inuits. Bien sûr, les chiffres relatifs à la population et au pourcentage d'Autochtones changeront quelque peu.

Le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique est chargé de fournir des services par l'entremise de structures régionales dans les T.N.-O.. Nous sommes responsables de l'aménagement des forêts, ce qui englobe la lutte contre les feux de forêts et de friche, les échanges et les investissements, notamment le développement économique. Au total, il y a cinq régions. Deux sont situées dans des secteurs qui font l'objet de revendications territoriales : le territoire visé par le règlement avec les Gwich'in et celui du Sahtu. Les autres régions négocient actuellement leurs revendications territoriales. Le ministère a signé des contrats d'aménagement forestier et de lutte contre les feux de forêts avec des sociétés communautaires et des sociétés de développement des bandes. De fait, depuis un certain nombre d'années, c'est-à-dire depuis le début des années 1980, le gouvernement s'occupe de privatiser certaines de ces activités. Nous avons actuellement 13 contrats d'aménagement forestier avec 28 collectivités, ce qui est un nombre assez important. La valeur de certains de ces contrats oscille entre 1,6 million $ dans une collectivité et 230 000 $ dans une autre, qui est le montant le moins élevé.

Notre participation au Programme forestier des Premières nations a été plutôt limitée jusqu'ici. Nous avons fourni une aide technique et humaine et une certaine aide financière aux divers projets en cours. Mon désir le plus cher (et cela fait à peine deux semaines que j'occupe ce poste, et j'ai déménagé la semaine dernière dans une nouvelle collectivité) est de voir élargir ce rôle pour que nous puissions contribuer plus pleinement aux aspirations de ce programme.

Le gouvernement des T.N.-O. reconnaît aussi l'orientation stratégique 7 de la Stratégie nationale sur les forêts. Nous nous occupons actuellement d'élaborer un plan d'action qui permettra de mesurer à quel point nous respectons nos

engagements envers les peuples autochtones dans le cadre de la Stratégie nationale sur les forêts, en nous concentrant plus particulièrement sur trois des indicateurs. Nous tenons surtout à évaluer dans quelle mesure nous appuyons la participation des Autochtones à la prise de décisions et aux perspectives économiques.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a une politique sur les connaissances traditionnelles et il a pris l'engagement d'inclure les connaissances traditionnelles dans ses programmes et services, en vue de les reconnaître et de les valider.

Le gouvernement a entrepris ces dernières années de privatiser les activités de lutte contre les feux de forêts. Nous nous efforçons d'adopter une démarche concertée car nous estimons qu'elle est essentielle à notre croissance, compte tenu des capitaux limités dont nous disposons et de la taille réduite de notre population, qui nous obligent à travailler ensemble. Nous sommes infiniment peu nombreux. J'ai côtoyé ici certains habitants des T.N.-O. d'autres régions, et nous avons pu constater en nous parlant que nous sommes très proches sur le plan des relations familiales; nous étions assurés en venant à Saskatoon de rencontrer des gens que nous connaissions déjà.

Certaines collectivités, et en particulier certains groupes de revendications territoriales nous demandent de conclure de vastes ententes sur la mise en valeur des ressources forestières. Pour l'instant, nous avons entrepris des négociations avec le Conseil tribal des Gwich'in pour analyser leur prise de contrôle de toutes les activités d'aménagement forestier dans la région de la colonie de peuplement des Gwich'in. Cela englobe la cession d'éléments d'actif, de bases de gestion des incendies, de ressources humaines et de responsabilités relatives à la prestation de services dans les domaines de la lutte contre les incendies et de la sylviculture. Nous songeons également à conclure une entente sur la mise en valeur des ressources forestières avec une collectivité du South Slave qui nous fournira en échange des services d'inventaire dans le cadre de sa planification intégrée d'aménagement des ressources et qui favorisera le développement d'entreprises et le renforcement des capacités dans cette collectivité. Dans la vallée de la Liard, là où se trouvent les plus abondantes ressources forestières, la collectivité songe à conclure une entente sur la mise en valeur des ressources forestières avec le gouvernement afin d'y établir un système de permis de coupe.

Nous avons contribué au Programme forestier des Premières nations dans le cadre de certains de ces petits projets, et ce, de façon assez limitée. Nous espérons poursuivre dans cette voie, mais également rationaliser la manière dont nous offrons nos services. Loin de vouloir réinventer la roue ou doublonner certains efforts, nous cherchons à dynamiser les choses en collaborant de plus près avec les groupes autochtones afin de permettre le démarrage de certains de ces projets. Je pense qu'en agissant ainsi, nous cherchons à établir un partenariat avec le Comité de gestion territorial du Programme forestier des Premières nations. L'an prochain marquera la troisième année de notre collaboration, et j'espère que nous continuerons d'améliorer ce programme et qu'au moment où l'aide financière du PFPN cessera, nous aurons alors un groupe capable de financer et de réaliser certains de ces projets, en fonction de l'aide financière que nous pourrons apporter.

Nathan Matthew, C.-B. : L'une des difficultés qui se posent à ces comités est d'équilibrer le renforcement des capacités d'une part et d'évaluer les propositions et les projets en fonction de leurs mérites. Pour cela, nous devons étudier le renforcement des capacités au sein de nos collectivités autochtones pour leur permettre de prendre vraiment part aux entreprises forestières, là où dans certains cas la capacité est très réduite. Dans d'autres cas, nous nous demandons comment venir en aide à ceux qui occupent déjà une position relativement forte pour leur permettre de la raffermir. C'est un acte d'équilibriste que nous cherchons tous à réussir lorsque nous passons de l'étude du renforcement des capacités dans une optique communautaire ou nationale pour améliorer un peu le sort de tout le monde, à celui d'appuyer ceux qui occupent une position relativement forte pour leur donner encore plus de force. J'ai écouté une émission il y a peu de temps sur la méritocratie, qui signifie que le monde entier souscrit à l'idée que tout doit être fonction du mérite. Cela sous-entend que les gens ou les entreprises qui offrent un produit ou un service de haute qualité sont les plus méritoires. Cela signifie que vous êtes individualiste, et que tout s'articule autour de votre aptitude à fabriquer un produit ou à fournir un service mieux que quiconque. Cela se manifeste dans les Bill Gates et les Conrad Black de ce monde qui deviennent les personnages les plus méritoires parce qu'ils ont réussi à produire quelque chose que tout le monde juge précieux. C'est là un côté de la médaille. Le revers est de s'interroger sur la façon de renforcer les capacités là où il y en a peu, de venir en aide à ceux qui ont de la difficulté à s'investir dans

quelque chose et à obtenir leur part des avantages qui existent dans ce monde. En tant qu'Autochtones, nous sommes particulièrement sensibilisés à ce phénomène. Comment exploiter le potentiel que nous possédons dans nos collectivités pour participer de manière appréciable au secteur forestier?

Je tiens à remercier les membres de la table ronde qui nous ont fait par de renseignements sur leur programme en particulier. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les leur poser individuellement.

ÉTABLISSEMENT DE PARTENARIATS/RENFORCEMENT DES CAPACITÉS/ FORMATION
Animateur : Herb Arcand - Alberta

Projet d'aménagement de la forêt des Kainaiwa (Alberta)
Elliot Fox, chargé de projet, Blood Tribe (Alberta)

Avant de commencer mon exposé, j'aimerais remercier les responsables du Programme forestier des Premières nations qui ont versé des fonds cette année au budget de notre projet et qui m'ont permis de venir vous faire part de certaines données sur ce projet.

J'ai fait des études dans le domaine des sciences de l'environnement et de la gestion des ressources renouvelables. Cela fait six ans que je travaille dans le secteur (dont deux ans avec Alberta Fish and Wildlife, trois ans avec Parcs Canada à Lacs-Waterton et un an avec la division de l'aménagement des terres de la tribu des Blood), et je m'occupe principalement de gestion du poisson et d'autres espèces et d'aménagement forestier.

Je commencerai par vous donner un bref aperçu des éléments, objectifs et partenaires des projets cette année et vous expliquerai chaque élément et les travaux qu'il comporte.

1. Éléments et objectifs relatifs à l'inventaire des ressources

✥ Inventaire archéologique – Procéder à une évaluation et à un inventaire des sites archéologiques dans la réserve n° 148A des Blood (concession forestière des Blood) en analysant l'horizon sub-superficiel (à l'aide d'une pelle) de certains secteurs et en enlevant les objets caractéristiques et les outils façonnés pour les soumettre à une analyse; actualiser et préserver et protéger ces sites archéologiques historiques et préhistoriques contre tout dérangement futur sur les terres de la CFB.

✥ Cartographie de l'utilisation traditionnelle des terres (CUTT) – Renforcer la capacité des Kainaiwa, par le biais d'une initiative de formation sur la gestion de l'utilisation traditionnelle des terres, à cartographier les secteurs et les activités d'utilisation traditionnelle des terres des Kainaiwa dans la réserve 148A des Blood et le territoire traditionnel des Kainaiwa.

✥ Études sur l'omble à tête plate – Évaluer les populations d'ombles à tête plate (et d'autres espèces de poissons) dans ces deux bassins hydrographiques en installant des nasses, en pêchant à l'électricité, en pêchant à la ligne, en procédant au dénombrement des nids (frayères) et en assurant le suivi aérien et au sol des poissons implantés; et assurer l'éducation du public sur l'omble à tête plate et son statut actuel afin de faciliter la gestion soutenue de ce poisson dans son habitat naturel.

L'énoncé de mission de la stratégie d'aménagement de la forêt des Kainaiwa affirme l'objectif de protéger, de préserver et de maintenir l'intégrité culturelle et écologique des forêts de la tribu des Blood en respectant l'esprit authentique de Kainaysinni (la déclaration des aînés de la tribu des Blood), par le biais du développement durable, à l'intention et au profit des générations actuelles et futures.

2. Zone d'étude

La zone d'étude était la réserve n° 148A des Blood (concession forestière des Blood) qui est située dans la partie sud-ouest de l'Alberta (à environ 1 mille au nord du 49e parallèle et à environ 13 milles à l'est de la frontière avec la C.-B. et de la ligne de partage des eaux) et qui couvre environ 1 974 hectares. Cette zone se trouve en contrebas des Rocheuses et comprend essentiellement des collines fortement boisées, aux pentes raides ainsi que des terres classées comme terres des sous-régions montagnarde, subalpine et alpine naturelle. Cette zone est également contiguë à des secteurs appartenant à la sous-région de la forêt-parc des Foothills.

La réserve principale couvre environ 350 000 acres (soit la plus grande réserve du Canada) dans les Prairies et elle comprend des plantes herbacées mixtes et des prairies de fétuques avec certaines zones riparienes dans les vallées des cours d'eau. Nous sommes entourés de toutes parts, sauf au sud, par trois rivières. La concession forestière qui est recouverte de forêt montagnarde occupe environ 5 000 acres.

3. Partenaires du projet

Environ 12 partenaires participent à ce projet. Nous avons indiqué ci-dessous ceux qui y participent depuis trois ans que nous avons lancé ce programme, avec le volet du projet qui leur a été confié :
- Alberta Archaeological Survey *(inventaire archéologique)*;
- Alberta Conservation Association *(omble à tête plate)*;
- Tribu des Pieds-Noirs (É.-U.)(aide technique non financière) *(omble à tête plate)*;
- Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (*omble à tête plate*);
- Programme forestier des Premières nations *(inventaire archéologique, CUTT, formation SIG)*;
- Parc national des Glaciers *(omble à tête plate)*;
- Kainaiwa - administration de la tribu des Blood (projet complet);
  - Blood Tribe Outreach *(inventaire archéologique, CUTT, formation SIG)*;
- Nation K'tunaxa-Kinbasket(C.-B.) *(inventaire archéologique)*;
- Collège communautaire de Lethbridge (matériel de radio-télémétrie) (*omble à tête plate*);
- Parcs Canada – parc national des Lacs-Waterton *(inventaire archéologique, omble à tête plate)*;
- Fish & Wildlife Service des États-Unis *(omble à tête plate)*;
- Université de Calgary – faculté d'aménagement de l'environnement (aide technique non financière) *(inventaire archéologique)*.

4. Collecte des données et résultats

❖ Inventaire archéologique – Quatre sites ont été inscrits à la fin des années 1960 auprès de la Commission archéologique de l'Alberta. À l'issue de la reconnaissance archéologique de l'an dernier, 12 nouveaux sites ont été recensés et inscrits (notamment cercles de tipi, éventuel site de recherche de la vision et lit de rêves, campements, lieux possibles de sacrifices et site d'un atelier). Une analyse plus fouillée s'impose pour analyser ces sites.

❖ Cartographie de l'utilisation traditionnelle des terres – Les secteurs d'utilisation traditionnelle des terres recensés dans la concession forestière et le territoire traditionnel comprennent des sites de collecte à pins tordus, des zones de chasse, des précipices à bisons, des sites de recherche de la vision, des fosses à aigles, des sites de danse du soleil, des sites de ramassage d'oeufs, des pièges à moutons, pour ne nommer que ceux-là. On a établi 117 icônes sur les secteurs connus. De nouveaux récits et des légendes sont redécouverts grâce aux entrevues menées auprès des aînés.

❖ Études sur l'omble à tête plate – résultats significatifs
- 1997 (Belly River) 79 prises (63 % de reprises, 37 % de nouvelles prises);
- 1998 (Belly River) 179 prises (32 % de reprises, 68 % de nouvelles prises);
- hausse de 400 % des nids de fraie entre 1995 et 1998 dans la North Belly River.

À l'heure actuelle, l'omble à tête plate est réglementée par la province d'Alberta et par Parcs Canada. La récolte est nulle, de sorte que l'objectif du projet est d'évaluer les populations et d'aider à réglementer et à gérer l'espèce jusqu'à ce qu'elle ait atteint un niveau où il devient possible de la pêcher à nouveau.

5. Bases de données existantes sur la concession forestière des Blood

Les projets dont je viens de parler ont essentiellement porté sur la collecte de données de référence. Dès que les données seront complètes, nous songeons à les saisir dans une base de données SIG en vue de les appliquer à l'aménagement pratique des terres. La base de données existante sur la zone boisée comprend :

a) l'inventaire forestier Silvacom de 1993 : cet inventaire, dressé dans le cadre de l'Entente Canada-Alberta sur la mise en valeur des ressources forestières, comportait les éléments suivants : classification des écosites; utilisation prévue des terres; sommaire dendrométrique des essences de bois marchand; distribution par classe d'âge des essences de bois marchand; ressources non ligneuses, notamment les ongulés (conditions thermiques), les ongulés (alimentation), les espèces tributaires de l'eau et les animaux à fourrure;

b) la classification écologique des terres (Lacs-Waterton) de Parcs Canada (1997) : cette base de données m'a quelque peu surpris vu que Parcs Canada y insère un inventaire des terres de la tribu des Blood; cette base de données constitue un inventaire détaillé des sols, de la végétation et de la faune.

Partant de zéro, nous avons décidé de commencer par concevoir le plan d'aménagement avant de planifier la façon dont les terres seront utilisées. Nous commencerons alors à mettre en pratique nos principes d'aménagement en utilisant ce secteur. Celui-ci est déjà utilisé, mais il n'a jamais été développé, à l'exception de quelques puits de gaz. Jusqu'ici, on peut dire que l'intégrité écologique de ce secteur a été largement préservée.

6. Incendie qui a ravagé Sofa Mountain en 1998

L'an dernier, un incendie dû à la foudre a éclaté au pied de Sofa Mountain. Environ 1 100 hectares (3 400 acres) ont été dévastés par le feu. Près de 66 % de la zone dévastée était située dans le Parc Waterton, le restant dans notre concession forestière. Près de 450 hectares (1 100 acres) de la réserve 148A ont été dévastés par le feu. Pour commencer, nous avons décidé de ne rien faire, de laisser la nature suivre son cours et de surveiller la régénération par la suite. Mais il y a quelques mois, un entrepreneur privé du sud de l'Alberta a contacté la tribu et lui a demandé l'autorisation de récupérer le bois brûlé. La tribu, avec le concours du MAINC, a réalisé une étude de faisabilité sur la récupération du bois et a décidé d'acquiescer à la demande de l'entrepreneur. Celui-ci estime que 50 à 100 camions (32 tonnes par camion) peuvent être récupérés, ce qui nous donne une garantie se situant entre 1 600 et 3 200 tonnes. Cela se traduira par des emplois pour certains membres de la tribu, en plus de bonifier le secteur dévasté par le feu. Le marché d'écoulement de ce bois brûlé se trouve au Montana.

7. Applications d'aménagement

Une fois les données rassemblées et numérisées, elles serviront à la planification et à l'aménagement de l'utilisation des terres. L'utilisation envisagée sera de nature traditionnelle, récréative et spirituelle. Dans la mesure du possible, on prendra des initiatives de développement durable afin de promouvoir l'écotourisme et la foresterie durable. On prévoit également l'aménagement soutenu des ressources renouvelables et à valeur patrimoniale.

8. Conclusion

Les Kainaiwa sont d'avis que les Premières nations doivent acquérir les connaissances, les capacités et les technologies existantes pour aménager leurs terres et leurs ressources de manière efficace et durable pour l'avenir. C'est grâce à des partenariats comme le Programme forestier des Premières nations que nous pourrons atteindre l'objectif d'un développement durable, que nous partageons avec les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada.

Herb Arcand, Alberta : J'admire Elliot qui prépare toujours aussi bien ses présentations. En tant que membre du Comité de gestion de l'Alberta, je dois vous dire que nous voyons défiler sous nos yeux quantité de propositions valables, mais qu'en raison de notre financement limité, nous devons en rejeter plusieurs et octroyer de petites sommes d'argent aux autres. Les comités des autres provinces sont aux prises avec le même problème. Le projet des Blood a grandement contribué à créer des partenariats, ce que notre comité de gestion encourage vivement. Ma collectivité, la bande indienne d'Alexander a bien failli rater une occasion avec l'oléoduc Alliance qui relie Fort St-John à Chicago. Cet oléoduc traverse une partie de notre territoire en Alberta. Lorsque la compagnie nous a contactés, nous n'avions pas les ressources, les capitaux ou les équipements nécessaires, mais nous avons décidé de prendre un risque. Nous avons trouvé une entreprise qui était prête à travailler avec nous. Nous avons donc rencontré Alliance et lui avons dit que tant et tant de kilomètres d'emprise de l'oléoduc nous intéressaient. La compagnie a voulu s'assurer que

nous pouvions faire le travail, de sorte que nous lui avons présenté nos partenaires; sans leur présence, le contrat ne nous aurait jamais été adjugé. Alliance nous a attribué 78 kilomètres d'emprise, dont nous devrons faire le débroussaillement et l'éclaircie, ce qui procurera un emploi à 20 membres de la collectivité. Une fois l'oléoduc en place, nous avons signé une entente avec une autre entreprise qui nous aidera à installer certaines parties de l'oléoduc et les stations de comptage, mais sans l'expertise et le matériel de certains de nos partenaires, nous n'aurions jamais été en mesure de saisir cette occasion.

Projet de formation de pompiers dans les Territoires du Nord-Ouest
Seguro Ndabene

Je suis originaire du Mozambique, en Afrique. Je suis arrivé au Canada en 1984. J'ai d'abord vécu à Victoria (C.-B.) et en 1990, j'ai déménagé à Rae-Edzo où je travaille comme gestionnaire pour Nishi Khon Forest Services. Nishi Khon Forest Services est une entreprise qui appartient à la nation Dogrib dans les Territoires du Nord-Ouest. Nishi Khon m'a chargé de recruter des membres de la nation Dogrib, pour qu'ils travaillent dans la foresterie et dans la lutte contre les incendies. Nous avons signé un contrat avec un guetteur qui nous aide à localiser les feux.

Le territoire de la nation Dogrib n'est pas très grand, et le nombre de ses habitants est plutôt réduit. Nous avons environ 4 500 personnes, dont la plupart vivent à Rae-Edzo, à 100 kilomètres au sud de Yellowknife. Il est possible de se rendre à Rae-Edzo par la route depuis Edmonton ou Yellowknife, alors que trois autres collectivités (Rae Lakes, Lac La Martre et Snare Lake) ne sont accessibles que par avion ou par une route de glace l'hiver.

Nishi Khon Forest Services a débuté comme petite entreprise. Avant sa création, tous les membres de la nation Dogrib travaillaient pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à lutter contre les incendies, de sorte que les collectivités ont décidé de se regrouper et de créer une entreprise capable de fournir ce service. Nishi Khon voulait que toutes les retombées de la lutte contre les incendies profitent aux collectivités Dogrib. Nishi Khon recrute aujourd'hui tous les pompiers dans la région. Il y a trois catégories de recrutement :

- les pompiers d'urgence : travailleurs occasionnels que l'on recrute quand on en a besoin;
- pompiers professionnels : dont on utilise les services depuis 1981 et que l'on peut envoyer lutter contre les feux de forêts dans d'autres parties des T.N.-O..

Depuis 1981, l'entreprise a pris de l'expansion pour devenir aujourd'hui la Nishi Khon Enterprises Inc., l'entreprise principale qui appartient au Conseil Dogrib assujetti au traité n° 11. Grâce aux bénéfices provenant des opérations forestières de Nishi Khon, les Dogrib ont pu créer une entreprise de camionnage et de matériel lourd appelée Nishi Khon Freeway. Mais l'évolution ne s'est pas arrêtée là. À partir de Nishi Khon Forest Services, nous avons réussi à créer avec d'importantes sociétés d'autres coentreprises comme la coentreprise d'ingénierie appelée Nishi Khon-SNC Lavalin. Nous avons également créé une coentreprise avec PCL Construction et une autre compagnie de construction appelée Nishi Khon Contractors. Nous comptons créer beaucoup d'autres entreprises pour multiplier les perspectives d'emploi pour les Dogrib.

J'aimerais vous parler plus longuement de nos activités de lutte contre les incendies de forêts. Nous avons un contrat avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) presque chaque saison, mais l'une des conditions de ce contrat est que nous devons recruter des professionnels qui ont suivi une formation reconnue afin de minimiser les pertes de vie et les dégâts matériels et d'accroître la productivité. Pour former nos effectifs, nous sollicitons des fonds auprès du GTNO ou, comme l'an dernier, auprès du Programme forestier des Premières nations. Grâce aux crédits du PFPN, nous avons réussi à former nos effectifs dans d'autres secteurs, notamment dans l'éclaircie des arbres pour mieux les espacer afin d'améliorer leurs conditions de croissance. Nous avons parachevé notre premier projet à la fin de 1997 et nous surveillons toujours les résultats avec le ministère des Ressources, de la Faune et de l'Environnement du GTNO pour savoir si l'accroissement des arbres s'est amélioré depuis ces opérations d'éclaircie. Les autres fonds que nous avons reçus en 1998 du PFPN étaient destinés à la formation des pompiers qui s'est déroulée à Rae-Edzo, mais qui a intéressé les membres des quatre collectivités. Les 20 membres d'origine qui ont débuté chez Nishi Khon Forest Services ont été atteints de la « fièvre du diamant » et sont partis travailler dans l'industrie minière. Pour faire

face à cette perte d'effectifs et nous assurer que nous avions des personnes qualifiées pour la saison prochaine, nous avons sollicité des crédits de formation auprès du PFPN. Notre demande a abouti et nous avons eu droit à des instructeurs de Kamloops (C.-B.).

Nous prévoyons actuellement perfectionner nos propres agents de formation dans le secteur pour ne plus avoir à nous en remettre à des formateurs d'ailleurs. Nous sommes également curieux de voir si nous arriverons à nous lancer dans des opérations forestières comme l'abattage ou la plantation d'arbres. À cette fin, nous devrons solliciter les conseils de professionnels. Et voilà qui met fin à ce que j'avais à vous dire sur la formation.

Période de questions

Seguro Ndabene, T.N.-O. : Les dirigeants communautaires incitent les gens à tirer parti de toutes les occasions qui se présentent de participer au développement économique. Les personnes les plus dynamiques sont celles qui sont à la recherche d'un emploi, et ce sont elles que nous perdons en premier. Nous devons ensuite en former d'autres pour combler ce vide. Nous ne recrutons en dehors de la collectivité Dogrib que si un poste ne peut pas être pourvu par un membre de cette collectivité. Tous les pompiers forestiers sont des Dogrib, à part moi-même. Je n'ai pas vraiment le don de faire des plaisanteries, mais je suis sur la liste d'attente pour devenir Dogrib pour que le jour où les Dogrib verront aboutir leurs revendications territoriales, je puisse moi aussi en profiter.

Est-ce vous qui sous-traitez vos services de formation ou sont-ce les Dogrib qui se chargent de cette formation?

Seguro Ndabene, T.N.-O. : Nous agissons sur deux fronts. Pour les pompiers de secours, les agents de formation proviennent de la région des Dogrib. Pour les pompiers ordinaires, nous n'avons pas réussi à former nos propres agents de formation. Il en résulte que l'an dernier, nous avons dû recruter des gens de Kamloops pour assurer la formation de nos effectifs.

Duane Hiebert, Saskatchewan : Si j'ai posé cette question, c'est parce que nous avons une situation très semblable en Saskatchewan. Quatre-vingt dix pour cent des opérations de lutte contre les incendies qui ont lieu dans le nord de la Saskatchewan sont menées par des Autochtones et l'an dernier, pour la première fois, nous avons offert nos premiers cours de formation sur la lutte contre les incendies. L'an dernier, nous avons dispensé 18 cours et cette année, nous comptons en offrir entre 30 et 45.

Seguro Ndabene, T.N.-O. : Notre objectif est d'assurer la formation de nos propres effectifs.

Rechercherez-vous d'autres occasions pour la lutte contre les incendies de forêts? Je crois savoir que les effectifs d'attaque aérienne qui servent à lutter contre les incendies de forêts dans les T.N.-O. sont engagés comme sous-traitants. Certains proviennent du nord de la Saskatchewan. Les Dogrib envisagent-ils également de fournir ces services pour la lutte contre les incendies?

Seguro Ndabene, T.N.-O. : Nous sommes tout prêts à fournir ces services si on nous en fait la demande, mais ce genre de demande doit passer par l'entremise du GTNO à Yellowknife. Le gouvernement a d'autres options et peut ne pas nous adjuger le contrat, non pas parce que nous ne sommes pas de bons pompiers, mais parce qu'il a ses propres effectifs à qui il sous-traite des services.

Duane Hiebert, Saskatchewan : La situation n'est pas sans évoquer celle qui prévaut en Saskatchewan. Le gouvernement a des sous-traitant auxquels il préfère s'adresser.

Outre son partenariat avec Parcs Canada à Lacs-Waterton, la tribu des Blood se livre-t-elle à d'autres activités d'aménagement dans les parcs? Que pensez-vous des Premières nations et des zones protégées?

Elliot Fox, Alberta : Certaines activités que j'ai menées lorsque j'étais au service de Parcs Canada comportaient des recherches sur une meute de loups qui s'était établie à Lacs-Waterton en provenance du parc des Glaciers. La tribu

m'a engagé comme technicien car une bonne partie du territoire de la meute était située dans le territoire des Blood et que cela donnait l'occasion de gérer les deux secteurs. L'autre projet est celui de l'omble à tête plate auquel participent des membres de la tribu. Les biologistes et les gardiens de parc proviennent de l'Alberta et de Parcs Canada, mais tous les techniciens proviennent de la tribu des Blood. Depuis 1995, environ six techniciens ont été formés. Certains d'entre eux sont partis dans d'autres régions, car il s'agit d'un emploi saisonnier. Lorsque nous recommençons le projet tous les automnes et à la fin de l'été, nous recrutons dans ce bassin de techniciens qualifiés. L'entente stipule que nous devons recruter le plus possible parmi nos membres. Toujours à propos de cette entente de partenariat, à l'occasion de l'incendie de Sofa Mountain, le feu sur notre territoire a été circonscrit par les deux équipes de pompiers que nous avons, avec le concours de Parcs Canada et d'une équipe autochtone du nord de l'Alberta. Advenant que Parcs Canada se livre à des activités d'aménagement qui englobent notre sphère d'intérêt, nous négocions alors des ententes qui stipulent que Parcs Canada doit recruter nos membres.

Elliot Fox, où avez-vous suivi votre formation professionnelle? Y a-t-il beaucoup d'autres jeunes dans votre région qui, inspirés par votre exemple, veulent suivre vos traces?

Elliot Fox, Alberta : J'ai suivi le programme d'aménagement des ressources renouvelables et des sciences de l'environnement à Lethbridge. Il y a trois personnes ici, dont deux sont diplômées de divers programmes d'aménagement des ressources renouvelables et une qui suit actuellement un programme de gestion et de conservation et d'application des règlements. Un collègue qui fait actuellement sa maîtrise à l'université du Montana dans le domaine de la gestion des pêches, obtiendra son diplôme l'an prochain. Il est plus instruit que moi, mais je possède en revanche plus d'expérience dans les rapports avec les bureaucrates. L'autre a été formé au NAIT (Northern Alberta Institute of Technology) dans le domaine de la foresterie et l'autre est une femme qui suit un cours d'application des règlements de conservation à Lethbridge. Au total, nous sommes quatre seulement à être qualifiés.

Questionneur : Je trouve cela encourageant car j'ai toujours pensé qu'il était bon d'avoir des mentors sur le terrain, qui en inspireront d'autres qui s'intéressent à la conservation ou à l'aménagement des ressources. Je suis fort impressionné par ce que vous faites et je suis heureux d'apprendre que d'autres sont au courant des débouchés et qu'ils poursuivent des études pour pouvoir en faire autant.

Elliot Fox, Alberta : Merci. Je débute tout juste dans cette carrière et je n'ai pas encore terminé mes études. Je prévois obtenir un baccalauréat à l'université de Lethbridge, avant d'entamer une maîtrise, mais pour l'instant, je n'ai guère de temps car il y a trop à faire ici.

Harry Bombay, avez-vous d'autres explications sur la façon dont les indicateurs nationaux que vous avez mentionnés fonctionnent? Je suis du Yukon et me demande si les indicateurs sont pertinents pour les Premières nations de différentes régions.

Harry Bombay, CGN/ANFA : L'un des rapports de recherche de l'Association nationale de foresterie autochtone publié en 1996 et intitulé : *An Assessment of the Need for Aboriginal Compliance with Sustainable Forest Management and Forest Product Certification Systems*, a comme annexe les critères et les indicateurs du Conseil canadien des ministres des forêts. Si nous avons agi ainsi, c'est parce que dans le système de certification de l'Association canadienne de normalisation, celle-ci s'oriente à l'aide de ces critères pour mettre en oeuvre et mesurer l'aménagement forestier durable sur le terrain. Voilà qui répond partiellement à votre question. Nous non plus n'aimons guère la façon dont le Conseil canadien des ministres des forêts élabore ces critères et indicateurs. Nous avons soutenu en 1995 qu'il devrait y avoir un critère distinct pour les peuples autochtones et nous nous sommes battus contre certains gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral sur la façon d'élaborer ce critère et d'autres indicateurs. Mais notre dispute a été vaine; les gouvernements ont décidé de ne pas adopter un critère distinct, mais d'intégrer les enjeux que nous avons cernés dans le critère nº 6, Acceptation de la responsabilité de la société à l'égard du développement durable. Après cela, nous avons publié un article intitulé *An Aboriginal Criterion for Sustainable Forest Management*. Je vous incite vivement à le lire car il est beaucoup plus détaillé que ce que vous trouverez dans les Critères et indicateurs du CCMF au chapitre de la mesure de la participation des Autochtones à l'aménagement forestier durable. Ce qu'il faut savoir sur les critères et les indicateurs, c'est que la plupart d'entre eux

sont interprétés au niveau local dans un secteur forestier clairement délimité. C'est l'élaboration et l'interprétation de ces indicateurs au niveau local qui revêtent de l'importance, et c'est quelque chose dont les Premières nations doivent tenir compte lorsqu'elles surveillent ou qu'elles évaluent un régime d'aménagement forestier dans un secteur donné. Vous pouvez négocier avec les aménagistes forestiers d'un secteur au sujet des indicateurs locaux que vous voulez pour ce secteur et de la façon de les mesurer.

Pourquoi les gouvernements s'opposent-ils à adopter un critère distinct pour les peuples autochtones?

Harry Bombay, CGN/ANFA : Il y avait beaucoup de bisbilles politiques à l'époque. Nous avons écrit des lettres, et l'une d'entre elles, adressée à la CSA, est annexée à notre rapport de certification. Mais en dépit de ce qui s'est passé, c'est la façon dont nous utilisons les critères et les indicateurs existants comme outils qui aura une incidence sur les Premières nations à l'échelle locale. Les critères et indicateurs existants ne sont qu'un guide et je suis convaincu que nous pourrons les améliorer à l'avenir.

Peter Alexcee, C.-B. .: J'aimerais développer un thème que j'ai effleuré dans mon exposé de ce matin. J'ai parlé du groupe d'experts post-Delgamuukw en C.-B. et ai traité des quatre recommandations que nous avons émises à l'intention de ce groupe. Pour ceux d'entre vous que cela intéresse, j'ai le rapport détaillé sur la façon dont nous avons élaboré ces quatre recommandations.

AMÉNAGEMENT DES FORÊTS DES RÉSERVES – COMMENT RÉUSSIR
Animateur : Michael Newman – Saskatchewan

Michael Newman : Notre premier orateur est bien connu est presque aussi populaire que Harry Bombay. Il s'agit de Steve Ginnish de la Première nation d'Eel Ground. Si nous connaissons Steve, c'est pour l'avoir vu sur plusieurs vidéocassettes. Il figurait en effet dans la vidéocassette sur l'aménagement forestier que la Première nation d'Eel Ground a distribuée dans tout le Canada.

L'aménagement forestier autochtone au Nouveau-Brunswick
Steve Ginnish, Première nation d'Eel Ground

J'aimerais commencer par remercier le Créateur, car si celui-ci ne nous avait pas dit ce que nous devons faire de notre existence, nous ne serions pas ici aujourd'hui. J'aimerais également remercier les organisateurs de cette conférence. Il est très utile que les Autochtones qui participent au Programme forestier des Premières nations se réunissent à l'occasion pour échanger leurs expériences. J'aimerais également remercier l'Aîné pour les propos qu'il a tenus ce matin dans la prière d'ouverture ainsi que le Service canadien des forêts qui a pris le temps d'organiser cette rencontre.

Mon exposé se déroulera en deux parties. Dans la première, je parlerai du Programme forestier des Premières nations au Nouveau-Brunswich et dans la deuxième, je dirai ce que le Programme a fait pour la Première nation d'Eel Ground.

Au Nouveau-Brunswick, on dénombre 15 Premières nations, dont neuf sont micmaques et six sont malécites. Dans la province, il y a 10 concessions avec une possibilité réalisable annuelle de 11 millions de mètres cubes sur 6,1 millions d'hectares de forêts productives. La province compte 52 % de terres privées, 47 % de terres publiques et 1 % de terres fédérales. Sur les 1 % de terres fédérales, 0,1 % seulement ou 16 000 hectares sont des terres de réserves autochtones. Sur les terres autochtones, 13 500 hectares sont régis par des plans d'aménagement forestier.

Nous savons tous que l'objectif du Programme forestier des Premières nations est d'améliorer la situation économique des collectivités indiennes de plein droit tout en tenant compte des principes de l'aménagement forestier durable. À mon avis, les principes de l'aménagement forestier durable cadrent avec la façon dont les Autochtones prennent soin de leurs terres, même si dans certains cas, le développement durable fait peur aux Premières nations. Si vous parlez aux Cris du nord du Québec, le développement durable signifie pour eux l'exploitation industrielle des ressources naturelles, exemplifiée par le projet Grande-Baleine auquel les Cris ont mis un terme. Ce projet cherchait à assurer l'approvisionnement durable en électricité aux dépens du mode de vie des Cris.

Au Nouveau-Brunswick, nous sommes l'un des rares comités de gestion provinciaux qui se compose de représentants de tous les secteurs, dont un représentant du Service canadien des forêts, un ou deux du ministère des Affaires indiennes, quatre des Premières nations (je représente moi-même le Conseil tribal de North Shore et ses sept Premières nations, le Conseil tribal de la Rivière Saint-Jean avec deux Premières nations, le Conseil tribal Maawi avec trois Premières nations qui comptent la population la plus nombreuse et deux Premières nations indépendantes). Nous avons un représentant industriel de Repap Nouveau-Brunswick et un représentant provincial. Plusieurs autres présentateurs ont déclaré qu'ils ne voulaient pas voir les provinces à la table. Nous avons jugé qu'il était souhaitable d'inviter un représentant des Services de vulgarisation forestière car il a procuré au Comité des outils pour l'aider à renforcer les capacités, ce qui était l'un de nos objectifs primordiaux. Le ministère a conçu des modules de formation qui peuvent être adaptés aux besoins des Premières nations.

La première année du Programme, on nous a attribué 233 000 $ et nous avons dépensé 344 000 $, grâce aux fonds inutilisés provenant d'autres régions. Nous avons reçu 13 propositions des 15 Premières nations, et toutes ont été approuvées. Nous avons recueilli ailleurs 414 000 $, essentiellement pour des projets dans des réserves. L'année suivante, soit en 1997-1998, on nous a attribué 221 000 $ et nous avons dépensé 226 000 $. Les autres régions ayant dépensé les montants qui leur avaient été attribués, il y avait moins de fonds inutilisés. Douze propositions ont été présentées et approuvées. Il y a eu une hausse appréciable des fonds provenant d'autres sources, essentiellement de

la province en vertu d'un programme appelé Nouveau-Brunswick Rural, qui a procuré 804 000 $ de plus pour les projets dans les réserves, soit environ 60 $ par hectare pour les activités d'aménagement forestier.

Les projets ont porté sur toute une gamme d'activités, environ 75 % d'entre eux ayant un rapport avec l'objectif n° 4, qui est l'aménagement forestier durable des terres des réserves. Il y a eu des projets de sylviculture de base (éclaircie, plantation et enlèvement des rémanents) et de construction de routes afin de nous doter des infrastructures nécessaires pour nous livrer à des activités sylvicoles. Les projets de renforcement des capacités et d'éducation qui se sont déroulés à Eel Ground s'adressaient aux étudiants de la quatrième année jusqu'à l'université. Nous invitons dans la collectivité des étudiants de 2e/3e cycle qui travaillent à leur thèse pour échanger des informations. Les jardins du patrimoine autochtone, qui est un projet entrepris par la Première nation d'Eel River Bar, est un projet écotouristique qui utilise la technologie SIG. Nous songeons à un système d'information géographique complet pour les 15 Premières nations du Nouveau-Brunswick. Le sentier de randonnée micmac qui relie Bathurst à Mount Carleton contribue à rétablir des routes de portage historiques et traditionnelles. L'unicité de ce projet tient au fait qu'il utilise la tradition orale pour reconstruire les routes, tâche qui est d'autant plus difficile que les contacts avec les Européens remontent à il y a plus de 500 ans et qu'ils se sont éteints il y a beaucoup plus longtemps que dans les autres régions du pays. Par exemple, le système de pensionnats remonte dans les Maritimes à il y a environ 350 ans, contre 150 ans dans d'autres régions du Canada.

Un autre projet consiste à remettre en état une gravière. La plupart des réserves ont une assise territoriale de dimension très réduite, et seules cinq Premières nations ont une assise suffisamment vaste pour se livrer à l'aménagement forestier des réserves. Nous essayons de restaurer des terres comme des gravières pour y pratiquer la sylviculture. Dans le cadre d'un projet, nous avons décidé de développer une érablière qui est une activité traditionnelle des Micmacs. Nous menons également deux projets exceptionnels qui consistent à cataloguer les plantes médicinales et officinales, et à intégrer les connaissances traditionnelles dans les plans d'aménagement forestier. Pour montrer au secteur forestier ce dont nous sommes capables, nous avons préparé des plans d'aménagement axés sur le bois d'oeuvre, même si aujourd'hui, nous nous concentrons davantage sur les valeurs et les intérêts des Autochtones pour la terre. Quand nous produisions une bille de sciage pour la production de bois d'oeuvre, nous avons toujours su que l'arbre était doté de cinq ou six autres valeurs que nous devions protéger. Grâce à un système SIG, nous serons en mesure d'intégrer ces connaissances dans la description des écorégions qu'utilise la province.

Nous avons organisé des ateliers conjointement avec la forêt modèle de Fundy. Le Réseau de forêts modèles s'efforce d'adopter et d'élaborer des critères et des indicateurs pour l'aménagement forestier durable. C'est ainsi que la forêt modèle de Fundy s'est adressée à nous dans le cadre de ses efforts relatifs au critère n° 6, Acceptation de la responsabilité de la société à l'égard du développement durable, lequel comprend un volet autochtone. En même temps, il est profitable de collaborer avec cette forêt modèle de manière à ce que les partenaires de la forêt modèle comprennent et respectent les droits des Autochtones et les droits issus des traités. Nous avons tenu deux ateliers depuis deux ans : l'un portant sur l'échange de connaissances et un autre atelier de sensibilisation culturelle sur le territoire de la Première nation de Red Bank qui a contribué à sensibiliser les deux camps.

Un problème qui se pose au Nouveau-Brunswick a trait aux plans d'aménagement forestier. La plupart des Premières nations ont des plans d'aménagement, mais il s'agit de plans sur papier qui sont difficiles à actualiser. La plupart des Premières nations ne suivent pas de plans d'aménagement. Grâce au SIG, nous aimerions actualiser ces plans et y inclure d'autres valeurs communautaires et forestières en dehors de la simple fibre ligneuse. Les systèmes d'information géographique sont très souples et peuvent servir à quantité d'applications. Nous serons en mesure de numériser nos plans et de les actualiser régulièrement. Cela atténuera notre dépendance à l'égard des cabinets-conseil. Nous pourrons ensuite intégrer nos données dans des bases de données plus vastes comme celles de la province ou de l'industrie.

Vous êtes sans doute au courant du conflit qui a opposé l'an dernier au Nouveau-Brunswick les Micmacs au gouvernement au sujet de la récolte de bois sur les terres fédérales. Les décisions des tribunaux auront des retombées très positives pour les Micmacs. Ces derniers mois, les Premières nations se sont vu attribuer 5 % de la PRA de la

province, soit environ 120 000 mètres cubes de fibres. En tant que Premières nations, nous devrons prouver que nous sommes capables d'aménager ces terres de manière durable sans recourir à de grosses ébrancheuses-tronçonneuses.

Programme forestier d'Eel Ground

Le Programme forestier d'Eel Ground est administré par le Centre de développement communautaire d'Eel Ground. Nous sommes assujettis à un système intégré d'aménagement des ressources, lequel reconnaît l'importance de tous les éléments de la forêt, notamment les arbres, les oiseaux, les poissons, l'eau et les plantes médicinales. Sans doute avons-nous besoin des arbres pour en extraire les fibres pour assurer notre développement économique, mais nous en avons également besoin pour leurs vertus médicinales. Grâce aux efforts que nous déployons dans le domaine de l'aménagement forestier depuis 10 ans, nous avons récemment été récompensés par le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick qui, en 1998, nous a décerné le prix Milton F. Gregg au titre de ce que nous avions fait pour promouvoir la foresterie durable. En ma qualité de directeur de la foresterie pour la Première nation d'Eel Ground, j'ai moi-même récemment reçu le prix James M. Kitz, prix national décerné à ceux et celles qui ont apporté une contribution exceptionnelle à la foresterie. En tant qu'administrateurs du Programme, c'est nous qui menons le train, mais ce sont ceux sur le terrain qui manient les scies à chaîne ou les scies d'éclaircissage, qui assainissent les cours d'eau ou qui construisent des routes qui permettent la réalisation de ce programme. J'aurais beau proposer un plan idéal, si les membres de la collectivité et les aînés ne nous procurent pas l'aide dont nous avons besoin, nous ne réussirons jamais.

Pour ce qui est des perspectives de formation, lorsque nous avons débuté il y a 10 ans, nous avons commencé par une coupe secondaire en 1989. Nos 7 000 acres de forêts avaient été épuisés pratiquement jusqu'au point de non retour. Nous avons sélectionné 10 membres de la collectivité en 1989 et leur avons appris les techniques de coupe secondaire qui consistent à enlever l'étage supérieur pour permettre la régénération du sous-étage grâce à un meilleur ensoleillement. Cela ressemble à l'éclaircissage d'un champ de carottes. La coupe secondaire donne un peuplement sain et n'enlève pas tout ce qui pousse, comme dans le cas d'une coupe rase. Ce peuplement sera prêt à être éclairci d'ici deux ans.

Sur la diapositive qui suit, vous apercevez une route qui subdivise un peuplement. À gauche, vous apercevez un peuplement d'épinettes/sapins qui a fait l'objet d'une coupe secondaire en 1991. À droite, vous pouvez voir l'aspect de ce peuplement au préalable, essentiellement des feuillus avec un sous-étage d'épinettes et de sapins dominés. Étant donné que le peuplier a des vertus médicinales, il se peut que nous décidions de traiter le peuplement de feuillus pour y maintenir un grand nombre de peupliers.

Après le rétablissement de ces peuplements, nous en faisons l'éclaircie précommerciale. Nous avons ensuite appris à notre équipe à utiliser des scies d'éclaircissage pour éclaircir ces peuplements. Les arbres de ces peuplements avaient une très forte densité, et en faisant passer le nombre de tiges de 20 000 à 2 400 par hectare, on permet aux arbres résiduels de croître de deux à trois pieds par an. Ce genre d'opération a d'autres retombées économiques pour la collectivité.

La formation a porté ensuite sur l'éclaircie semi-commerciale. En 1994, nous avons sélectionné trois de nos meilleurs tronçonneurs et leur avons appris à faire une éclaircie semi-commerciale. Peu de tronçonneurs comprennent des expressions du genre surface terrière, rapport cime-hauteur totale, éclaircie par le haut, cordes/acre, équipes à 2 % d'intensité, mais beaucoup de nos hommes possèdent maintenant ces concepts. Tandis que poussent nos peuplements, nos opérations d'éclaircie semi-commerciale augmentent. Nous sommes maintenant en excellente posture pour solliciter des contrats à l'extérieur des réserves pour des opérations d'éclaircie semi-commerciale.

Notre collectivité est traversée par un important cours d'eau, le McKay Brook. Notre plan d'aménagement intégré comprend des sentiers de randonnée le long du cours d'eau dans lequel nous avons relâché l'an dernier 300 000 truites anadromes conjointement avec le ministère des Pêches et des Océans. Grâce à un système intégré d'aménagement des ressources, on comprend que tout ce que l'on fait à un cours d'eau aura une incidence sur la forêt et vice-versa. Nous nous efforçons de coordonner nos activités en ne perdant jamais de vue ce principe. Ce cours d'eau a jadis été

fortement endommagé par les castors qui y ont construit toutes sortes de barrages. Plusieurs aînés se sont déjà livrés au piégeage du castor, mais les groupes de protection de l'environnement ne comprennent pas qu'ils perturbent le mode de vie des Autochtones lorsqu'ils demandent que le piégeage soit interdit. L'un de ces aînés dont la subsistance dépendait du piégeage est venu me voir et m'a demandé pourquoi les groupes de protection de l'environnement s'en prenaient à lui alors qu'ils devraient concentrer leurs efforts sur les fermes d'élevage d'animaux à fourrure. En effet, ces groupes font tout pour éliminer une culture sans même en avoir conscience. Cet aîné était l'un des rares membres de la collectivité à contrôler la population de castors sur le cours d'eau, mais dès que son mode de subsistance a disparu, les castors se sont reproduits avec une rapidité alarmante. Il y a avait un barrage de castors tous les 100 mètres le long du cours d'eau, ce qui a provoqué l'envasement du cours d'eau et a entièrement détruit les nids de fraie de la truite. Depuis que nous avons nettoyé le cours d'eau, il y a de nouveau du poisson à pêcher.

Vous voyez là un projet de remise en état du site d'un dépotoir que l'on a refaçonné et planté de pins gris la saison passée. La ville de Miramichi a été amalgamée en 1994 et cette année-là, toutes les décharges régionales ont été fermées. Les gens se sont donc mis à utiliser notre dépotoir. Nous avons dû prendre des mesures draconiennes, en menaçant notamment de saisir les véhicules et d'interdire l'utilisation du site. Nous avons rezoné le site et l'avons restauré au profit de la forêt. Nous avons planté quelques chênes à gros fruits qui poussaient jadis dans la région, à titre expérimental.

Au Nouveau-Brunswick, la martre d'Amérique est une espèce menacée. L'industrie forestière coupe d'immenses étendues de résineux parvenus à maturité, habitat essentiel à l'existence de la martre d'Amérique. À Eel Ground, nous veillons à protéger les habitats fauniques.

Eel Ground possède deux lopins de terre. Nous disposons de techniques limitées pour établir des cartes comme celle que vous voyez ici. Cette carte illustre les peuplements forestiers, les pistes de motoneige et les sentiers de randonnée, l'habitat de l'élan et du chevreuil et d'autres secteurs qui ont une valeur pour la collectivité. Depuis 1990, sur un secteur boisé de 2 500 hectares, nous avons traité 985 hectares et en avons laissés 1 500 non traités. Si nous analysons les différents traitements appliqués à ces 985 hectares, nous constatons que 41 ont servi à la formation, 617 ont subi une coupe secondaire, 657 une éclaircie pré-commerciale, 11 une éclaircie semi-commerciale et 5 ont été reboisés, soit un total de 1 332 hectares soumis à différentes formes de traitement. Tout porte à croire que nous pourrons soumettre 20 hectares l'an prochain à une éclaircie semi-commerciale et 60 autres l'année suivante.

Voici un bref tour d'horizon de ce que fait la Première nation d'Eel Ground. Je vous remercie de votre attention.

Mike Newman : Notre deuxième conférencier est Charlie Greg Sark de Lennox Island (Î.-P.-É.) qui s'occupe de développement communautaire.

L'écotourisme et la foresterie
Charlie Greg Sark, Première nation de Lennox Island

Après avoir entendu l'exposé de Steve Ginnish, je peux vous dire que nous aimerions en être au même stade de développement que sa collectivité d'ici deux ans. Lennox Island est une petite île au large de la côte nord de l'Île-du-Prince-Édouard. Près de 350 personnes vivent dans la réserve et une centaine d'entre elles occupent un emploi occasionnel ou à temps plein dans la collectivité. Depuis trois ans, la collectivité participe au Programme forestier des Premières nations. Nous avons commencé par un plan d'aménagement forestier, qui était en fait une version actualisée de ce qu'avait fait jusqu'ici le gouvernement provincial. Le deuxième volet de la stratégie consistait à envisager le développement écotouristique.

Environ 10 % de Lennox Island est peuplé; le reste de l'île est une réserve forestière limitée. Pour vous permettre de vous faire une idée de la petite taille de cette forêt, le plan d'aménagement forestier fait état d'une possibilité réalisable de 560 cordes. La collectivité a donc été contrainte d'envisager des produits non ligneux, et c'est pourquoi nous nous sommes tournés vers l'écotourisme. L'ex-chef de la collectivité et le Conseil ont fait venir un consultant de l'extérieur

pour qu'il réalise une étude de faisabilité sur un éco-gîte. L'étude a pris fin l'été dernier. C'est alors que la collectivité m'a recruté comme agent de liaison du développement communautaire et qu'elle m'a chargé d'étudier les plans de foresterie et d'écotourisme et d'en faire l'évaluation après des consultations avec la collectivité. Voilà le noeud du problème car par le passé, la collectivité n'a jamais été consultée au sujet du plan d'aménagement forestier ou de l'étude de faisabilité d'un éco-gîte. C'est ainsi qu'aucun des deux plans ne reposait sur les objectifs que la collectivité avait recensés.

Cela fait plusieurs mois que je travaille avec la collectivité, que je m'entretiens avec les gens, que j'organise des ateliers, que je parle aux membres de l'industrie pour qu'ils m'orientent sur ce que nous pouvons faire sur le plan écotouristique. J'ai dit plus haut que d'ici deux ans, nous aimerions avoir rejoint le stade de développement de la Première nation d'Eel Ground, car nous avons analysé un tas d'enjeux analogues, comme les SIG et les sentiers d'interprétation de la nature.

J'aimerais vous entretenir brièvement de la stratégie qui a orienté nos consultations communautaires. Celles-ci se sont déroulées en plusieurs étapes. Nous avons commencé par une petite évaluation des besoins de la collectivité. C'est la première fois depuis des années que la collectivité était ainsi invitée à donner son avis sur le développement communautaire. Je dois dire qu'il a été fort instructif d'interroger les gens sur leurs besoins car beaucoup d'entre eux ont tout simplement répondu : « J'ai besoin d'un travail », et non pas « J'ai besoin de m'instruire » ou « J'ai besoin d'un plan d'activités ». Les besoins ainsi cernés étaient assez fondamentaux et du genre, « J'ai besoin d'argent pour nourrir ma famille. »

Après avoir évalué les besoins, nous avons décidé de prendre une certaine orientation. Je suis allé voir le chef et le Conseil pour leur demander de l'argent, et leur ai conseillé de présenter des propositions à différents organismes gouvernementaux et privés, pour que nous puissions fixer notre cheminement stratégique au cours des prochaines années. Tout cela s'est produit à un moment crucial. Un nouveau chef et un nouveau conseil ont été élus. Cela fait environ un an qu'ils sont en poste. Pour l'instant, ils s'occupent de négocier leur budget des cinq prochaines années. Notre travail est donc purement stratégique car ils s'occupent de calculer les coûts d'exécution de leurs programmes et de trouver des façons novatrices de les exécuter, en tenant compte des paramètres démographiques et de la situation où se retrouvera la collectivité dans cinq ou dix ans avec le vieillissement de certains groupes d'âge. Ils étudient également les besoins, tout en s'efforçant en même temps de renforcer les capacités.

L'étape suivante consiste à offrir des perspectives aux gens. Il existe déjà deux entreprises touristiques dans la collectivité et d'autres entreprises. Celles-ci se sont regroupées et se réunissent régulièrement. Elles étudient les possibilités d'études commerciales et la façon de faire participer les membres de la collectivité à la planification des activités. Par exemple, si j'ai une idée, que dois-je faire pour la faire fructifier. Certains veulent construire des huttes écotouristiques à l'arrière de l'île, d'autres s'intéressent plutôt au kayak. Si vous avez jamais été à l'Île-du-Prince-Édouard et que vous avez vu la baie Malpeque dans laquelle est située Lennox Island, vous comprendrez le potentiel de la région. Nous avons sans doute l'une des dernières vraies réserves naturelles de l'île, vu que c'est la province la moins densément peuplée avec seulement 132 000 habitants, de sorte qu'il reste beaucoup d'espace naturel à l'Î.-P.-É.. Nous avons là une occasion inespérée si nous voulons bien l'exploiter.

Après avoir cerné les possibilités, nous prévoyons faciliter le processus. Pour cela, nous devons faire appel à des experts de l'extérieur. Nous avons contacté des gens dans tout le Canada et aux États-Unis qui sont experts dans le domaine de l'écotourisme et qui viendront, nous l'espérons, chez nous pour nous aider à exploiter ces possibilités. Nous voulons également élaborer des directives sur l'écotourisme pour minimiser son impact.

Le dernier élément consiste à trouver un porte-parole. Comme je l'ai dit, c'est la première fois que la collectivité se voit ainsi offrir la chance d'influer sur son propre avenir. En fin de compte, nous espérons avoir voix collective au chapitre, ce qui mettra un terme à l'attitude paternaliste que certains chefs et conseils ont eue par le passé.

Lorsque le chef et le Conseil m'ont demandé de venir ici donner cet exposé et participer à cette conférence, ils m'ont également chargé de m'entretenir avec des gens qui pourraient avoir des idées, de sorte que si je vous ai donné une bonne idée au sujet de Lennox Island, j'incite tous ceux qui ont des expériences à échanger à le faire.

Mike Newman : Notre troisième conférencier est George Parsons de Terre-Neuve. Il est directeur général et agent de développement économique de la Première nation de Conne River. Il fera son exposé en compagnie de l'autre membre du Comité de gestion de Terre-Neuve, Ian Millar.

Le passé, le présent et l'avenir de la foresterie à Miawpukek
George Parsons, Première nation de Rivière Conne

La collectivité de Conne River ou bande de Miawpukek vit sur la côte sud de l'île de Terre-Neuve. Vous vous rendez au centre de Terre-Neuve, prenez la direction du sud, allez aussi loin que vous le pouvez avant de vous mouiller les pieds et vous voici à Conne River. C'est une petite collectivité relativement jeune puisqu'elle a été reconnue par le gouvernement fédéral en 1987. Sa population est d'environ 750 personnes. La réserve mesure 7 milles de long sur 1 mille de large et couvre donc un tout petit secteur. Il est assez ironique de penser qu'un secteur aussi petit a été transformé en réserve car dans les années 1800, on a la preuve qu'il existait ici une réserve coloniale.

La foresterie pour Conne River ne représente qu'une infime partie de son développement économique, et nous cherchons à l'élargir. Nous exploitons une petite scierie qui a vu le jour en 1973 comme premier projet de développement économique dans la collectivité. À vrai dire, grâce à cette scierie, des membres de la collectivité ont pu y trouver du travail pour la première fois au sein de celle-ci. Entre les bûcherons et les employés de la scierie, près de 25 personnes avaient un emploi ici. La scierie a une capacité d'environ de 2 à 3 millions de pieds-planches par an, même si sa production est nettement inférieure à ce chiffre. Dans les années 1970, lorsque la scierie a vu le jour, elle fonctionnait douze mois par an. Son exploitation est aujourd'hui très saisonnière et la scierie produit moins d'un demi million de pieds-planches par an.

Au cours de son histoire, notre paysage a été dévasté à deux reprises. La première fois, par les colons européens qui se sont acharnés à abattre chaque arbre situé sur une pente aboutissant à un cours d'eau conduisant lui-même à la mer. Le même phénomène s'est à nouveau produit dans les années 1940 et 1950 lorsque toute la forêt a été coupée. Il a fallu un certain temps pour permettre aux ressources forestières de se rétablir.

La collectivité exploite également une pépinière d'arbres de Noël depuis sept ans. C'est grâce à la topographie et au fait qu'il y avait plein de jeunes sapins dans la région que nous avons étudié la possibilité de créer une telle pépinière. De nos jours, huit personnes travaillent dans cette pépinière qui couvre 15 hectares. Notre objectif est de produire 200 arbres par an, ce qui est modeste, mais en même temps durable dans notre région.

Les activités sylvicoles de la bande durent depuis 7 à 8 ans et s'inscrivent dans un plan visant à diversifier les activités forestières qui étaient axées sur l'exploitation d'une scierie en leur donnant plus d'ampleur. Nous avons éclairci 126 hectares et juste à côté, il y a 928 hectares situés hors de la réserve qui ont besoin d'être aménagés. Notre collectivité est séparée des autres par deux cours d'eau. C'est sur ce secteur que nous avons décidé de concentrer nos activités et en fait, nous négocions avec la province une entente sur la mise en valeur des ressources forestières de ce secteur.

Dans le cadre du Programme forestier des Premières nations, nous avons procédé à un inventaire forestier que nous avons terminé en 1998. Dans notre voisinage immédiat, il y a environ 10 600 hectares dont un peu moins de 5 000 hectares sont recouverts d'une forêt productive. Selon l'inventaire que nous avons dressé, cette région pourrait sans doute produire de manière durable 10 000 mètres cubes de bois rond par an. Les essences que l'on trouve dans ce secteur sont essentiellement des sapins et des épinettes. Cet inventaire forestier a jeté les bases de nos plans d'avenir et de l'entente sur la mise en valeur des ressources forestières que nous négocions actuellement avec la province.

Il n'a pas été facile d'atteindre ce stade avec la province. En 1949, lorsque Terre-Neuve a adhéré à la Confédération canadienne, les gouvernements provincial et fédéral ont reconnu par écrit qu'il n'y avait pas d'Autochtones à Terre-Neuve. J'imagine que lorsqu'on affirme ne pas avoir de problèmes, ceux-ci disparaissent d'eux-mêmes. Dans notre région et au sein de notre comité de gestion, nous n'entretenons guère de rapports avec la province. La plupart du temps, lorsque nous abordons des questions avec la province, celle-ci ne rate jamais l'occasion de préciser que les Micmacs de Terre-Neuve n'ont aucun droit sur la province, en dépit du fait que nous avons soumis un document détaillé de revendications territoriales.

Quoi qu'il en soit, nous négocions actuellement une entente sur la mise en valeur des ressources forestières. Celle-ci vise un secteur géographique qui est essentiellement situé hors de la réserve. Notre objectif est de faire ce que nous faisons dans le cadre de notre pépinière et de nos activités sylvicoles dans le respect de l'environnement, en veillant au maintien des valeurs traditionnelles pour que notre collectivité bénéficie des retombées, et de ne plus voir ces coupes sauvages et régulières qui étaient notre lot par le passé.

L'un de nos objectifs est de négocier cette entente sur la mise en valeur des ressources forestières pour assurer la préservation de ce que nous considérons comme nos ressources. Nous étudions également la possibilité d'une coentreprise avec d'autres scieries de la région. Il existe 18 autres scieries qui sont toutes des petites entreprises familiales. Notre scierie est mieux équipée que les autres, de sorte que nous cherchons à établir une coentreprise pour que les autres puissent utiliser nos équipements et faire venir dans notre baie des ressources ligneuses d'autres régions, afin d'offrir un produit de meilleure qualité et d'accroître le taux de rendement économique pour tous les membres de la région. Un autre objectif est d'accroître nos activités sylvicoles. Si vous arrivez à Conne River en voiture, vous remarquerez une nouvelle route qui conduit à la collectivité. Lorsque l'emprise est coupée, il est très facile de voir les difficultés auxquelles nous nous heurtons. Il y a une forte densité de tout petits arbres qui nécessitent de gros travaux sylvicoles pour que cette ressource devienne un jour productive.

Peut-être qu'avec de bonnes pratiques d'aménagement, sans doute pas cette année ou l'an prochain, mais d'ici 10 à 20 ans, nous aurons dans notre région une forêt durable qui subviendra à nos besoins.

Newman : Notre dernier conférencier est M. Bill Mckay, directeur général de la First Nation Forestry Association of Nova Scotia placée sous l'autorité des Chefs de Nouvelle-Écosse, administrée par le Conseil tribal, la Confederacy of the Mainland Micmacs. Cela fait six ans et demi que M. McKay travaille pour cet organisme.

La foresterie de restauration en Nouvelle-Écosse
Bill McKay, First Nation Forestry Association of Nova Scotia

J'attire votre attention sur le rapport final de l'examen provisoire du Programme forestier des Premières nations, à la page 12. Vous pourrez y lire que Han Martin/AGFOR signale que la priorité n° 1 des Premières nations est l'aménagement forestier durable. Pourquoi Han Martin/ AGFOR a-t-il déclaré une telle chose? Et bien, parce que c'est vrai!

En 1993, l'organisme qui est devenu la First Nation Forestry Association of Nova Scotia s'est vu confier le mandat par l'Assembly of Nova Scotia Chiefs d'élaborer, d'exécuter, de contrôler et de rendre des comptes sur un programme d'aménagement forestier. Les Chefs ont déclaré à ceux d'entre nous qui nous occupions de foresterie autochtone de « nous débrouiller avec ce que nous avions »; « de rétablir notre forêt »; « de ne pas nous concentrer sur la récolte »; « de respecter les valeurs micmaques » et « de bâtir une forêt pour nos enfants ». Des forêts pour les enfants, tel est devenu notre énoncé d'orientation.

L'examen provisoire de la foresterie donnait à entendre que les clients ne comprennent pas le nouveau programme et qu'il règne une certaine confusion au sujet du programme de foresterie préalable. À mon avis, la confusion, comme la beauté, est une affaire de goût.

La nation micmaque sait très bien ce que signifie le concept d'aménagement forestier. *NETUKULIMK. Netukulimk* désigne la façon dont les Micmacs exploitent les ressources sans compromettre l'intégrité, la diversité ou la productivité de l'environnement. La nation micmaque n'a nullement les idées embrouillées. La nation veut rester fidèle à sa culture. La nation micmaque a déjà défini ce qu'était la durabilité. Comment traduit-on le concept de *netukulimk* en termes forestiers? En termes simples, disons que cela veut dire « aménager la forêt selon sa structure et sa composition en essences d'avant la colonisation, ou encore rétablir la forêt. »

Qu'entend-on par foresterie de restauration? La restauration est un processus qui repose sur le partage, sur les partenariats, sur la facilitation et sur une solide compréhension des principes écologiques. La restauration est un moyen de renouer des liens avec la nature. La restauration consiste à faire renaître des réserves naturelles et des essences tout en renforçant l'esprit communautaire et individuel. La restauration nous achemine vers une économie reposant sur des projets constructeurs et non plus destructeurs. La restauration transforme l'humanité et les écosystèmes d'un état de dégradation à un état d'intégrité et de santé. La restauration est un équilibre entre les valeurs sociales, environnementales et économiques.

La restauration procure tout un éventail d'avantages environnementaux, écologiques, sociaux, culturels et économiques.

Avantages environnementaux et écologiques :

- protection et rétablissement de la biodiversité, notamment des essences menacées et des espèces plus courantes;
- rétablissement des processus écologiques sains;
- amélioration de la qualité de l'eau, de l'air et du sol;
- baisse de la consommation d'énergie, de la consommation d'eau et de la pollution atmosphérique (résultant d'un entretien intensif);
- baisse de la toxicité et d'un excès d'éléments nutritifs résultant de l'utilisation de pesticides, d'herbicides et d'engrais.

Avantages sociaux et culturels :

- enrichissement naturel des milieux locaux, avec multiplication des possibilités récréatives et éducatives;
- étoffement des connaissances écologiques (connaissance et compréhension des espèces et des écosystèmes locaux et régionaux et de la place qu'occupent les gens dans le milieu naturel);
- sens accru de la fierté communautaire et civique;
- création de nouvelles activités culturelles intégrées;
- renforcement du bien-être personnel, spirituel, physique, mental et affectif.

Avantages économiques :

- reconstitution des écosystèmes dont dépend toute l'activité économique humaine;
- diminution des coûts d'entretien du paysage à long terme, ce qui libère des fonds pour d'autres besoins;
- occasions de partage des coûts, de mobilisation des fonds et de partage des ressources;
- création de perspectives d'emploi et d'entreprises vertes;
- retombées économiques de l'écotourisme, des loisirs et des programmes d'éducation.

La foresterie de restauration autorise une collectivité à songer à demander la certification d'un boisé. Grâce à l'expérience néo-écossaise, une collectivité est aujourd'hui en mesure de demander sa certification au Forest Stewardship Council, qui est un célèbre certificateur international de boisés.

Si vous savez quoi faire et pourquoi vous le faites, la question qui vient immédiatement à l'esprit est : « Comment vous occupez-vous de l'élément forestier? »

La First Nations Forestry Association of Nova Scotia a élaboré des lignes directrices sur la récolte. Ces lignes directrices portent sur le marquage des arbres. C'est un moyen objectif de décider des arbres d'un peuplement qu'il y a lieu d'exploiter et de vendre. Ces lignes directrices ont été soigneusement élaborées pour tenir compte des valeurs de la santé des écosystèmes. En voilà un résumé :

- il faut conserver la hauteur maximum du peuplement en préservant les arbres les plus hauts et en représentant le plus grand nombre d'essences possibles. Il faut également considérer le remplacement éventuel d'un étage supérieur par un autre (p. ex. un peuplement d'épinettes-pruches remplaçant un peuplement de peupliers);

- il faut s'efforcer de maintenir la structure verticale du peuplement en préservant les sujets sains représentant le plus grand nombre d'essences, de classes d'âge, de classes de diamètre et de classes de hauteur possible;

- il faut conserver les arbres sur pied morts et ceux qui le deviendront, et qui doivent être disséminés le plus possible dans tout le peuplement;

- il ne faut pas abattre les arbres vivants non rentables s'ils ne font pas concurrence à d'autres arbres dont il faut assurer la promotion;

- il faut maintenir la diversité des espèces en conservant des spécimens de la plupart des essences dans le peuplement, en accordant la préséance aux essences successives tardives qui caractérisaient la composition naturelle de la forêt avant la colonisation (merisier, érable à sucre, frêne d'Amérique, chêne rouge, hêtre à grandes feuilles, érable rouge, épinette rouge, pruche, pin blanc et pin rouge);

- il faut préserver les débris ligneux grossiers à l'horizontal, y compris les grumes longues. On peut enlever certains arbres brisés ou déracinés par le vent dont la valeur est élevée, s'il en reste suffisamment pour satisfaire aux besoins écologiques;

- il faut enlever les arbres à croissance lente dont la valeur n'augmente plus rapidement. Ceux-ci doivent être sélectionnés pour l'abattage uniquement s'il est rentable de procéder ainsi et que cela ne compromet pas l'intégrité écologique du peuplement;

- dans les peuplements de résineux, il faut enlever très peu de feuillus. Dans les peuplements de feuillus, il faut enlever très peu de résineux. Cela favorisera l'implantation d'une forêt mixte.

En amorçant le processus de rétablissement des écosystèmes, en créant des emplois et en cheminant à travers ce processus, vous contribuez à renverser la situation. Vous apprendrez à travailler avec la nature et non pas contre elle. Cet élément seul marque une amélioration radicale par rapport à la situation qui prévaut depuis 200 ans.

« On a la preuve écrasante que l'orientation actuelle de l'humanité conduit à la disparition irrévocable des systèmes naturels qui soutiennent la vie telle que nous la connaissons, à une existence gravement compromise et à un futur inconnu manifestement menacé. Notre unique chance est de poursuivre d'autres solutions avec dynamisme, de choisir une orientation qui offre des mesures concrètes d'une vie plus saine, durable et moins cruelle pour tous ceux qui habitent sur la planète Terre. » (Home Strong, 1995)

INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT FORESTIER

Animateur : Dennis Nicholas, Nouveau-Brunswick

Harry Bombay, Association nationale de foresterie autochtone

Je vais commencer par vous donner quelques faits généraux sur la question des instruments de financement. Il nous faut remonter aux programmes qui existaient avant le Programme forestier des Premières nations. Nous savons que le Programme d'aménagement forestier des terres indiennes était un volet des ententes fédérales sur la mise en valeur des ressources forestières, et que ce volet était financé par le gouvernement fédéral pour les opérations forestières sur les terres autochtones. À l'époque, c'était l'unique source de financement des opérations forestières sur les terres indiennes. Avant 1996, le Programme d'aménagement forestier des terres indiennes bénéficiait d'un financement d'environ 7 millions $ par an pour l'exploitation des ressources forestières sur les terres indiennes. Les provinces se demandaient pourquoi le gouvernement fédéral s'occupait de foresterie vu qu'il n'a aucune compétence dans ce secteur. Elles allaient même jusqu'à lui dire de faire ses bagages et de sortir de cette branche d'activités. Le gouvernement fédéral a donc annoncé dans les discours du Trône de 1996 et de 1995 qu'il cesserait de s'occuper de foresterie. À l'époque, nous avions toujours le Programme d'aménagement forestier des terres indiennes et les Premières nations savaient que le gouvernement fédéral avait des obligations fiduciaires. L'Association nationale de foresterie autochtone a estimé qu'il fallait maintenir le Programme d'aménagement forestier des terres indiennes, et c'est pourquoi nous avons lancé une campagne pour assurer la survivance de ce programme, alors même que les EMVRF étaient abrogées.

Le ministre des Affaires indiennes de l'époque, M. Ron Irwin, a accepté d'entreprendre une évaluation du Programme d'aménagement forestier des terres indiennes. Il a donc recruté des consultants qui ont mené des entrevues dans tout le pays, mais à ce qu'il paraît, ceux-ci avaient des idées bien arrêtées sur ce à quoi devait ressembler un nouveau programme. En l'espace de quelques mois, ils ont préparé un rapport assorti de quatre objectifs : renforcer les capacités des Premières nations à exploiter des entreprises forestières et à y participer; accroître la coopération et les partenariats des Premières nations; renforcer la capacité des Premières nations à aménager les forêts indiennes de façon durable; et étudier la possibilité de créer des fonds de fiducie, des fonds communs d'immobilisations ou des instruments analogues pour administrer les ressources qui pourraient être débloquées en vue de financer le développement forestier des Premières nations.

Je pense que ces objectifs tenaient compte du fait que les budgets faisaient déjà l'objet de compressions et qu'il fallait trouver de nouvelles sources de financement; cela a influé sur la façon dont le nouveau programme a été conçu, sur le besoin de mobiliser des fonds, de collaborer avec d'autres programmes, autant d'intentions très valables, et de créer des instruments grâce auxquels il deviendrait possible de financer l'aménagement forestier des terres indiennes et le développement économique grâce aux recettes provenant des ressources forestières.

L'ANFA a réalisé une étude dont l'auteur principal est Peggy Smith, qui donnera une communication sur *Les instruments de financement du développement économique des Premières nations fondé sur la forêt.*

Peggy Smith, Association nationale de foresterie autochtone

Cette étude a sans doute été l'une des plus difficiles qu'il m'ait été donné de faire. Je pense que cela tient à sa raison d'être. J'ai dû lutter contre la répugnance que m'inspirait l'idée que le Service canadien des forêts et le ministère des Affaires indiennes du gouvernement fédéral nous demandaient de réaliser cette étude pour pouvoir se soustraire à leurs responsabilités. De fait, au moment où cette étude a été réalisée, le ministère des Affaires indiennes songeait à recourir à des programmes de travail obligatoire. Je me suis opposée à ce genre de choses toute ma vie et voilà qu'on me demandait de m'asseoir et de mener une étude qui pourrait les conforter dans leurs idées saugrenues. J'ai dû affronter plusieurs obstacles et terminer l'étude car nous avions signé un contrat et que c'était la seule chose à faire. J'ai encore des sentiments très mitigés sur cette étude et sur l'idée que les Premières nations deviennent autonomes dans le domaine de la foresterie d'ici l'an 2001, comme le stipule le Programme, et également sur les pressions qui s'exercent sur les Premières nations pour qu'elles cessent de faire appel au financement du gouvernement fédéral. Les programmes qui se déroulent sur les terres indiennes ont toujours été insuffisamment financés et l'on parle de plus en

plus de sabrer encore davantage dans les crédits pour que les Premières nations se débrouillent et fassent ce qu'elles peuvent pour préserver les rares programmes qui ont encore lieu sur les terres indiennes.

Je sais que je ne suis pas seule, que nous sommes tous dans le même bateau, mais j'essaie d'être honnête sur les sentiments que m'inspire cette question, comme la plupart d'entre vous l'ont été aujourd'hui. Après avoir entendu les exposés de la journée, je suis frappée par tout ce que les gens ont fait dans leurs collectivités pour sortir de ces programmes, par les convictions de beaucoup d'entre vous au sujet de l'aménagement forestier durable qui vous incitent à vouloir dépasser ces limites familières, à établir des partenariats et à aller solliciter des fonds ailleurs. On dit souvent que de la nécessité naît l'invention. Les gens ont fait preuve de remarquables facultés d'adaptation et d'une grande créativité, mais il n'est pas facile de se retrouver dans cette situation et l'avenir nous paraît de plus en plus incertain.

En dépit de toutes mes réserves et de ces difficultés, et sachant ce que tout le monde ressent à ce sujet, je vais brièvement vous décrire certains des éléments que nous avons étudiés. J'aimerais également que ceux et celles d'entre vous qui s'efforcent d'établir des partenariats et de trouver d'autres sources de financement me disent ce qui marche et ce qui marche moins bien. Tout ce que nous avons fait dans ce rapport, c'est d'établir la chronique de certains des programmes accessibles et de la façon dont les gens les utilisent. Je m'efforcerai d'effleurer les carences de ces programmes.

Il faut savoir bien sûr que le financement des activités forestières dans les provinces repose sur le fait que le bois extrait des terres de l'État ou de ce que l'on considère comme des terres « publiques » est assujetti à une taxe ou à des droits de coupe. Ces droits de coupe sont versés dans des caisses qui servent ensuite à financer non seulement les activités forestières, mais l'éducation, la santé et d'autres éléments essentiels à notre société. Sur les terres indiennes, il existe un système en vertu duquel par le passé, on percevait des droits de coupe, mais ce système s'est pour ainsi dire désagrégé. Il est encore très actif dans certaines provinces, particulièrement en Colombie-Britannique et dans d'autres parties de l'Ouest du Canada. Mais dans l'Est du Canada (à l'est du Manitoba), les Premières nations sont très rares à toucher des redevances sur le bois récolté sur les terres indiennes.

L'une des raisons pour lesquelles le système de perception des redevances s'est désagrégé tient au fait que ces redevances, lorsqu'elles étaient perçues, étaient versées dans des comptes en fiducie administrés par le ministère des Affaires indiennes et que les Premières nations n'en voyaient plus la couleur à cause de la difficulté qu'elles avaient à y avoir accès. Les Premières nations ont donc décidé qu'il n'était guère rentable de réglementer et de percevoir des droits de coupe sur les terres indiennes. D'une part, elles n'exerçaient aucun contrôle sur ces droits car il appartenait au ministre des Affaires indiennes de délivrer les permis d'exploitation, et deuxièmement, lorsque des droits étaient perçus, le ministre des Affaires indiennes était le seul à exercer un contrôle dessus. On ne peut donc pas dire que les Premières nations aient été très incitées à réglementer ou à percevoir des redevances, mais la question n'est pas réglée pour autant, surtout maintenant que nous approchons de l'autonomie gouvernementale. Si nous voulons assumer le contrôle de l'aménagement des forêts sur les terres indiennes et établir des partenariats avec d'autres pour combiner les ressources ligneuses dans les réserves et en dehors, serons-nous également tenus de restituer certains des avantages à la collectivité et à la terre dont nous avons extrait ces ressources? C'est une question majeure quand on sait que depuis longtemps (et tout le monde est au courant), l'exploitation des forêts sur les terres indiennes n'est absolument pas réglementée. Cela s'est soldé par une détérioration des forêts sur les terres indiennes, et pas grand chose n'a été fait pour rétablir cette assise territoriale. Nous devons nous attaquer à ce problème, et savoir qui pourra dépenser l'argent comme il l'entend si nous prenons ce genre de mesures.

Il y a également la grande question des obligations fiduciaires du gouvernement fédéral à l'égard des « Indiens et des terres indiennes ». Cela veut-il dire que le ministère des Affaires indiennes et le gouvernement fédéral sont responsables de l'aménagement forestier durable des terres indiennes? Il y a divergence d'opinions sur la question si l'on en croit le juge Thomas Berger qui un jour a émis l'avis que les obligations fiduciaires n'obligent pas le ministère des Affaires indiennes à assurer l'aménagement forestier durable sous prétexte que ces obligations fiduciaires sont limitées à l'article de la *Loi sur les indiens* qui stipule que le MAINC doit délivrer des permis à quiconque se livre à l'exploitation forestière des terres indiennes.

Nous devons examiner le potentiel de production de recettes des terres indiennes. Ici aussi, les avis sont très divergents. D'après l'évaluation du Programme d'aménagement forestier des terres indiennes réalisée par le MAINC que Harry a mentionnée, on peut constater que le ministère estime que les forêts des terres indiennes sont trop petites pour procurer le moindre avantage aux Premières nations et que par conséquent, celles-ci doivent s'adresser à des gens en dehors des réserves, notamment au vérificateur général, qui a déclaré un beau jour que le potentiel de recettes et de développement économique que présentaient les forêts des terres indiennes n'avait pas été entièrement exploité et que si ces forêts étaient bien aménagées, elles pourraient sans doute procurer des millions de dollars aux collectivités autochtones. Beaucoup de gens dans cette salle ont pris sur eux d'en faire l'expérience et ont prouvé ce que l'on peut faire avec une assise territoriale limitée lorsqu'on s'en occupe comme il faut.

Le tableau qui suit résume les montants versés par le Programme forestier des Premières nations et mobilisés auprès d'autres sources à l'échelle provinciale. Vous constaterez que les sommes mobilisées sont assez importantes. Si nous étudions le cas de la Colombie-Britannique, nous constatons que le PFPN a débloqué près de 1,2 million $, et qu'un montant à peu près équivalent est provenu d'autres sources. Le fait est que les gens ont relevé ce défi et trouvé d'autres sources de financement par besoin, et l'on peut donc affirmer que le Programme a beaucoup fait pour promouvoir l'idée de partenariats.

Tableau 1. Sommaire régional des sources de financement des projets liés au PFPN, 1997-1998

Province/Territoire	Fédéral[1] milliers $	Premières nations[1] milliers $			Autres[1] milliers $			Toutes sources confondues[1] milliers $
		Espèces	Non financier	Total partiel	Espèces	Non financier	Total partiel	
Colombie-Britannique	931.0	913,9	320.1	1 234,0	845.0	252,8	1 097,8	3 262,8
Alberta	421.6	444.6	15.0	459.6	114,3	49.0	163.3	1 044,5
Saskatchewan	367,3	0,0	123,1	123,1	323,4	0,0	323,4	813,8
Manitoba	314,1	313,0	5,0	318,0	248,7	10,6	259,3	891,4
Ontario	986,9	798,4	330.0	1 128,4	1 358,6	242.6	1 601,2	3 716,5
Québec	823,8	3 069,1	0,0	3 069,1	1 017,9	0,0	1 017,9	4 910,8
Nouveau-Brunswick	234,5	61,4	22,7	84,1	707,5	12,0	719,5	1 038,1
Île-du-Prince-Édouard	11,8	4,6	4,6	9,2	0,0	0,0	0,0	21,0
Nouvelle-Écosse	179,0	102,0	27,0	129,0	66,0	0,0	66,0	374,0
Terre-Neuve	11,8	1,8	1,0	2,8	2,0	2,7	4,7	19,3
Territoires du Nord-Ouest	112,0	83,1	0,0	83,1	56,4	0,0	56,4	251,5
Yukon	245,0	0,0	0,0	0,0	11,5	0,0	11,5	256,5
National	113,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	113,8
Total	4 752,6	5 791,9	848,5	6 640,4	4 751,3	569,7	5 321,0	16 714,0

[1]Estimation des dépenses soumises à une vérification.

Source : Projet de rapport aux ministres sur le Programme forestier des Premières nations. 1999.

Et maintenant, j'aimerais que les gens me disent ce qui a donné des résultats pour eux et ce qui n'a rien donné. Il existe une très longue liste de programmes des Affaires indiennes, parmi lesquels le Programme de développement économique des collectivités, le Programme de négociation de l'accès aux ressources (PNAR), un programme plus récent, l'Initiative d'achat de ressources qui se combine au PNAR, le projet Innovations en cogestion de la Saskatchewan, un programme de garantie d'emprunt, le Programme d'assistance-travail, celui que j'appelle le Programme de travail obligatoire, un programme d'études supérieures qui procure de l'argent pour suivre une formation et enfin des subventions pour la lutte contre les incendies.

Combien de Premières nations bénéficient d'un financement supplémentaire à même les programmes du MAINC?

Nathan Matthew, C.-B. : Nous avons bénéficié du financement du PNAR pour négocier un permis de coupe et nous nous prévalons du Programme d'assistance-travail pour financer la formation de certains nouveaux stagiaires qui travaillent dans notre scierie agrandie. J'aimerais avoir une garantie d'emprunt. Nous avons également un certain nombre d'étudiants inscrits à notre Programme d'études supérieures qui suivent une formation technique en foresterie dans la province. Nous obtenons une part par tête d'habitant des fonds du Programme de développement économique des collectivités par le biais de notre Conseil tribal.

Duane Hiebert, Saskatchewan : Pour la lutte contre les incendies, nous obtenons 50 % de nos fonds du MAINC dans le cadre de son Programme d'extinction des incendies; l'autre moitié nous est versée par la province.

Steve Ginnish, Nouveau-Brunswick : Dans le cadre de la phase II du Programme de forêts modèles du Canada, nous avons présenté la proposition de Miramichi assortie d'un partenariat. Nous avons cru que nous allions perdre ce partenariat lorsqu'on nous a refusé le statut de forêt modèle. Nous nous sommes alors adressé au PNAR et avons réussi à obtenir 60 000 $ pour peaufiner ce partenariat. L'une des initiatives que ce partenariat a cernée comme occasion de poursuivre notre collaboration est la proposition SIG.

Nous n'arrêtons pas d'entendre parler de nouvelles sommes d'argent au sein du ministère des Affaires indiennes, et je ne sais pas si Dan Murphy a de bonnes nouvelles à nous annoncer au sujet des programmes dont nous sommes en train de parler. L'initiative d'achat de ressources est un programme plus récent, lancé en 1998, conçu pour aider les Premières nations à créer des entreprises rentables fondées sur les ressources qui créeront des emplois et atténueront leur dépendance sociale par l'acquisition de permis et de licences d'exploitation des ressources naturelles. Les demandes doivent être présentées par le truchement des agents du programme de développement économique des collectivités.

Maria Moore, Manitoba : Nous nous sommes prévalus du PNAR pour financer nos négociations avec une entreprise forestière, Tolko, et également pour mener une étude sur nos ressources. Cette année, nous avons utilisé le Programme d'assistance-travail pour l'une des collectivités mais nous n'avons recouru à aucun des autres.

Nous avons entendu notre collègue de Colombie-Britannique nous parler des ententes bilatérales avec Développement des ressources humaines Canada et de certains des problèmes qui vont de pair. Il n'existe plus de programme national ou de lignes directrices nationales; toutes les ententes visant le financement de la formation sont négociées au palier régional et local. L'ANFA a brièvement étudié ce qui s'est passé lors de ces négociations et il semble que beaucoup soient encore en train de régler toutes sortes de problèmes, de sorte que dans bien des cas, il n'existe aucune stratégie d'ensemble sur la façon d'utiliser les sommes affectées à la formation des ressources humaines, et on peut même dire qu'il n'y aucune démarche coordonnée. La plupart du temps, l'argent est distribué par ordre d'arrivée ou par tête d'habitant. Notre collègue de C.-B. a déclaré qu'il fallait souligner le besoin d'une approche sectorielle pour les montants destinés à la formation, et il a parlé de l'importance des initiatives forestières pour le développement économique des collectivités. Trop souvent, une collectivité se polarise sur certains secteurs critiques comme les services sociaux et l'éducation, de sorte que les problèmes relatifs aux terres et aux ressources sont laissés de côté. À moins que nous nous asseyions à ces tables pour parler de l'importance du secteur forestier pour les collectivités autochtones, il y a de fortes chances pour que les montants destinés à la formation nous soient inaccessibles. Il est important d'avoir une approche coordonnée et d'analyser avec des comités bilatéraux les besoins du secteur forestier.

Entreprise autochtone Canada (EAC) vise quatre grands objectifs :

- conquérir ou donner de l'expansion aux marchés par des activités de développement des échanges;
- multiplier l'utilisation efficace des technologies dans le domaine des affaires;
- favoriser l'entreprenariat chez les jeunes autochtones;
- améliorer l'accès au financement en raffermissant le rendement et en nouant des rapports avec les organismes de financement et de développement commercial autochtones.

Charlie Greg Sark, Î.-P.-É. : EAC a partiellement financé notre étude sur l'éco-gîte sur le mode d'un partage des coûts en fonction de son dernier objectif qui est d'améliorer l'accès au financement. L'étude de faisabilité nous a servi de base pour nous adresser à d'autres organismes pour qu'ils financent le projet.

Entreprise autochtone Canada a également déclaré qu'elle encourageait les partenariats avec la Banque de développement du Canada pour faciliter les études de faisabilité, la planification financière, la planification opérationnelle et la demande de prêts. Que dire des programmes pour les jeunes? Il y a deux ans, il y avait un véritable foisonnement d'activités au sein du gouvernement fédéral sur l'importance des programmes pour les jeunes.

Nathan Matthew, C.-B. : Nous avons présenté une proposition au nom d'un de nos membres qui répond au critère de « jeune » pour l'établissement d'une entreprise de camionnage qui serait une sorte de filiale de notre scierie. En C.-B., le financement des jeunes est assuré par l'organisme appelé *First Nation Futures*.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, il y a un ou deux exemples de personnes qui ont sollicité l'aide du Programme de stages en sciences et en technologie de Ressources naturelles Canada.

Nous avons appris de la bouche de Bill McKay que l'une des Premières nations de Nouvelle-Écosse demandera sa certification en 1999 au Forest Stewardship Council. Quantités de fondations privées appuient ces projets de certification privée, et il y a de l'argent pour ceux qui prévoient demander leur certification. Dès lors que vous êtes certifié par le FSC, les fondations s'intéressent beaucoup plus à vos activités du fait que vous êtes reconnu comme entreprise qui souscrit à l'aménagement durable des ressources. Beaucoup de fondations appuient les projets liés à l'environnement.

Enfin, nous allons aborder la question des fonds de fiducie. Deux provinces, notamment la Colombie-Britannique et l'Ontario, ont récemment créé des fonds de fiducie, en prélevant un certain montant sur les recettes provenant des redevances d'exploitation forestière et en les versant dans des fonds spéciaux qui servent ensuite aux activités d'aménagement forestier. Nous avons parlé plus tôt de la dévolution à l'industrie des responsabilités des provinces en matière d'aménagement forestier. En Ontario, l'un des objectifs du fonds de fiducie, depuis que la province ne finance plus la régénération des forêts, est d'aider les entreprises à financer les opérations de régénération.

Je veux maintenant inviter Steve Ginnish à brièvement nous décrire la façon dont la bande indienne d'Eel Ground adopte des règlements, perçoit les droits de coupe et utilise ces redevances pour les activités d'aménagement forestier dans la réserve. Si nous voulons parler d'autonomie financière, surtout pour l'aménagement forestier dans les réserves, nous devons nous interroger sur la provenance des fonds qui nous permettront de procéder ainsi. Si nous décidons d'exploiter nos propres terres, n'avons-nous pas dès lors la responsabilité de prélever une partie de l'argent générée par cette activité et de la verser dans un fonds pour prendre soin de la forêt.

Steve Ginnish, Nouveau-Brunswick : Nous sommes l'une des rares Premières nations à percevoir des droits de coupe dans la réserve et à les placer dans un fonds de fiducie administré par le MAINC. En vertu d'une résolution du Conseil de bande, nous avons pu avoir accès à ces montants et les affecter à l'aménagement forestier. Si les Premières nations sont extrêmement rares à agir ainsi, c'est en raison de l'immense volume de paperasserie bureaucratique que cela implique. Théoriquement, c'est notre argent puisqu'il est versé dans un fonds de fiducie des Premières nations, mais pour pouvoir l'affecter à la foresterie, nous avons dû passer par une évaluation environnementale, obtenir un permis de coupe, verser des sommes d'argent et ensuite présenter une demande pour récupérer cet argent. C'est un processus qui prend un temps infini et qui coûte cher. La majeure partie du temps, c'est un bénévole qui s'occupe de toute la

paperasserie. Le faible montant des droits de coupe perçus (dans le cas d'Eel Ground, la somme se situe entre 16 000 et 17 000 $) suffit à peine à payer toute la paperasserie qu'il faut remplir pour récupérer cet argent.

Sur les terres publiques, suite à l'affaire Paul, la province du Nouveau-Brunswick a récemment octroyé aux Premières nations du Nouveau-Brunswick 5 % de la possibilité réalisable annuelle. La province a créé un fonds de fiducie pour chaque Première nation dans lequel seront versées les redevances perçues sur cette part de 5 %. La Première nation n'a qu'à ensuite demander le déblocage de ces fonds. Personne ne sait au juste ce qui va se passer car rien ne stipule qu'une partie quelconque de cet argent doit être affectée à l'aménagement forestier; la Première nation peut donc le dépenser comme elle l'entend. On estime que les droits de coupe résultant de cette attribution s'élèveront à 2,5 millions $, ce qui n'est pas un montant négligeable dans une année.

Vous vous souvenez que j'ai commencé mon exposé en vous parlant des obligations fiduciaires qui incombent au gouvernement fédéral en ce qui concerne la foresterie dans les réserves. Le ministère des Affaires indiennes sait parfaitement que l'obligation qui lui échoit en matière d'aménagement forestier aux termes de la *Loi sur les indiens* consiste à émettre des permis de coupe pour l'exploitation des terres indiennes. Le ministère s'emploie actuellement à déterminer comment il peut faire pour percevoir l'argent provenant de l'exploitation forestière et modifier la façon dont cet argent est versé au système de comptabilité, pour qu'il soit plus facile à l'avenir aux Premières nations d'y avoir accès. La procédure est décrite dans le rapport et la plupart d'entre vous avez fait l'expérience de ce processus, si bien que vous savez combien il est difficile d'avoir accès à de l'argent qui se trouve dans un fonds de fiducie, sans compter que la gamme des options dont on dispose pour dépenser cet argent est plutôt limitée.

L'un d'entre vous a-t-il fait l'expérience du processus qui consiste à adopter des règlements régissant l'exploitation forestière et à les faire appliquer?

Don Trudeau, Première nation de Selkirk, Yukon : Nous avons une grande étendue de terre ravagée par le feu, qui représente sans doute la moitié de notre territoire. Cela fait des années que nous exploitons ce secteur pour y récolter du bois de chauffage. Depuis que nous sommes autonomes en vertu de l'Accord-cadre du Yukon, cette terre relève de nos responsabilités. Nous avons donc adopté une politique foncière qui comporte un volet sur la récolte du bois de chauffage. Nous touchons actuellement des recettes sur cette récolte. Les gens qui récoltent ne sont pas habitués à payer des droits, de sorte qu'il faut du temps pour obtenir leur collaboration, et ce temps, nous le leur accordons. Ces gens savent ce qu'ils font, de sorte que nous n'avons pas besoin de trop faire les gendarmes, mais il y a un gars en particulier qui est plus difficile que les autres. Nous avons également une petite scierie dans la région pour laquelle nous facturerons des droits de coupe que nous réaffecterons aux opérations de reboisement.

Harry Bombay, CGN/ANFA : Il n'est pas facile d'atteindre cet objectif du Programme forestier des Premières nations car nous touchons là à quelque chose de nouveau et que nous nous aventurons dans des terrains qui nous sont pratiquement inconnus. Il y a d'autres notions que nous devons examiner, comme les fiducies foncières. Il s'agit de secteurs spéciaux, comme des vieilles forêts ou des terres humides, qu'il convient de mettre de côté. En pareil cas, il existe des moyens d'acheter les terres par l'entremise de fiducies foncières, financées par des groupes de protection de l'environnement et des fondations privées, en vue de les protéger. Il y a d'autres options qui nous sont accessibles, notamment les pouvoirs de conservation des sites naturels qui sont des façons d'aborder l'aménagement par le biais des bassins versants, et il y a même des lois dans certaines provinces qui désignent ces secteurs forestiers, même si aucune Première nation n'y mène d'activités.

En 1991, l'ANFA s'est lancée dans l'élaboration d'une *Loi sur l'aménagement des ressources forestières des Premières nations*. Nous voulions alors rétablir un régime d'aménagement forestier pour les terres forestières indiennes et les terres susceptibles de passer sous le contrôle des Premières nations. Cette Loi n'a jamais vu le jour, essentiellement à cause de l'annonce du droit inhérent à l'auto-détermination des Premières nations. On s'est néanmoins posé la question de savoir pourquoi une telle Loi était nécessaire si les Premières nations étaient investies du pouvoir d'adopter leurs propres lois en fonction de leur droit inhérent à l'auto-détermination. Voilà le genre de question qui se dégage d'un tel processus. Si nous devenons vraiment autonomes, les instruments de financement que nous analysons ici sont les types d'éléments que nous devrons concevoir.

Nous devons également être au courant de l'actuel examen des terres et des services de fiducie de l'Assemblée des Premières nations/MAINC dont l'une des idées maîtresses a trait aux ressources naturelles. Il est incontestable qu'il faudra étudier les paramètres réglementaires de l'aménagement forestier, les recettes et la façon dont elles peuvent servir à financer l'aménagement forestier dans les réserves. Un avocat de Saskatoon, M. Don Worme, rédige en ce moment un document de travail pour l'APN sur les ressources naturelles, notamment sur la foresterie. L'autonomie gouvernementale sous-entend l'auto-financement, la production de recettes, certaines formes d'imposition, de sorte que cette question ne disparaîtra pas d'elle-même.

Les feux de forêts dans la forêt boréale
M. Mike Weber, Centre de foresterie du Nord, Service canadien des forêts, Edmonton

M. Weber a prononcé le discours-programme à l'issue du dîner. On peut trouver l'article sur lequel repose son exposé sous : Weber, M.G. et B.J. Stocks. 1998. *Forest fires and sustainability in the boreal forests of Canada.* Ambio. 27: 545-550.

DEUXIÈME JOURNÉE
Vendredi 12 février 1999

APERÇU DE L'EXAMEN PROVISOIRE DU PROGRAMME FORESTIER DES PREMIÈRES NATIONS : RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS COMITÉ DE GESTION NATIONAL

Dan Welsh, Service canadien des forêts, Ressources naturelles Canada

Pour ceux d'entre vous qui ne savent pas où nous nous situons par rapport à ce programme, je vous annonce que je suis directeur des programmes au Service canadien des forêts à Ottawa, le SCF étant responsable du Programme forestier des Premières nations. Je fais également partie du Comité de gestion national. Dan Murphy, qui est mon homologue aux Affaires indiennes, s'est récemment joint à ce programme et Harry Bombay est le représentant autochtone au sein du Comité de gestion national. Il s'agit d'un comité restreint qui illustre à merveille le mode de fonctionnement que nous avons choisi, qui consiste à confier l'essentiel de l'exploitation et de l'exécution du Programme à vos soins.

Ce compte rendu de l'examen provisoire Han-Martin est l'original et je crois savoir que vous en avez tous reçu un exemplaire par le truchement des CGPT. L'autre document que vous trouverez dans votre pochette est une version sommaire que l'on doit aux membres de la Division de la vérification et de l'évaluation qui sont responsables des contrats au sein du gouvernement. Cette version sommaire a été analysée par Han et Martin qui affirment qu'elle reflète fidèlement le rapport original. Le troisième document est une réponse du Comité de gestion national.

Ce que j'ai l'intention de faire ce matin, c'est de vous donner un aperçu des choses pour mieux les situer. Lorsque ce programme a vu le jour, son financement n'était nullement garanti. Seul le ministère des Affaires indiennes s'était engagé à financer le Programme pendant trois ans uniquement. Le protocole d'entente conclu entre le SCF et le MAINC stipulait qu'il fallait procéder à un examen la deuxième année. Le MAINC a alors décrété que le maintien du financement dépendrait des résultats de cet examen. L'objectif primordial de cet examen préliminaire était de déterminer si la notion des CGPT et des partenariats avait la moindre crédibilité et si elle pouvait donner des résultats. Le Conseil du Trésor était investi d'une responsabilité connexe. Je mentionne en passant que vous avez tous tellement bien travaillé qu'au moment où l'examen était à demi terminé, il a été décidé de maintenir le financement du Programme pendant cinq années de plus. C'est ainsi que l'un des objectifs primordiaux de l'examen [qui était de savoir s'il fallait poursuivre le financement du Programme pendant cinq ans (et il se peut que certains d'entre vous n'aient pas compris que cela était en jeu, même si nous n'en avons jamais fait un secret)] a été atteint avant même que l'examen ne soit terminé. Puisqu'il fallait procéder à un examen, les gens se sont demandés si l'on pouvait en tirer des leçons. Nous avons cherché avec opportunité à tirer des leçons du Programme pour y apporter des améliorations afin que les trois années suivantes donnent des résultats encore meilleurs.

Les fonds du Programme forestier des Premières nations ont été utilisés en trois parts égales avec la Direction de la vérification et de l'évaluation de RNCan et la même direction du MAINC, sans oublier un consultant indépendant, Han-Martin, sélectionné par voie d'appel à la concurrence. La plupart des ministères gouvernementaux ont une Direction de la vérification et de l'évaluation, conçue pour être autonome des gens qui sont chargés de l'exécution des programmes, et qui travaille souvent indépendamment avec des consultants. Lorsque le gouvernement ou qui que ce soit d'autre veut savoir comment se déroule un programme, il peut commander un examen qui se fera indépendamment des gens qui participent directement à son exécution.

Les consultants ont fait des visites, se sont déplacés sur le terrain et je suis certain que la plupart d'entre vous ont eu l'occasion de s'entretenir avec eux. On a décidé que cet examen serait un examen national ayant une orientation régionale. L'intention était donc clairement d'analyser le Programme en général dans sa deuxième année d'existence sur cinq, pour tâcher de saisir ce qu'il advenait dans toutes les sphères de responsabilité des CGPT.

Lorsque je dis que nous avons essayé de tirer des leçons de cet examen, je sous-entends que l'examen était axé sur cinq domaines différents :

1) le but et les objectifs du Programme;
2) les bonnes pratiques, les leçons apprises et les contraintes;
3) le budget et la durée du Programme, deux éléments qui présentaient un vif intérêt; je pense que tout le monde savait que le Programme était insuffisamment financé et que sa temporarisation était contre-indiquée, mais nous voulions nous assurer que les gens avaient l'occasion de dire ce qu'ils pensaient de cet élément;
4) la vision de la foresterie par les Autochtones et si le Programme s'en rapprochait;
5) les recommandations visant l'amélioration de l'exécution du Programme.

Au lieu de prendre chaque question et de tâcher d'y répondre, je me suis efforcé de les combiner et d'indiquer les faits saillants. Dans l'ensemble, je dois dire que l'examen a été plutôt positif.

Le Programme fait-il une différence? Tout le monde semble s'accorder à penser que la flexibilité du Programme favorise le taux de participation et répond à un grand nombre de besoins, et que cette flexibilité est attribuable à l'existence de CGPT régionaux plutôt que d'une structure nationale. On recense un nombre croissant de participants, ce qui témoigne du succès du Programme, et ce qui pose en même temps certaines difficultés.

Le Programme va-t-il dans la bonne direction? Le sentiment est quasi général que le Programme permet toutes sortes de choses qui revêtent un caractère urgent, surtout en ce qui concerne l'établissement de partenariats. On estime que les projets financés permettent d'aiguiser les compétences et de renforcer les capacités. L'examen a révélé que le Programme favorisait une démarche commerciale, qu'il contribuait à créer des emplois et qu'il avait admirablement réussi à mobiliser des fonds.

Il arrive lorsqu'on est trop proche d'un programme qu'on ne réfléchisse pas à la façon dont il est structuré. Ce programme est plutôt novateur dans son agencement. L'une des constatations est que la participation directe des CGPT est une activité fructueuse. On a pu constater que les CGPT étaient sur une courbe d'apprentissage très abrupte la deuxième année du Programme et que la présence de représentants des provinces et de l'industrie était très profitable. Le taux de roulement relativement élevé des Autochtones au sein des CGPT présente certaines difficultés en raison de la nécessité de mettre constamment les gens au courant de la situation.

Sur le plan des pratiques fructueuses, on a jugé qu'un éventail d'instruments qui servent à sensibiliser la collectivité donnaient de bons résultats. On estime que les communications et les activités des CGPT doivent être conçues localement en raison des différences régionales. Dans l'ensemble, on estime que les communications sont passibles d'amélioration, surtout en ce qui a trait à la constatation que de nombreuses personnes ne sont pas au courant du Programme.

À propos du budget et de la durée du Programme, l'examen a clairement révélé que le niveau de financement limite la participation et qu'il est impossible d'essayer d'atteindre tous les objectifs de manière égale partout. Pour ce qui est des autres sources de financement, on peut dire que le Programme a réussi à mobiliser des fonds importants. On a insinué qu'il fallait rechercher avec plus de vigueur d'autres sources de financement. Nous avons tous été déconcertés par la longue liste des sources de financement dont Peggy a parlé hier. Compte tenu du nombre de programmes au sein du MAINC, cela permet de se faire une idée du nombre de sources que l'on peut solliciter. Quelqu'un a insinué que les capitaux d'amorçage du PFPN ont aidé à mobiliser des fonds et à trouver de l'argent ailleurs. Par rapport au besoin de trouver des capitaux, on a appris que plusieurs Premières nations avaient de la difficulté à mobiliser les capitaux dont elles avaient besoin.

Il n'est pas étonnant au sujet de la durée du Programme que l'horizon quinquennal ait été jugé insuffisant pour les Premières nations qui n'ont aucune expérience de la foresterie. D'aucuns ont jugé que cette durée était sans doute suffisante pour ceux qui ont une certaine expérience de la foresterie. Or, on sait que la demande dont le Programme

fait l'objet et sa durée augmenteront au fur et à mesure qu'un plus grand nombre de Premières nations se livreront à la foresterie en général, car elles chercheront à obtenir l'aide du Programme.

À propos des frais administratifs, d'aucuns ont affirmé qu'il fallait les suivre de plus près et ont même proposé des catégories à cet égard.

Le quatrième élément est la vision de la foresterie des Autochtones. En général, on a jugé que les objectifs du Programme cadraient avec les priorités des Premières nations. La foresterie est perçue par beaucoup des participants comme un domaine plein de débouchés. L'importance que le Programme attache à la multiplication des débouchés économiques est perçue comme judicieuse. Le désir de voir se multiplier les débouchés commerciaux concorde avec les voeux exprimés par la plupart des participants interrogés.

Sur le plan des autres besoins des Premières nations, on a clairement indiqué qu'il fallait prêter plus d'attention à la foresterie dans les réserves. Il est manifestement possible de faire cela dans le cadre de l'objectif n° 4, même si certains participants estiment que l'importance attachée à la foresterie dans les réserves est très insuffisante. L'examen a soulevé plusieurs questions sur les paramètres traditionnels et non économiques de la foresterie. Je pense que cela couvre deux secteurs : les débouchés économiques qui ont un rapport avec l'utilisation non ligneuse des forêts (tout depuis la vente de lieux de réconfort et de repos spirituel jusqu'à la cueillette des champignons) et la chance de renforcer l'aménagement forestier durable dans l'optique de ceux qui y vivent et qui dépendent de la forêt, et pour qui la durabilité signifie bien plus que des débouchés économiques. À ce sujet, nous devons nous occuper de définir les sources traditionnelles et non économiques (c.-à-d. tout ce qui n'a pas trait aux pâtes et papiers et au bois d'oeuvre).

Quant à l'exécution du Programme et à son amélioration, dans l'ensemble, les gens semblent satisfaits du processus de présentation des demandes. On a suggéré de fixer les dates d'échéance de manière à s'assurer que les travaux sur le terrain ont lieu au bon moment. On a également établi le besoin de multiplier les activités de surveillance sur place. Je dois vous avouer que nous avons su dès le départ que le niveau de surveillance sur le terrain était minime, ce qui est attribuable au fait que nous avons voulu affecter le plus d'argent possible aux activités opérationnelles.

Sur le plan des communications, le niveau de satisfaction est assez général, même si l'on juge que les objectifs spécifiques du Programme sont mal connus. Nous nous instruisons généralement sur les programmes dans notre propre optique, plutôt qu'en fonction de leurs objectifs avoués. À nouveau, nous avons découvert que beaucoup de gens ignoraient l'existence de ce programme.

Que faire de cet examen et quelles leçons faut-il en tirer? Cet examen a donné lieu à 22 recommandations officielles. Nous les avons subdivisées en quatre catégories avec des conseils sur qui doit y donner suite. Une question, la Recommandation 7, qui prétend que le Programme ne doit pas être temporarisé et qu'il faut y injecter beaucoup d'argent, déborde les capacités immédiates du Comité de gestion national. L'examen contribuera à transmettre le message dans le système, mais cela dépasse les responsabilités du CGN. Nous transmettrons le message en diffusant les résultats de l'examen.

Un certain nombre de recommandations (3, 5, 6, 9, 11 et 20) sont des questions qui intéressent le CGN. Nous avons précisé dans notre réponse ce qu'il fallait. Notre réunion d'aujourd'hui était l'une des recommandations. Les autres mesures que nous préconisons figurent dans notre réponse écrite et nous sollicitons vos remarques sur ce que vous pensez de notre réponse. Nous soumettons également à votre examen d'autres mesures que nous préconisons pour les CGPT. Le quatrième élément, dont nous sommes tous responsables, contient des recommandations à propos desquelles nous sollicitons à nouveau vos remarques.

Période de questions

De quels pouvoirs disposent le CGN pour exercer des pressions afin d'assurer la persistance et le financement accru du Programme?

Dan Welsh, CGN : Il importe de savoir qui peut faire quoi. L'examen affirme qu'il s'agit d'un programme valable qui nous donne un certain poids. Nous entendons préparer un rapport court mais détaillé sur les leçons que nous avons tirées de ce programme, pour en illustrer les avantages et indiquer clairement qu'il s'agit d'un excellent programme dont il faut assurer le maintien. Certes, nous exercerons une certaine influence, mais cela ne suffira pas. Les Premières nations devront elles aussi trouver un moyen de faire passer le message en exerçant des pressions par le biais des décideurs et des députés locaux, de l'industrie, de la province et de leurs propres organismes politiques. Les recommandations doivent être réalistes, c.-à-d. proposer un programme quinquennal renouvelé avec plus d'argent.

Quel effet le manque de soutien technique et administratif dont pâtit Harry Bombay au sein du Comité de gestion national a-t-il sur le fonctionnement du Comité, alors que le SCF et le MAINC bénéficient tous les deux de cet appui technique et administratif?

Harry Bombay, CGN/ANFA : Voilà une bonne question puisqu'elle traite à nouveau des capacités. Les associations autochtones traitent toujours avec le gouvernement sans pouvoir réagir à l'élaboration des politiques. L'ANFA ne touche aucune rémunération, en dehors des contrats passés par le PFPN, pour sa participation aux travaux du CGN. Nous avons besoin d'un soutien technique pour tout un éventail de questions et de capacités à l'échelle nationale et régionale.

Au sujet de l'examen provisoire, l'un des éléments manquants est le contexte des initiatives des Premières nations ayant un rapport avec le PFPN. J'ai déjà abordé hier plusieurs de ces questions. Quel rôle le PFPN doit-il jouer dans l'examen et l'arrimage de toutes ces questions? Ce programme ne permet pas aux Premières nations de régler ces questions plus vastes.

Pour ce qui est de l'aménagement forestier dans les réserves et des objectifs relatifs à la durabilité, ce n'est pas le PFPN qui nous permettra de parvenir à l'aménagement forestier durable. Cela dépend de l'aptitude des Premières nations à mobiliser des ressources auprès de sources extérieures, en utilisant les capitaux d'amorçage du PFPN pour y arriver. L'ANFA a déployé des efforts pour tenter de définir l'aménagement forestier durable dans l'optique des Autochtones, mais cela n'est pas suffisamment lié au Programme. Je vous renvoie à l'Orientation stratégique 7 de la Stratégie nationale sur les forêts. L'un des objectifs est de permettre aux Premières nations de parvenir à l'aménagement forestier durable dans les réserves. Or, le Programme ne contient aucun jalon qui permette d'évaluer si nous y parvenons ou non. La SNF stipule que lorsque les Premières nations déclarent que l'aménagement forestier durable est un objectif pour leurs terres, le gouvernement fédéral doit alors appuyer leurs travaux. Je conseille donc aux Premières nations d'aborder ces questions dans leurs plans de développement communautaire et d'aménagement forestier des réserves. Cela aidera à concentrer le financement sur ces secteurs. Le renforcement des capacités est une autre paire de manches. Je tiens à féliciter le CGPT de C.-B. des travaux qu'il a réalisés dans ce domaine. Les Premières nations doivent définir ce qu'elles entendent par renforcement des capacités, non seulement en ce qui a trait à l'acquisition de compétences locales, mais également au sujet du développement institutionnel. Un autre élément qui manque à l'examen provisoire est une définition des obligations fiduciaires.

Dan Welsh, CGN : Nous devons admettre qu'il y a différents groupes autour de la table qui prennent les décisions sur ce qu'il faut faire. Dès qu'une décision est prise, on trouve les moyens de lui donner corps. Si Harry veut ou a besoin de quelque chose et que le Comité décide que cela est important, il trouvera le soutien nécessaire pour que la chose se matérialise. Le CGN et les CGPT sont des équipes et non pas des entités en guerre.

Harry Bombay, CGN/ANFA : Les CGPT ont parlé à un moment donné du besoin d'un secrétariat pour appuyer les travaux du CGN, mais il n'y a pas eu de mesure de suivi.

Qu'entend-on par « agréé » tel que le mot est employé à la page 18, 3.2 : « Peut-être que le PFPN doit être "agréé" par les autres organismes subventionnaires comme étape précieuse qui augmentera les chances que les clients atteignent les résultats escomptés »?

Dan Welsh, CGN : Avant que je ne m'aventure sur ce terrain, je pense qu'il faut étudier le rapport au complet pour bien en saisir le contexte.

Dan Murphy, CGN : Sans doute que le mot véhicule un sens plus fort que ce qui était voulu. L'idée me paraît être que le Programme doit être promu et reconnu au même titre que les autres programmes de financement.

Nathan Matthew, C.-B. : En ma qualité d'homme politique, je dois dire que l'examen répond à son objectif qui est de déterminer si l'argent du MAINC est judicieusement dépensé. Malgré tout le respect que je dois aux membres du CGN qui représentent le SCF, le MAINC et l'ANFA, quand va-t-on donner aux Premières nations plus de pouvoirs et de responsabilités sur leur existence? Au-delà de l'horizon temporel de ce programme en particulier, j'aimerais trouver le moyen de permettre aux Premières nations d'assumer la responsabilité de leurs forêts. J'aimerais qu'au moment où ce programme prendra fin, il y ait quelque chose d'autre en place, ou que pendant la transition, les Premières nations assument un rôle plus important. Comment établir un lien direct entre ce processus et l'Assemblée des Premières nations ou une Première nation représentative pour garantir l'intégrité politique de ce que nous faisons. Je sais que cela est extrêmement difficile. Mais si nous voulons régler ce genre de problème, nous devons en parler au sein d'une tribune quelconque. Je me souviens de la façon dont je suis devenu membre du Comité. En tant que chef, j'ai été invité par un membre du gouvernement à faire partie du Comité. J'ai accepté car j'ai jugé qu'il était important d'agir ainsi, mais ma participation est toujours d'ordre politique, et je n'ai pas à m'en excuser. Quant à la notion d'offrir plus de débouchés aux Premières nations pour exercer un contrôle plus serré sur leur destinée, je pense en tant que représentants du CGPT que nous devons planifier une table de concertation où nous pourrons aborder ces questions directement. En définitive, j'aimerais que l'on confère davantage de pouvoirs politiques aux Premières nations, ainsi que des pouvoirs administratifs pour s'occuper des questions forestières.

Dan Welsh, CGN : Je suis entièrement d'accord. J'espère que ce programme offre certaines des possibilités mentionnées par Nathan Matthew. À mon avis, les CGPT et le CGN ont le pouvoir d'être très flexibles. Certaines de ces responsabilités évoluent sous le rapport de la distribution des fonds du Programme. Qu'il s'agisse ou non de vrais pouvoirs, c'est une question d'opinion. Il y a deux choses que nous pouvons faire. Au sein de chaque CGPT, s'il existe de meilleurs moyens de promouvoir les capacités, nous devons alors aborder ces questions dans le cadre des objectifs du Programme et formuler des recommandations au sujet des changements futurs. Au niveau du CGN, nous pourrions également aborder la question du renforcement des capacités par la rédaction d'un document.

Nathan Matthew, C.-B. : La notion d'auto-détermination ne relève pas du mandat du Programme. Si nous voulons que cela en fasse partie, la question en soi devient un nouveau défi. Comment légitimer la participation des Premières nations au secteur forestier à tous les paliers?

Dan Murphy, CGN : Je pense que c'est un objectif valable. Je conviens qu'un programme découpé en tranches de 3, 4 ou 5 ans ne constitue pas une réponse à long terme. La réponse à long terme consiste à conférer plus de pouvoirs et de compétences directs aux Premières nations sur leurs terres et leurs ressources. Je pense que cela viendra, mais jamais assez vite. Le MAINC a amorcé un dialogue intensif avec l'APN sur le thème des ressources naturelles. Je pense que ce dialogue devrait faire germer certaines idées et produire des changements. Je pense que l'atmosphère est aujourd'hui plus propice à ce genre de changement qu'elle l'a jamais été. De par ses succès, le PFPN pourrait se révéler être un modèle, mais il doit dépasser le financement pour assumer le contrôle des ressources.

Harry Bombay, CGN/ANFA : C'est précisément là où je voulais en venir lorsque j'ai déclaré que nous devions dépasser le cadre du mandat de l'examen et nous pencher sur le cadre plus vaste de la participation des Premières nations à la foresterie. Pour ce qui est des recommandations de l'évaluateur, celles-ci ne portent pas sur le contexte plus vaste et nous devons trouver un moyen d'y parvenir. Cela fait déjà un certain temps que nous sommes au courant de ce problème. Au mois de juin dernier, l'ANFA a collaboré avec l'assemblée des Premières nations à une résolution

qui a été adoptée à l'assemblée générale annuelle, afin de regrouper certains éléments comme la Commission royale sur les peuples autochtones, la réponse du gouvernement fédéral, *Rassembler nos forces* et le Programme forestier des Premières nations. Tout cela est lié à une autre recommandation formulée en 1993 qui précisait qu'un comité serait créé pour s'occuper des questions forestières. Mais ces deux résolutions n'ont jamais été entièrement suivies d'effets. La résolution de 1993 était un document essentiel qui préconisait le financement soutenu de la foresterie autochtone. En ce qui concerne la résolution de juin 1998, on a discuté de la façon de procéder, particulièrement avec le vice-chef Bernie Meneen qui détient le portefeuille des ressources naturelles au sein de l'APN. Il discute de la possibilité de créer une commission des ressources naturelles qui coiffera les organisations non gouvernementales autochtones comme l'ANFA. À mon avis, le PFPN et les CGPT peuvent contribuer à promouvoir cette idée.

Rosemary Blair Smith, Northern Tutchone, Yukon : J'ai quelques observations à faire et deux ou trois questions à poser. La question que nous essayons de résoudre au niveau communautaire est toujours de savoir ce que cela signifie pour nous. Je peux vous garantir que nous ne permettrons jamais que l'on mette fin à ce programme. Nous ne reviendrons jamais à ce que nous avions, soit un processus qui ne tirait pas le meilleur parti des consultations et en vertu duquel le MAINC pouvait garder l'argent sans divulguer toute l'information financière. Nous sommes beaucoup plus intelligents et nous avons finalement fait quelque chose de valable. Nous avons tous un intérêt direct dans les arbres de notre planète et nous sommes ici ensemble. Les relations qui se sont instaurées sont plutôt bonnes. À mon avis, Harry Bombay devrait avoir un secrétariat afin d'uniformiser les règles du jeu. Nous devons sérieusement nous demander comment tirer le meilleur parti de ce programme. Il faudrait dresser une liste des possibilités. Je ne sais pas si les recommandations de l'examen provisoire traitent de la question. Tout ce qui se fait de bien doit être transmis à d'autres par les responsables du Programme. Le Yukon a besoin de plus d'une personne pour administrer le Programme. Nous aimerions pouvoir améliorer le processus.

Dan Murphy, CGN : L'un des gros atouts du Programme réside dans les CGPT qui entretiennent des relations localement et qui sont en mesure de communiquer directement avec les membres de la collectivité. Il se peut que des présentations vidéos soient un moyen de communication plus efficace. Les documents imprimés ne sont pas toujours la meilleure façon d'informer les gens.

Harry Bombay, CGN/ANFA : L'objectif latent doit être de répondre aux besoins de la collectivité autochtone. Le Programme aurait pu évoluer très différemment. De fait, en 1996, on se demandait notamment à quoi affecter l'argent qu'on épargnerait en fermant le centre du Service canadien des forêts à Petawawa. Nous avons étudié la possibilité d'utiliser Petawawa comme institut de formation, mais les besoins cernés se situaient au niveau communautaire et n'importe quel programme doit reposer sur la collectivité.

Eilleen Lynxleg, Manitoba : Je suis gestionnaire général de notre corporation de développement. Lorsque j'ai lu le rapport provisoire et les recommandations qu'il contient, j'ai été frappée par le besoin de rendre des comptes et de faire preuve de transparence. Si une proposition est rejetée, il n'y a aucun mécanisme d'appel, on ne sait rien de la façon dont les gens sont nommés au sein des CGPT ou du Comité de gestion national. Vous avez parlé de la non-participation au Programme et de la façon de mieux communiquer. Nous avons des ententes de contribution, des mécanismes de financement flexibles, des protocoles d'entente et des contrats et ces éléments sont systématiquement abordés. Mais où se trouvent-ils dans votre processus? J'ai traité avec le CGPT du Manitoba et la façon dont le Programme forestier des Premières nations est exécuté me cause certaines préoccupations. Je n'ai pas eu la chance d'étudier les rapports de tous les CGPT du Canada, mais je sais qu'au Manitoba, une Première nation a systématiquement obtenu le financement de ses projets depuis trois ans. Ce qui me pousse à m'interroger sur la façon dont fonctionne votre processus décisionnel. J'ai plusieurs autres questions que je vous adresserai par le courrier.

Dan Welsh, CGN : Vos questions revêtent beaucoup d'importance car elles traitent de crédibilité et de respect. La nature de ce programme est telle que les membres du SCF et du MAINC sont nommés à leur poste. Le PFPN est subventionné financièrement par les deux ministères qui peuvent donc nommer qui ils entendent. C'est ainsi que Dan Welsh et moi-même avons été nommés. La nomination de Harry Bombay a été décidée par les représentants des Premières nations au sein des CGPT. À nouveau, les représentants du SCF et du MAINC au sein des CGPT sont désignés par nous. Pour ce qui est de la formation de représentants au sein des CGPT, on a décidé qu'étant donné que

les Premières nations étaient organisées à l'échelle régionale ou provinciale, il fallait qu'il y ait des structures régionales pour que ces comités soient vraiment efficaces. C'est pourquoi on a décidé d'avoir 12 CGPT, ce qui en soi est une mesure draconienne, surtout pour une organisation comme le SCF dont la structure est régionale et qui ne compte que cinq laboratoires. Une fois la décision prise, le SCF dans toutes les régions, à l'exception du Yukon, s'est adressé aux grandes associations représentatives des Premières nations pour les inviter à participer au Programme et solliciter leur aide pour savoir quels seraient leurs représentants au sein des CGPT. À notre avis, cette décision est un choix des Premières nations. Dans chaque province, il y a des différences au niveau des personnes qui prennent ce genre de décision. Vous avez posé une question sur les procédures d'examen des propositions et d'appel. L'examen en traite, et à la rubrique sur les idées valables, il fait état d'un CGPT qui a tenu des audiences publiques, des délibérations et procédé à un examen pour savoir comment il était classé. Les procédures diffèrent dans chaque CGPT et évoluent elles aussi. J'espère que tout le monde lira attentivement l'examen et saura comment analyser les projets de manière plus juste et transparente. Près de la moitié des CGPT ont recours actuellement à un processus d'évaluation et de décision qui repose sur les décisions exclusives des Premières nations. Le processus d'examen des projets est déterminé par chaque CGPT. Ce que le Comité de gestion national fait et décide est notoire et est transmis aux CGPT. S'il y a un domaine où nous devons être plus transparents, nous nous efforcerons de le devenir.

Peter Alexcee, C.-B. : À mon avis, le rapport provisoire n'est pas très puissant. Il s'adresse aux décideurs qui seront amenés à décider des programmes futurs; il ne traite aucunement des besoins communautaires. Nous espérions que le rapport servirait à promouvoir et à améliorer le Programme, mais il ne répond absolument pas à cet objectif.

Dan Welsh, CGN : Il ne me semble pas opportun de me faire l'apôtre ou le détracteur de ce rapport. Ce n'est pas un paratonnerre qui nous aidera à nous concentrer et à avancer. Ce rapport représente une réflexion honnête et juste de ce que les gens ont déclaré au consultant. Le problème que vous soulevez est de savoir s'il s'agit d'un document qui révèle ce qui est valable dans ce programme. S'il ne répond pas vraiment à nos attentes, peut-être devrons-nous alors trouver quelque chose d'autre. Quelqu'un a déclaré plus tôt qu'il fallait mieux véhiculer le message, et je ne pense pas que ce rapport y contribue. Nous pouvons en tirer des leçons et faire notre maximum; si nous avons besoin de quelque chose de mieux, efforçons-nous de savoir quoi faire.

Harry Bombay, CGN/ANFA : Je trouve moi aussi que ce rapport n'est pas à la hauteur. Il manque de perspicacité, ne véhicule aucun sens de l'urgence des problèmes et explique mal les problèmes plus généraux. Les Autochtones devront s'occuper d'expliquer les problèmes plus généraux. Ce rapport traite du rôle du gouvernement, plutôt que de ceux dont nous avons besoin en tant que Premières nations. Nous avons déjà discuté de nos divergences de point de vue sur les obligations fiduciaires du gouvernement fédéral.

Bill Mackay, Nouvelle-Écosse : Nous souscrivons aux propos du chef Nathan Matthew; ceux-ci doivent être consignés et soulignés en caractères gras. À l'instar de la Stratégie nationale sur les forêts qui repose sur un plan d'action, il faut préparer un plan d'action pour clairement indiquer comment renforcer les capacités, le niveau de contrôle et les directives des Premières nations. À mon avis, le Programme forestier des Premières nations doit refléter fidèlement ce point de vue.

Don Trudeau, Première nation de Selkirt, Yukon : À la page 7 de ce rapport, là où il est écrit que le Programme a créé des emplois, on peut lire que 7 174 semaines-personnes ont été créées. En d'autres termes, cela donne à peine 138 emplois à temps plein. Certes, c'est un exploit, mais nous ne devrions pas en tirer trop de fierté. Nous devons chercher à en faire plus. Cela ne représente même pas un emploi par collectivité. L'idée de temporariser le Programme ne me préoccupe nullement. Je me demande l'effet que cela aura sur nos collectivités si le PNPF n'atteint pas son objectif qui est de créer des emplois. Trop souvent, on a fait naître l'espoir chez les collectivités autochtones, sans que rien se matérialise jamais. Nous devons nous fixer un objectif de 1 000 emplois à temps plein, chercher à améliorer le financement et prolonger la durée du Programme. Veillons à en assurer le succès.

TABLE RONDE DES CGPT

Nathan Matthew, caucus des Premières nations : Les discussions que nous avons eues cet après-midi lors du caucus de Premières nations ont été bénéfiques, principalement parce qu'elles ont donné la chance aux représentants des Premières nations de s'asseoir et de discuter de leurs priorités. Une partie des délibérations a porté sur le Programme forestier des Premières nations. Nous en avons fait l'examen et avons étudié la réponse de chaque région au Programme proprement dit, et nous avons analysé l'étude.

Généralement parlant, nous sommes d'avis que l'étude révèle que le Programme forestier des Premières nations se déroule de façon satisfaisante. L'étude, si nous avons bien compris, se voulait un examen provisoire du Programme pour savoir s'il fallait le prolonger de cinq années supplémentaires. L'étude a révélé que le Programme fonctionnait bien, et que ses retombées sur les Premières nations étaient suffisantes pour justifier le maintien des dépenses fédérales. Cette étude donnera lieu à des recommandations qui pourraient améliorer le Programme, mais ce qui nous préoccupe surtout, c'est :

1) la temporarisation du Programme. On sait que le Programme doit prendre fin le 31 mars 2001 et que la responsabilité des enjeux forestiers sera alors entre les mains des Premières nations, si tant est que nous ayons acquis les capacités, les infrastructures et que nous ayons mobilisé suffisamment de capitaux pour assurer le maintien des projets de foresterie. Or, réalistement, ce ne sera pas le cas. Il faudra trouver de nouvelles ressources pour permettre aux Premières nations de s'attaquer aux enjeux forestiers au-delà de 2001. Il faut donc très nettement renforcer les capacités. Nous voulons que ce programme, ou un programme analogue ayant trait à la foresterie, se poursuive au-delà de 2001.

2) l'insuffisance des ressources affectées au Programme. Nous recommandons d'augmenter l'appui financier du Programme.

Pour résumer, il faut prolonger la durée du Programme et en accroître le financement. Tels sont les deux enjeux qu'il faut régler. Si nous comprenons bien la situation, les membres du Comité de gestion national n'ont tout bonnement pas les pouvoirs ou les compétences voulues pour prolonger la durée du Programme ou en accroître le financement. Ce genre de décision doit être pris à un palier supérieur au sein du gouvernement fédéral. Ce que nous entendons faire du côté des Premières nations, c'est de nous organiser pour assurer le maintien du financement au-delà de 2001, pour qu'il y ait un successeur au Programme forestier des Premières nations, ou qu'il y ait d'autres ressources pour répondre aux besoins de nos collectivités.

Nous avons créé un comité spécial qui doit se réunir juste après cette séance pour poursuivre les délibérations. L'idée est de prendre les mesures qui s'imposent pour porter à la connaissance du gouvernement fédéral et des organisations politiques autochtones à l'échelle nationale, les raisons pour lesquelles il faut prolonger la durée du Programme et affecter de nouvelles ressources à la foresterie autochtone.

L'une des recommandations de l'examen provisoire du Programme forestier des Premières nations qui cadre avec nos préoccupations porte sur l'élargissement de la composition du Comité de gestion national pour qu'il se compose d'une majorité de membres autochtones. L'objectif est que le CGN se compose d'au moins 12 représentants autochtones, sans hausse correspondante du côté fédéral, afin de refléter les différentes positions politiques des Premières nations et les intérêts des diverses régions du Canada. Nous croyons savoir que cela majorera sensiblement les coûts, mais pour parer à ce problème, nous envisageons de multiplier le nombre de réunions par voie électronique.

Voici qui conclut le compte rendu du caucus des Premières nations. Nous avons l'intention de sensibiliser nos collectivités, les provinces et les territoires et les organisations autochtones à la nécessité de prolonger la durée du Programme forestier des Premières nations et d'en accroître le niveau de financement. Telle sera l'une des premières activités du comité spécial. Le comité aimerait s'entretenir avec le CGN à l'issue de cette réunion.

Dan Welsh, CGN : À propos de ce que peuvent faire le CGN, les directeurs généraux et les sous-ministres adjoints, je peux vous dire que les gens qui occupent des postes de haut niveau au sein du gouvernement exercent une certaine dose d'influence. Vous pouvez être sûrs que nous collaborerons de très près avec vous pour véhiculer le plus honnêtement et le plus franchement possible vos messages. Nous disposons de plusieurs options. Il ne faut pas que vous pensiez qu'il s'agit d'un exercice futile. Certes, cela ne suffira pas en soi, et c'est pourquoi il est prudent que nous prenions d'autres mesures. À propos de ce que vous faites pour essayer de promouvoir les besoins du Programme, nous nous ferons un plaisir de vous apporter tout l'aide que nous pourrons. À moins que nous ne revenions aux affectations initiales, il n'y a pas beaucoup d'argent flottant dans le Programme, mais nous sommes prêts à faire ce qu'il faut pour vous donner un coup de main. Nous nous ferons un plaisir de rencontrer le comité spécial aujourd'hui pour voir ce qui peut se faire.

À propos de la suggestion que le CGN compte une majorité de membres autochtones (12 pour être exact), nous sommes tout prêts à discuter de cette possibilité. Je ne veux néanmoins m'engager à rien. Je pense personnellement que compte tenu des responsabilités qui incombent actuellement au CGN en ce qui concerne l'orientation du Programme, celle-ci a été largement déterminée et les CGPT font la majeure partie du travail, et qu'à moins d'élargir d'une certaine façon le mandat de ces groupes, je me demande ce qu'ils pourront faire. Nous nous ferons un plaisir d'étudier la question avec vous.

La question d'un autre examen et de l'examen déjà réalisé a été soulevée. Le protocole d'entente conclu entre les deux ministères ne prévoit pas d'autre examen. Advenant qu'un programme doive être temporarisé, on laisse les choses se faire tranquillement. Le CGN a résolument le pouvoir de décider qu'il faut quelque chose d'autre. Si un nombre suffisant de gens sont favorables au maintien du programme (ce qui semble être le cas), sans doute aura-t-on suffisamment de raisons pour ordonner un nouvel examen pour bien en saisir les fondements. Et comme l'a suggéré Peter Alexcee ce matin, ce n'est pas du tout ce que fait cet examen provisoire. Advenant que ce soit le cas, le CGN a le pouvoir de décider qu'un autre examen s'impose pour indiquer clairement que c'est une bonne idée.

Catherine Johnson
Micmacs de Gesgapegiag, Québec

Le Québec compte 10 nations et environ 40 collectivités autochtones, à l'exclusion des collectivités innus ou inuits. Le Programme forestier des Premières nations a été bénéfique pour les collectivités de Wematoci et du sud. On trouve des forêts accessibles d'intérêt commercial couvrant une superficie d'au moins 100 hectares dans 22 collectivités, qui représentent neuf nations. Le pourcentage de cette superficie boisée qui était visée par l'ancien PAFTI dans le cadre de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement forestier était de 85 % et intéressait 12 collectivités et 6 nations.

Comme je l'ai expliqué durant le caucus des Premières nations, le Programme forestier des Premières nations au Québec ne compte aucun représentant autochtone au sein du CGPT. Cette décision a été prise par les Premières nations car lorsque le PFPN a vu le jour il y a cinq ans, en remplacement d'un ancien programme, nous n'étions pas très contents de l'absence de consultations avec les Premières nations sur la création de ce programme. Personne ne nous a consultés au sujet des normes et des procédures nationales du PFPN. Les Premières nations du Québec entretenaient au préalable des rapports plus étroits avec le Service canadien des forêts. Nous avions plus de facilité à mobiliser des fonds pour nos collectivités et nos programmes. Avec le PFPN, les fonds ont été radicalement comprimés. Avant la naissance du PFPN, toutes les Premières nations du Québec recevaient environ 125 000 $ par an. Depuis l'avènement du PFPN, la somme attribuée à chaque collectivité a été ramenée à environ 25 000 $ par Première nation.

Cette compression des fonds s'est traduite par une diminution de l'argent disponible pour les ressources humaines, les opérations forestières et les services techniques, pour ne nommer que ces secteurs. En vertu de l'ancienne EMVRF, les Premières nations du Québec prenaient part à la cogestion des services fournis aux Premières nations en recourant à des instruments comme les assemblées générales, les comités techniques, les groupes de travail et d'autres, qui donnaient tous de bons résultats. En raison des changements survenus avec le nouveau programme, et je le répète sans

qu'on ait le moindrement consulté les Premières nations du Québec, nous avons eu l'impression de subir un recul plutôt que de progresser dans le domaine de la foresterie. C'est exactement le contraire de ce qui s'est produit dans le reste du Canada. Alors que le PFPN a profité aux autres provinces et territoires, il a joué en notre défaveur.

Toutefois, depuis cette époque, nous avons noué de solides rapports avec le PFPN. Nous estimons que le Programme est très important et qu'il nous a permis d'enregistrer de gros progrès. Comme je l'ai déjà dit, aucun représentant autochtone ne fait partie du comité provincial. Nous utilisons à la place une assemblée générale qui a lieu une ou deux fois par an. Toutes les collectivités sont invitées à participer à cette assemblée générale, qui traite des éléments administratifs et politiques de la foresterie. Nous discutons des projets et des problèmes et les décisions sont prises à l'unanimité. En général, 20 à 30 personnes prennent place autour de la table, parfois plus.

Notre budget a été de 687 000 $ en 1998-1999. Sur ce montant, 57 % ont été affectés aux objectifs 1 et 2 (392 000 $) et 42 % à l'objectif 4. La contribution maximale par collectivité a été fixée à 68 000 $ ou à 10 % du total. Vingt-six propositions ont été présentées avant l'échéance du 16 mars 1998. Deux projets ont dû être abandonnés faute de documents justificatifs et un a été rejeté. Vingt-trois contrats ont été signés pour l'année. La valeur totale des activités menées s'est élevée à 3,5 millions de $, mais moins de 700 000 $ sont provenus du PFPN, ce qui témoigne de l'aisance avec laquelle nous avons réussi à mobiliser d'autres fonds.

Nous avons tenu notre dernière assemblée générale à Québec la semaine dernière avec environ 30 participants. Au cours de cette réunion, nous avons préparé un document de travail qu'on nous a demandé de présenter ici. Trois délégués ont assisté à cette assemblée générale : moi-même, Phillip Jacobs de Kahnawake et Marcel Picard de Betsiamites. Voici le compte rendu des délibérations de cette assemblée.

Le Programme forestier des Premières nations a remplacé le Programme d'aménagement forestier des terres indiennes (PAFTI) en 1996. Le nouveau programme est administré par le Service canadien des forêts qui relève de Ressources naturelles Canada, moyennant la participation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. L'ancien PAFTI permettait à 13 collectivités de se livrer à d'importants projets forestiers sur les terres indiennes en créant de nombreux emplois dans chaque collectivité. Avec le nouveau programme, les activités forestières continuent de prendre de l'ampleur dans les réserves, sans compter qu'il y a de nouvelles activités hors des réserves. De plus, le nombre de collectivités qui participent au PFPN est passé à 24. Victime de ses succès et des compressions budgétaires, le PFPN offre aujourd'hui de moins en moins de ressources à chaque collectivité. Cela explique que les initiatives prises soient ralenties et que les emplois qui se créent autour des activités forestières deviennent incertains.

Les Premières nations du Québec qui participent au PFPN et qui sont représentées à son assemblée générale par les administrateurs des Premières nations, tiennent à préciser que l'Association nationale de foresterie autochtone n'a jamais représenté les Premières nations du Québec. Notre assemblée a désigné trois représentants pour la réunion de Saskatoon du 11 au 13 février 1999. Notre assemblée générale entend présenter les arguments suivants à l'échelle nationale :

1. *le PFPN est un programme fructueux au Québec (voir statistiques du SCF);*
2. *nous avons besoin du PFPN pour poursuivre le développement forestier de nos collectivités;*
3. *nous sollicitons une augmentation budgétaire du PFPN;*
4. *nous nous élevons contre la terminaison du Programme en 2001 et demandons son maintien;*
5. *nous demandons à ce que le financement de différents groupes pour les initiatives en foresterie des Premières nations soit réuni sous un seul instrument afin de faciliter les demandes de financement.*

(Préparé à l'Assemblée générale des administrateurs du PFPN, 4 février 1999)

Duane Hiebert, Saskatchewan : Et voilà qui conclut notre conférence. À mon avis, il est très important de maintenir ce type de réunion à l'avenir. J'aimerais qu'il y ait une plus longue séance à huis clos comme celle que nous avons eue aujourd'hui. Les deux heures que nous avons passées ensemble comme représentants des Premières nations ont été instructives mais trop brèves. Nous avons accompli beaucoup de choses : d'excellentes idées, de bonnes réactions

et un dialogue interactif. Le succès d'une conférence se mesure à la capacité de s'asseoir et d'écouter les gens parler. mais les rapports en tête-à-tête au niveau des Premières nations revêtent beaucoup d'importance. J'invite donc le SCF à continuer d'organiser ce genre de réunion.

Beaucoup de renseignements précieux ont été livrés par de nombreux conférenciers. Il a été particulièrement intéressant de savoir ce qui se passait dans d'autres régions. Nous sommes la province voisine de l'Alberta et nous ignorons pratiquement tout de ce qui s'y fait. Nous pouvons maintenant établir des rapports pour participer à des projets de même nature. Il a été passionnant d'apprendre tous les projets fructueux et les partenariats qui ont permis de mobiliser autant de fonds.

Je tiens à remercier les représentants du Service canadien des forêts et du ministère des Affaires indiennes de leur participation à cette conférence. Nous sommes des partenaires égaux dans ce programme et votre contribution et vos efforts sont grandement appréciés par nous tous.

Je pense que le consensus qui se dégage de cette conférence est que nous tenons tous à ce que le Programme soit maintenu et à ce que son financement soit augmenté. Il y a quantité de projets valables et des fonds trop limités, de sorte que beaucoup sont laissés pour compte.

Je tiens à remercier Jack Smyth, Mike Newman et Carol Mardell de leurs talents d'organisateur. Je tiens également à remercier Harry Bombay de sa contribution à la conférence et des renseignements précieux fournis par le Service canadien des forêts et l'Association nationale de foresterie autochtone.

Pour terminer, il importe de souligner que l'un des aboutissements de cette réunion est la lettre rédigée par le comité spécial moyennant le concours de tous les représentants autochtones pour garantir le maintien du Programme dès maintenant au lieu d'attendre un autre examen ou sa temporarisation.

Quelqu'un d'autre a-t-il des remarques à formuler?

Vernon Syrette, Ontario

J'aimerais remercier Rick Greet et Maureen McIlwick du Service canadien des forêts. Je suis fréquemment invité à assister à des réunions et à analyser une foule de propositions et j'admire beaucoup la façon dont ils préparent les propositions qui doivent subir un examen. Je dois dire que j'ai beaucoup appris à faire partie du CGPT de l'Ontario. En Ontario, nous avons financé 27 projets parmi 134 collectivités autochtones. Certes, nous ne pouvons satisfaire toutes les collectivités, faute de fonds, mais nous devons nous occuper également de leurs besoins.

J'aimerais vous raconter une histoire sur mon père. Depuis quelques années, mon père nous amène avec mon fils, qui est aujourd'hui au collège, dans un secteur qui n'est pas très éloigné de chez nous. Nous cueillons des racines dans ce secteur à des fins médicinales. Mon père a aujourd'hui 79 ans. Récemment, nous sommes retournés dans ce secteur pour constater qu'il avait été rasé au bulldozer. Nous nous efforçons de protéger ces secteurs pour nos descendants.

J'ai beaucoup apprécié les quelques jours que j'ai passé en votre compagnie et je me réjouis à la perspective de la réunion de notre comité spécial à laquelle j'espère pouvoir contribuer. Meegwetch.

Jack Smyth, Service canadien des forêts : Je m'exprime au nom du Comité de gestion national, qui a pris la décision de réunir tous les CGPT pour échanger des histoires à succès et établir des rapports les uns avec les autres. J'ai été très heureux d'apprendre que Duane Hiebert avait accepté de présider cette réunion, et je dois dire qu'il s'en est tiré avec brio. Personne ne savait à quoi s'attendre de cette réunion. Pour ma part, j'espérais que les gens se réuniraient pour échanger des idées et des expériences, et c'est précisément ce qui s'est passé. J'ai été frappé par la qualité des exposés. Vous avez tous accompli un merveilleux travail. J'espère que le CGN décidera que cette réunion a été fructueuse et que nous pourrons remettre cela l'an prochain.

Tim Cant, Yukon : Au nom des représentants du CGPT du Yukon, nous tenons à remercier les Premières nations de la Saskatchewan qui nous ont invité dans leur territoire traditionnel, et également le gouvernement d'avoir parrainé cette conférence et de nous avoir permis de faire venir en Saskatchewan les 14 représentants du CGPT du Yukon. Il est trop fréquent que j'assiste seul à des réunions, et que je ramène avec moi des données de seconde main, et je trouve qu'il est précieux d'inviter des gens qui sont directement touchés par ce programme pour qu'ils puissent exprimer leurs préoccupations. Merci à tous et nous nous réjouissons à la perspective de la prochaine réunion.

PARTICIPANTS

Participants	Adresse	Téléphone/télécopieur
	COMITÉ DE GESTION NATIONAL	
Dan Welsh	Directeur Direction générale de l'industrie, de l'économie et des programmes Service canadien des forêts Ressources naturelles Canada 580, rue Booth, 7e étage Ottawa (Ontario) K1A 0E4	Tél. : (613) 947-9053 Téléc. : (613) 992-5390
Dan Murphy	Directeur p.i. Direction de l'environnement et des ressources naturelles Affaires indiennes et du Nord canadien 10, rue Wellington, 17e étage Hull (Québec) K1A 0H4	Tél. : (819) 997-9276 Téléc. : (819) 953-3323
Harry Bombay	Directeur général Association nationale de foresterie autochtone 875, rue Bank Ottawa (Ontario) K1S 3W4	Tél. : (613) 233-5563 Téléc. : (613) 233-4329
Jack Smyth	Chef, Programme de foresterie à petite échelle Direction générale de l'industrie, de l'économie et des programmes Service canadien des forêts Ressources naturelles Canada 580, rue Booth, 7e étage Ottawa (Ontario) K1A 0E4	Tél. : (613) 947-7380 Téléc. : (613) 992-5390
Dave Crevier	Direction de l'environnement et des ressources naturelles Affaires indiennes et du Nord canadien 10, rue Wellington, 17e étage Hull (Québec) K1A 0H4	Tél. : (819) 997-9276 Téléc. : (819) 953-3323

Participants	Adresse	Téléphone/télécopieur

COMITÉ DE GESTION DE COLOMBIE-BRITANNIQUE

Richard Manuel	Bande indienne de Neskainlith Conseil tribal des Shuswaps C.P. 608 Chase (C.-B.) V0E 1M0	Tél. : (250) 679-3295
Woody Quewezance	Nation Tl'azt'en C.P. 871 Fort St. James (C.-B.) V0J 1P0	Tél. : (250) 648-3331 Téléc. : (250) 648-3266
Madeleine MacIvor	Faculté de foresterie First Nations House of Learning Université de Colombie-Britannique Vancouver (C.-B.) V6T 1Z2	Tél. : (604) 822-0651 Téléc. : (604) 822-8645
Chef Nathan Matthew	Bande de North Thompson C.P. 220 Barriere (C.-B.) V0E 1E0	Tél. : (250) 672-9995 Téléc. : (250) 672-5858
Peter Alexcee	First Canadian Alliance Ltd. 8300 Park Rd., Bureau 211 Richmond (C.-B.) V6Y 2Y8	Tél. : (604) 821-9857 Téléc. : (604) 821-9857
Bill Dexter	Ministère des Forêts de C.-B. 610 Johnston St., 3e étage Victoria (C.-B.) V8W 3E7	Tél. : (250) 356-2061 Téléc. : (250) 356-6076
Bob Hart	Affaires indiennes et du Nord canadien Services fonciers et fiduciaires 1500 Alberni St., Bureau 300 Vancouver (C.-B.) V6G 3C5	Tél. : (604) 666-6107 Téléc. : (604) 666-2590
Nello Cataldo	Service canadien des forêts Ressources naturelles Canada 506 W. Burnside Road Victoria (C.-B.) V8Z 1M5	Tél. : (250) 363-6014 Téléc. : (250) 363-6775

Participants	Adresse	Téléphone/télécopieur
Elaine Teske	Service canadien des forêts Ressources naturelles Canada 506 W. Burnside Road Victoria (C.-B.) V8Z 1M5	Tél. : (205) 363-0611 Téléc. : (205) 363-6004

COMITÉ DE GESTION DE L'ALBERTA

Jim Badger	Traité n° 8 de l'Alberta Secrétariat de l'environnement 15178-102 Avenue Santa Fe Plaza Edmonton (Alberta) T5S 1S7	Tél. : (780) 444-9366 Téléc. : (780) 484-1465
Herb Arcand	Confederacy of Treaty 6 First Nations a/s Première nation d'Alexander C.P. 3419 Morinville (Alberta) T8R 1S3	Tél. : (780) 939-2700 Téléc. : (780) 484-1465
Peter Todd	Affaires indiennes et du Nord canadien 630 Canada Place 780 Jasper Ave. Edmonton (Alberta) T5J 4G2	Tél. : (780) 495-2873 Téléc. : (780) 495-2767
Joe DeFranceschi	Service canadien des forêts Ressources naturelles Canada 5320-122nd St. Edmonton (Alberta) T6H 3S5	Tél. : (780) 435-7270 Téléc. : (780) 435-7356
Lorne West	Service canadien des forêts Ressources naturelles Canada 5320-122nd St. Edmonton (Alberta) T6H 3S5	Tél. : (780) 435-7279 Téléc. : (780) 435-7356

COMITÉ DE GESTION DE LA SASKATCHEWAN

Vice-chef Lawrence Joeseph	Federation of Saskatchewan Indian Nations 103A Packham Ave., Suite 200 Saskatoon (Saskatchewan) S7N 4K4	Tél. : (306) 665-1215 Téléc. : (306) 244-4413

Participants	Adresse	Téléphone/télécopieur
Duane Hiebert	Grand conseil de Prince Albert C.P. 2350 Prince Albert (Saskatchewan) S6V 6Z1	Tél. : (306) 953-7242 Téléc. : (306) 922-5075
Jerry Wolchuk	Affaires indiennes et du Nord canadien 2221, rue Cornwall Regina (Saskatchewan) S4P 4M2	Tél. : (306) 780-8457 Téléc. : (306) 780-6128
Joe DeFranceschi	Service canadien des forêts Ressources naturelles Canada 5320-122nd St. Edmonton (Alberta) T6H 3S5	Tél. : (780) 435-7270 Téléc. : (780) 435-7356
Mike Newman	Service canadien des forêts Ressources naturelles Canada 1288 Central Ave. Prince Albert (Saskatchewan) S6V 4V8	Tél. : (306) 953-8546 Téléc. : (306) 953-8649
COMITÉ DE GESTION DU MANITOBA		
Maria Moore	Swampy Cree Tribal Council Otineka Mall, 2e étage C.P. 150 The Pas (Manitoba) R9A 1K3	Tél. : (204) 623-3423 Téléc. : (204) 623-2882
George Kemp	Interlake Reserves Tribal Council Inc. 201-286 Smith St. Winnipeg (Manitoba) R3C 1K4	Tél. : (204) 982-0690 Téléc. : (204) 982-0698
Harvey Payne	3411 Grant Ave. Winnipeg (Manitoba) R3R 0K8	Tél. : (204) 832-9497 Téléc. : (204) 896-4971
Joe DeFranceschi	Service canadien des forêts Ressources naturelles Canada 5320-122nd St. Edmonton (Alberta) T6H 3S5	Tél. : (780) 435-7270 Téléc. : (780) 435-7356

Participants	Adresse	Téléphone/télécopieur
Mike Newman	Service canadien des forêts Ressources naturelles Canada 1288 Central Ave. Prince Albert (Saskatchewan) S6V 4V8	Tél. : (306) 953-8546 Téléc. : (306) 953-8649
Stewart Hill	Affaires indiennes et du Nord canadien 275 Portage Ave., 14e étage Winnipeg (Manitoba) R3B 3A3	Tél. : (204) 983-3460 Téléc. : (204) 983-8529

COMITÉ DE GESTION DE L'ONTARIO

Doug Belanger	Première nation des Ojibways de Batchewana 236, Frontenac Sault Ste-Marie (Ontario) P6A 5K9	Tél. : (705) 759-0914 Téléc. : (705) 759-9171
Wendall Nadjiwon	Première nation des Chippewas de Nawash RR# 5 Wiarton (Ontario) N0H 2T0	Tél. : (519) 534-1082 Téléc. : (519) 534-4178
Chef Angus Toulouse	Première nation des Anishnawbeks de Sagamok C.P. 610 Massey (Ontario) P0P 1P0	Tél. : (705) 865-2421 Téléc. : (705) 865-3307
Chef Vernon Syrette	Première nation des Ojibways de Batchawana 236 Frontenac Sault Ste-Marie (Ontario) P6A 5K9	Tél. : (705) 759-0914 Téléc. : (705) 759-9171
Phyllis Jack	Première nation indépendante nº 39 d'Iskatewizaagegan Kejick P.O. Kejick (Ontario) P0X 1E0	Tél. : (807) 733-2560 Téléc. : (807) 733-3106
Barry Brant	Affaires indiennes et du Nord canadien 25 St. Claire Ave. East Toronto (Ontario) M4T 1M2	Tél. : (416) 954-3225 Téléc. : (416) 954-4328

Participants	Adresse	Téléphone/télécopieur
Rick Greet	Service canadien des forêts Ressources naturelles Canada 1219 Queen St. East Sault Ste-Marie (Ontario) P6A 5M7	Tél. : (705) 949-9461 Téléc. : (705) 759-5712

COMITÉ DE GESTION DU QUÉBEC

Philip R. Jacobs	Conseil Mohawk de Kahnawake C.P. 720 Kahnawake (Québec) J0L 1B0	Tél. : (450) 632-7500 Téléc. : (450) 638-5958
Jean Boucher	Affaires indiennes et du Nord canadien Complexe Jacques-Cartier 320, boulevard St-Joseph Est C.P. 51127, 3e étage Québec (Québec) G1K 8Z7	Tél. : (418) 648-7590 Téléc. : (418) 648-7685
Catherine Johnson	Bande des Micmacs de Gesgapegiag 100, boulevard Perron C.P. 1280 Maria (Québec) G0C 1Y0	Tél. : (418) 759-3441 Téléc. : (418) 759-5856
Marcel Picard	Conseil de bande des Betsiamites (Bureau politique) 4, rue Metsheteu Betsiamites (Québec) G0H 1B0	Tél. : (418) 567-8488 Téléc. : (418) 567-2868
Nicol Tremblay	Affaires indiennes et du Nord canadien Complexe Jacques-Cartier 320, boulevard St-Joseph Est C.P. 51127, 3e étage Québec (Québec) G1K 8Z7	Tél. : (418) 648-7552 Téléc. : (418) 648-3930
Jean-François Gravel	Ministère des Ressources naturelles 880, chemin Ste-Foy, 10e étage Québec (Québec) G1S 4X4	Tél. : (418) 627-8658 (poste 4528) Téléc. : (418) 528-1278

Participants	Adresse	Téléphone/télécopieur
Alain Dubois	Service canadien des forêts Ressources naturelles Canada 1055, rue du PEPS C.P. 3800 Ste-Foy (Québec) G1V 4C7	Tél. : (418) 648-7134 Téléc. : (418) 648-2529

COMITÉ DE GESTION DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Dennis Nicholas	Conseil des Premières nations de Mawiw 318, rue Maple Frédéricton (N.-B.) E3A 3R4	Tél. : (506) 458-8124 Téléc. : (506) 458-2652
Steve Ginnish	Première nation d'Eel Ground 40, chemin MicMac C.P. 6, Site 2, RR#1 Miramichi (N.-B.) E1V 4B1	Tél. : (506) 627-4604 Téléc. :(506) 627-4605
Steve Meuse	Première nation de St. Marys 25, rue Dedham Anton (N.-B.) E3A 2V2	Tél. : (506) 363-3028 Téléc. : (506) 363-4324
Jack MacDonald	Affaires indiennes et du Nord canadien C.P. 160 Amherst (N.-É.) B4N 3Z3	Tél. : (902) 661-6222 Téléc. : (902) 661-6237
Tom Murray	Service canadien des forêts Ressources naturelles Canada C.P. 4000 Frédéricton (N.-B.) E3B 5P7	Tél. : (506) 452-3567 Téléc. : (506) 452-3525
Janice Campbell	Service canadien des forêts Ressources naturelles Canada C.P. 4000 Frédéricton (N.-B.) E3B 5P7	Tél. : (506) 452-3638 Téléc. : (506) 452- 2495

Participants	Adresse	Téléphone/télécopieur

COMITÉ DE GESTION DE NOUVELLE-ÉCOSSE

Donald M. Julien	Confederacy of Mainland MicMacs C.P. 1590 Truro (N.-É.) B2N 5V3	Tél. : (902) 895-6385 Téléc. : (902) 893-1520
Kim Paul	Union of Nova Scotia Indians C.P. 961 Sydney (Nouvelle-Écosse) B1P 6J4	Tél. : (902) 539-4107 Téléc. : (902)564-2137
William McKay	First Nation Forestry Association of Nova Scotia Confederacy of Mainland MicMacs C.P. 1590 Truro (N.-É.) B2N 5V3	Tél. : (902) 895-6385 Téléc. : (902) 893-1520
Janice Campbell	Service canadien des forêts Ressources naturelles Canada C.P. 4000 Frédéricton (N.-B.) E3B 5P7	Tél. : (506) 452-3638 Téléc. : (506) 452-2495

COMITÉ DE GESTION DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Charlie Greg Sark	Première nation de Lennox Island 31 Sweetgrass Trail C.P. 134 Lennox Island (Î.-P.-É.) C0B 1P0	Tél. : (902) 831-2779 Téléc. : (902) 831-3153

COMITÉ DE GESTION DE TERRE-NEUVE

George Parsons	Administrateur de bande Bande de Miawpukek Conne River, Territoire MicMac (T.-N.) A0H 1J0	Tél. : (709) 882-2470 Téléc. : (709) 882-2292
Ian Millar	Service canadien des forêts Ressources naturelles Canada 14 Court St., Bureau 301 Truro (N.-É.) B2N 3H7	Tél. : (902) 893-0099 Téléc. : (902) 893-4468

Participants	Adresse	Téléphone/télécopieur

COMITÉ DE GESTION DU YUKON

Sam Donnessey	Première nation de Liard C.P. 328 Watson Lake (Yukon) Y0A 1C0
Jolene Johnny	Little Salmon Carmacks C.P. 135 Carmacks (Yukon) Y0B 1C0
Dennis Smith	Conseil Ta'an Kwach'an C.P. 32081 Whitehorse (Yukon) Y1A 5P9
Paule Doehle	Première nation de Vuntut Gwitchin C.P. 130 Old Crow (Yukon) Y0B 1N0
Dan Cresswell	Première nation de Carcross/Tagish C.P. 130 Carcross (Yukon) Y0B 1B0
Gerald Dickson	Première nation de Kluane C.P. 20 Burwash Landing (Yukon) Y0B 1V0
Vera Owichild	Première nation de Champagne/Aishihik C.P. 5309 Haines Junction (Yukon) Y0B 1L0
Johnny Ladue	Conseil Dena de Ross River Poste restante Ross River (Yukon) Y0B 1S0
Doug Van Bibber	Première nation de Na Cho N'Yak Dun C.P. 220 May (Yukon) Y0B 1M0

Participants	Adresse	Téléphone/télécopieur
Rose Marie Blair-Smith	Première nation de White River Poste restante Beaver Creek (Yukon) Y0B 1A0	
Lloyd Roberts	Première nation de Liard C.P. 328 Watson Lake (Yukon) Y0A 1C0	
Darryn Taylor	Première nation de Tr'on Dek Hwech'in C.P. 599 Dawson City (Yukon) Y0B 1G0	
Don Trudeau	Première nation de Selkirk C.P. 40 Pelly Crossing (Yukon) Y0B 1P0	
Blanche Warrington	Conseil de Telsin Tlingit C.P. 133 Telsin (Yukon) Y0B 1B0	
Frank Vullings	Première nation de Kwanlin Dun C.P. 1217 Whitehorse (Yukon) Y1A 5A5	
Peter Henry	Affaires indiennes et du Nord canadien 345-300 Main St. Whitehorse (Yukon) Y1A 2B5	Tél. : (867) 667-3306 Téléc. : (867) 667-3138
Kelly Johnston	Affaires indiennes et du Nord canadien 345-300 Main St. Whitehorse (Yukon) Y1A 2B5	Tél. : (867) 667-3350 (poste 339) Téléc. : (867) 667-3214
Timothy Cant	Council of Yukon First Nations 11 Nisutlin Drive Whitehorse (Yukon) Y1A 3S4	Tél. : (867) 667-7631 Téléc. : (867)-668-6577

Participants	Adresse	Téléphone/télécopieur

COMITÉ DE GESTION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Roger Allen	Conseil tribal de Gwich'in C.P. 2070 Inuvik (T.N.-O.) X0E 0T0	Tél. : (867) 777-2904 Téléc. : (867) 777-2912
Ernest Cazon	Première nation de Deh Cho C.P. 89 Fort Simpson (T.N.-O.) X0E 0T0	Tél. : (867) 695-3131 Téléc. : (867) 695-2665
Styd Klugie	Conseil tribal du territoire d'Akaitcho Poste restante Fort Resolution (T.N.-O.) X0E 0M0	Tél. : (867) 394-4304 Téléc. : (867) 394-3413
Seguro Ndabene	Conseil de Dog Rib assujetti au traité nº 11 C.P. 284 Rae-Edzo (T.N.-O.) X0E 0Y0	Tél. : (867) 392-6822 Téléc. : (867) 392-6005
Jeff Shechter	Affaires indiennes et du Nord canadien C.P. 2760 Yellowknife (T.N.-O.) X1A 1R6	Tél. : (867) 669-2623 Téléc. : (867) 669-2711
Beatrice Lepine	Directrice, Aménagement forestier Ministères des Ressources, de la Faune et du Développement économique 149 McDougal Rd. C.P. 7 Fort Smith (T.N.-O.) X0E 0P0	Tél. : (867) 872-7700 Téléc. : (867) 874-2077

SECRÉTARIAT DU RÉUNION

Peggy Smith	Association nationale de foresterie autochtone 875, rue Bank Ottawa (Ontario) K1S 3W4	Tél. : (613) 233-5563 Téléc. : (613) 233-4329

Participants	Adresse	Téléphone/télécopieur
Janet Pronovost	Association nationale de foresterie autochtone 875, rue Bank Ottawa (Ontario) K1S 3W4	Tél. : (613) 233-5563 Téléc. : (613) 233-4329

AUTRES PARTICIPANTS

Elliot Fox	Blood Tribe Land Management C.P. 470 Standoff (Alberta) T0L 1Y0	Tél. : (403) 737-8187 Téléc. : (403) 939-2703
Karen Stock	Première nation de Waterhen 3411 Grant Ave. Winnipeg (Manitoba) R3R 0K8	
Eilleen Lynxleg	Tootnaowaziibeeng Treaty Reserve Poste restante Shortdale (Manitoba) R0L 1W0	Tél. : (204) 546-3334 Téléc. :(204) 546-3090
Doug Blackbird	Tootnaowaziibeeng Treaty Reserve Poste restante Shortdale (Manitoba) R0L 1W0	Tél. : (204) 546-3334 Téléc. : (204) 546-3090
Gary Lariviere	Federation of Saskatchewan Indian Nations Suite 200-103A Packham Ave. Saskatoon (Saskatchewan) S7N 4K4	Tél. : (306) 665-1215 Téléc. : (306) 244-4413
Carole Smith	Affaires indiennes et du Nord canadien Région de l'Ontario 100 Anemki Dr. Thunder Bay (Ontario)	Tél. : (807) 624-1515 Téléc. : (807) 628-8079

Participants	Adresse	Téléphone/télécopieur
Brad Henry	Service canadien des forêts Ressources naturelles Canada 580, rue Booth, 7e étage Ottawa (Ontario) K1A 0E4	Tél. : (613) 947-9045 Téléc. : (613) 947-9090
Mike Weber	Service canadien des forêts Ressources naturelles Canada 5320-122nd St. Edmonton (Alberta) T6H 3S5	Tél. : (780) 435-7312 Téléc. : (780) 435-7359
Steve Price	Service canadien des forêts Ressources naturelles Canada 5320-122nd St. Edmonton (Alberta) T6H 3S5	Tél. : (780) 435-7270 Téléc. : (780) 435-7356
Rod Smith	Service canadien des forêts Ressources naturelles Canada 1219 Queen St. East Sault Ste-Marie (Ontario) P6A 5M7	Tél. : (705) 949-9461 Téléc. : (705) 759-5719
Augustin Lebeau	Service canadien des forêts Ressources naturelles Canada 1055, rue du PEPS C.P. 3800 Sainte-Foy (Québec) G1V 4C7	Tél. : (418) 648-2590 Téléc. : (418) 648-2529
Maureen McIlwrick	Service canadien des forêts Ressources naturelles Canada 1219 Queen Street East Sault Ste-Marie (Ontario) P6A 5M7	Tél. : (705) 949-9461 Téléc. : (705) 759-5712

PERSONNEL DE SOUTIEN DE LA RÉUNION NATIONALE DES CGPT

Erin Kinsella	Service canadien des forêts Ressources naturelles Canada 580, rue Booth, 7e étage Ottawa (Ontario) K1A 0E4	Tél. : (613) 943-5230 Téléc. : (613) 992-5390

Participants	Adresse	Téléphone/télécopieur
Christine Barker	Service canadien des forêts Ressources naturelles Canada 5320-122nd St. Edmonton (Alberta) T6H 3S5	Tél. : (403) 435-7274 Téléc. : (403) 435-7356
Eugene Burnstick	Service canadien des forêts Ressources naturelles Canada 5320-122nd St. Edmonton (Alberta) T6H 3S5	Téi. : (403) 435-7368 Téléc. : (403) 435-7356
Carol Mardell	Service canadien des forêts Ressources naturelles Canada 1288 Central Ave. Prince Albert (Saskatchewan) S6V 4V8	Tél. : (306) 953-8548 Téléc. : (306) 953-8649